

Campus Adventiste du Salève
Faculté adventiste de théologie
Collonges-sous-Salève

Le rôle du *presbutéros* dans les épîtres du Nouveau Testament

Etude comparative

Mémoire présenté en vue de l'obtention
de la Maîtrise en théologie adventiste

par Olivier MAIRE

Directeur de recherche : Roland MEYER
Assesseur : Karl JOHNSON

Avril 2004

Remerciements

Je tiens à remercier officiellement mon directeur de mémoire, Roland MEYER, pour ses conseils avisés et sa sympathie.

Je veux aussi témoigner ma gratitude à la famille Berthou pour sa précieuse aide logistique.

Je souhaite également remercier mes parents pour leur soutien financier, moral et orthographique.

Enfin, je ne veux pas oublier Valérie, mon épouse, sans laquelle les quatre années d'études qui viennent de s'écouler et la rédaction de ce mémoire n'auraient pas été vécues dans d'aussi bonnes conditions.

Abréviations

Les abréviations des livres bibliques sont celles de la *Nouvelle Bible Segond* (NBS). C'est cette traduction qui sera utilisée, sauf exceptions qui seront signalées.

Liste des abréviations :

BLE = *Bulletin de Littérature Ecclésiastique*, Toulouse

BTB = *Biblical Theology Bulletin. A journal of Bible and Theology*, New York

ETR = *Etudes Théologiques et Religieuses*, Montpellier

Ir = *Irénikon*, Chevetogne

JTS = *The Journal of Theological Studies*, Oxford

MD = *La Maison-Dieu*, revue de pastorale liturgique, Paris

NIB = *The New Interpreter's Bible*, Nashville

NRT = *Nouvelle Revue Théologique*, Namur

RSR = *Recherches de Science Religieuse*, Paris

SDABC = *The Seventh-day Adventist Bible Commentary*, Hagerstown

TDNT = *Theological Dictionary of the New Testament*, Grand Rapids

VC = *Verbum Caro*, Taizé

art. cit. = articulus citatus (article déjà cité)

éd. = édition

et al. = et alii (et les autres)

ibid. = ibidem (identique)

op. cit. = opus citatum (œuvre déjà citée)

p. = page

préf. = préface

ss = et suivant(e)s

St = Saint

T. = tome

trad. = traduction

vol. = volume

Introduction

De nos jours, dans l'Eglise adventiste, les membres se posent de plus en plus de questions concernant le rôle et la fonction que devraient avoir les anciens d'Eglise. Ces derniers eux-mêmes s'interrogent et sont souvent hésitants quant à la charge et le ministère qu'ils doivent avoir dans leur communauté. Toutes ces interrogations qui circulent ont un point commun : savoir ce que le Nouveau Testament enseigne sur le ministère de l'ancien. Le travail que nous voulons fournir ici consistera à répondre à cette question en cherchant à définir le concept néotestamentaire de l'ancien et à déterminer quelles étaient ses fonctions à l'époque.

Pour cela, nous proposons de réaliser une étude comparative des différents passages des épîtres du Nouveau Testament qui contiennent le terme *presbutéros*, ancien. Ces passages ont été choisis en fonction de critères que nous définirons dans la première partie de ce travail :

- 1 Tm 4.14 *prestutérion*
- 1 Tm 5.17-20 : *presbutéros*
- Tt 1.5-9 : *presbutéros*
- Jc 5.13-16 : *presbutéros*
- 1 P 5.1-5 : *sumpresbutéros* et *presbutéros*
- 2 et 3 Jn : *presbutéros*

Avant de commencer, nous voulons formuler un certain nombre de remarques :

- Nous pouvons noter dès à présent que « [...] les écrits du Nouveau Testament, au sujet de l'organisation dans l'Eglise primitive, n'offrent pas autant de détails que nous le souhaiterions [...] ¹ ».
- Le sujet des ministères dans le Nouveau Testament est complexe et ardu. En effet, « [...] Il est difficile de parler de l'origine des ministères dans le Nouveau Testament. La documentation est pauvre, peu homogène et

¹ *Handbook of Seventh-day Adventist Theology*, Commentary Reference Series, vol. 12, Hagerstown : Review and Herald Publishing Association, 2000, p. 552, c'est nous qui traduisons.

susceptible d'interprétations diverses² ». Nous ajoutons que « [...] qui veut exposer le problème du presbytérat au niveau du Nouveau Testament a vite fait de s'apercevoir que si certains éléments sont clairs, la plupart donnent lieu à des hypothèses plutôt qu'à des certitudes³ ». Il convient donc d'être « [...] prudent quand il s'agit de faire l'inventaire des charges presbytérales rapportées par le Nouveau Testament⁴ ».

- Nous devons admettre que « Dieu a pris son temps⁵ » pour mettre en place l'Eglise. Il fallait que cette dernière s'organise progressivement, souvent en réaction aux problèmes qu'elle vivait. La plupart des théologiens « [...] reconnaissent que l'organisation des ministères n'a pas été fixée une fois pour toute dès les origines, mais qu'elle a connu une très grande diversité suivant les lieux et suivant les époques. Cette diversité se manifeste particulièrement par l'emploi des différents termes : les douze, les sept, les apôtres, les prophètes, les docteurs, les presbytres, les higoumènes, les évêques, les diacres...⁶ ».
- Pour que l'organisation de l'Eglise se précise, il fallait que les apôtres aient disparu ou qu'ils soient sur le point de le faire, ceux-ci ayant jusqu'à ce moment-là assuré l'ensemble du fonctionnement de l'Eglise naissante⁷. Ce changement est difficile à appréhender au travers du Nouveau Testament. Cette évolution semble avoir été relativement longue et fonction des circonstances temporelles et circonstancielle que rencontrait l'Eglise naissante. Même si notre travail ne consiste pas à étudier ce que nous révèle le livre des Actes au sujet des ministères, nous allons dans le sens de ce qu'estime Lamau lorsqu'il pense que Luc montre un fonctionnement

² C. PERROT, *Après Jésus : le ministère chez les premiers chrétiens*, Paris : l'Atelier, 2000, p. 32

³ J.-J. VON ALLMEN, « Le ministère des anciens », in *VC* 71-72, Taizé : Les presses de Taizé, 1964, p. 215

⁴ *Idem*, p. 219

⁵ C. PERROT, *Op. cit.*, p. 22

⁶ A. LEMAIRE, « Les ministères dans la recherche néo-testamentaire », in *MD* 115, Paris : Cerf, 1973, p. 33

⁷ Voir P.-H. MENOUD, *L'Eglise et les ministères selon le Nouveau Testament*, (Cahiers Théologiques de l'actualité protestante n°22) Neuchâtel, Paris : Delachaux et Niestlé, 1949, p. 49 et J. GUILLET, « Le ministère dans l'Eglise : ministère apostolique – ministère évangélique » in *NRT* 112, Namur : Centre de documentation et de recherche religieuses de la Compagnie de Jésus, 1990, p. 499

de l'Église au travers de ceux qui la dirigent – et en l'occurrence les *presbuteroi* (pluriel de *presbuteros*), comme étant les successeurs de Pierre et du collège apostolique⁸. Il faut donc remarquer qu'« Après la mort des apôtres, les fonctions locales instaurées par eux seraient appelées à davantage d'importance⁹ ».

- Remarquons que tous les termes employés pour désigner les ministères dans l'Église : apôtre, diacre, docteur, évêque, évangéliste, et presbytre sont empruntés à la terminologie profane¹⁰. Ils existaient déjà avant d'être repris et utilisés dans l'Église naissante.
- En fonction de notre ecclésiologie, nous avons une lecture préconçue des textes concernant les ministères¹¹. Ce qui rend une étude « neutre » à ce sujet presque impossible. Nous avons tous des préjugés. Nous essayerons, malgré cela, de tendre vers cet idéal.
- Il faut être conscient qu'une « [...] recherche sur les ministères dépend évidemment de la datation allouée à chacun des écrits bibliques¹² ». Nous étudierons la question de l'évolution des ministères du *presbuteros* que nous pourrions voir transparaître dans le Nouveau Testament. Toutefois, il ne s'agit pas de notre préoccupation première, c'est pourquoi nous n'entrerons pas dans les détails de la datation des épîtres du Nouveau Testament.

⁸ Voir M.-L. LAMAU, *Des chrétiens dans le monde : Communautés pétriniennes au 1^{er} siècle*, (Lectio Divina 134) Paris : Cerf, 1988, p. 290 et P. EICHER, « Prêtre/Evêque » in *Dictionnaire de théologie*, Paris : Cerf, 1988, p. 576

⁹ A. JAUBERT, *Les premiers chrétiens*, (« Le temps qui court », 39) Paris : Seuil, 1967, p. 95

¹⁰ Voir P.-A. HARLE, « Sacerdoce et ministère dans le Nouveau Testament », in *VC 60*, Taizé : Les presses de Taizé, 1961, p. 369 ; F. VIGOUROUX, « Apôtre » in *Dictionnaire de la Bible*, T.1, Paris : Letouzey et Ané, 1926, p. 782 ; « Diacre » in *Dictionnaire de l'histoire du christianisme*, préf. de J. Delumeau, Paris : Albin Michel : Encyclopaedia Universalis, 2000, p. 371 ; F. VIGOUROUX, « Evangéliste » in *Dictionnaire de la Bible*, T.2... p. 2058 ; A. CHOURAQUI, « Docteur » in *L'univers de la Bible, Dictionnaire de la Bible et des 3 religions du Livre*, vol. 10, Paris : Lidis, 1985, p. 154 ; A. CHOURAQUI, « Evêque » in *L'univers de la Bible...*, vol. 10, p. 173 ; G. BUTTRICK, « Bishop » in *The Interpreter's Dictionary of the Bible, An Illustrated Encyclopedia*, vol. 1, Nashville : Abingdon, 12^{ème} éd. 1981 (1962), p.442 ; « Presbytre » in *Dictionnaire de l'histoire du christianisme*, préf. de J. Delumeau... p. 860. Par exemple, à l'époque, le diacre était un serviteur ; parmi le peuple juif, les docteurs étaient ceux qui étudiaient la loi et l'évêque était un surveillant, un gardien.

¹¹ Voir C. PERROT, *Après Jésus : le ministère chez les premiers chrétiens...* p. 22

¹² *Idem*, p. 19

Nous devons ajouter une liste des éléments que nous n'aborderons pas dans cette étude, même s'ils touchent de près ou de loin le sujet du ministère des anciens, nous limitant à la fonction du *presbutéros* :

- la notion des dons de l'Esprit, des charismes et de leur gestion ;
- l'historique de l'emploi des termes, *presbutéros* étant devenu prêtre, *épiskopos* donnant évêque, en français ;
- la succession apostolique ;
- l'ordination au ministère, même s'il nous faudra aborder ce thème dans notre étude sur l'imposition des mains (1 Tm 4.14) ;
- les qualifications demandées à un ancien pour exercer son ministère ;
- la consécration au ministère ;
- le sexe des anciens (obligatoirement masculin ?) ;
- l'âge minimum pour être considéré ancien et donc en mesure d'exercer ce ministère.

Dans une première partie, nous présenterons les connaissances minimales qu'il nous semble nécessaire de posséder sur le *presbutéros* – dans l'Ancien Testament et les sources extra-bibliques – pour étudier correctement notre sujet. Toujours dans cette première partie, nous reviendrons sur le choix des sept passages que nous comparerons et sur les critères de cette sélection.

Ensuite, dans notre deuxième partie, nous aurons à expliquer et commenter les différents passages étudiés. Pour chacun d'eux, nous ferons l'exégèse nécessaire pour approfondir les éléments essentiels qu'il contient concernant le rôle du *presbutéros*.

Nous passerons alors à une étude comparative des différentes fonctions du *presbutéros* au travers des textes concernés, avant de terminer ce travail par un parallèle avec ce qui se vit dans l'Eglise adventiste et les résultats auxquels nous serons parvenus.

Chapitre 1 : Notions préliminaires

Avant de commencer notre étude comparative, il nous paraît essentiel de remarquer que les anciens ne sont pas « nouveaux » au moment de la formation de l'Eglise primitive. C'est pour cette raison, et parce qu'il est avantageux d'avoir en tête cet arrière-plan pour notre travail, que nous voulons étudier brièvement ce qu'ont été les anciens avant que ce ministère ne s'exerce dans l'Eglise.

Nous commencerons par donner une définition de ce terme : le mot *presbutéros* vient de *presbus* (en grec) qui signifie vieux et est un comparatif : « qui est plus vieux qu'un autre¹³ ». Comme adjectif, il signifie âgé, ancien, et, par extension, vénérable. Comme substantif, il a le sens de vieillard et, par dérivation, celui d'ancien du peuple, de notable. Collectivement, il désigne un collège, les personnes les plus respectables par l'âge ou par la dignité. Nous sommes ainsi passés de la supériorité de l'âge à la prééminence assurée par la dignité ou l'autorité¹⁴. « Contrairement à d'autres termes grecs en rapport avec l'âge, [celui de *presbutéros* ...] n'a aucune implication négative (comme la perte de capacités). Au contraire, il contient depuis son origine l'élément positif suivant : ces personnes sont vénérables¹⁵ ».

¹³ Voir B. GILLIERON, « Ancien » in *Dictionnaire biblique*, Poliez-le-Grand : Du Moulin, 3^{ème} éd. 1998 (1985), p. 19

¹⁴ Voir L. PIROT, « Evêques » in *Supplément au dictionnaire de la Bible*, T. 2, Paris : Letouzey et Ané, 1934, p. 1301 et 1302

¹⁵ G. KITTEL, « Πρεσβυς » in *TDNT*, vol. VI, Grand Rapids, Michigan : Eerdmans, 4^{ème} éd. 1975 (1968), p. 652, c'est nous qui traduisons.

A. Aperçu extra-biblique

Le collège d'anciens était une force dans les gouvernements. Son rôle était essentiellement politique mais comportait aussi des aspects religieux. A Sparte, la célèbre ville du Péloponnèse, il y avait deux rois qui avaient au-dessus d'eux un conseil d'anciens formé de vingt-quatre vieillards qui disposaient de pouvoirs très vastes. A Rome, le conseil des anciens s'appelait Sénat. A l'époque de la République, il avait des responsabilités très étendues : il préparait les lois, fixait les impôts, organisait l'armée et dirigeait la politique extérieure¹⁶.

Il faut remarquer qu'« En dehors du monde juif, on trouve en Egypte des πρεσβυτεροι [*presbutéroï*] chargés d'une fonction municipale [...]. Cet usage n'était pas spécial à l'Egypte ; on le rencontre dans toutes les villes d'Asie Mineure et de l'Archipel [...] qui possédaient un sénat [...]»¹⁷ En effet, « [...] la fonction d'ancien était connue chez la plupart des peuples de l'ancien Orient¹⁸ ».

¹⁶ Voir J. GLOAGUEN, *Les anciens ces méconnus : le ministère des anciens dans l'Eglise*, Lillebonne, Le Mont-sur-Lausanne : Foi et Victoire, 1982, p. 6 et F. VIGOUROUX, « Anciens » in *Dictionnaire de la Bible*, T.1... p. 554

¹⁷ L. PIROT, « Evêque » in *Supplément au dictionnaire de la Bible*, T. 2... p. 1302 ; voir également F. VIGOUROUX, « Anciens » in *Dictionnaire de la Bible*, T.1... p. 554 et G. KITTEL, « Πρεσβυς » in *TDNT*, vol. VI... p. 653

¹⁸ A. KUEN, *Ministères dans l'Eglise*, Saint-Légier : Emmaüs, 1983, p. 90 ; voir également « Anciens » in *La Bible de A à Z, Mœurs, coutumes et institutions*, vol. 4, Turnhout : Brepols, 1989, p. 14 et 15 et E.G. SELWYN, *The First Epistle of St Peter : the greek text with introduction, notes and essays*, Grand Rapids : Baker Book House, 2^{ème} éd. 1983 (1964), p. 227

B. Aperçu vétérotestamentaire

Cette fonction existait donc avant qu'elle ne soit introduite au sein du peuple d'Israël. « Actuellement tous les spécialistes sont d'accord pour voir l'origine des anciens de l'Eglise chrétienne dans les *zeqenîm* du judaïsme¹⁹ ». L'Ancien Testament nous rapporte que les anciens étaient les chefs de famille qui constituaient le conseil d'un clan, d'une tribu, d'une province, voire de tout un pays. Leur pouvoir et leurs fonctions variaient suivant l'importance et la nature de la communauté et évoluaient avec les changements politiques et socio-économiques du milieu ambiant.

Les données dont nous disposons ne sont pas suffisamment précises pour nous permettre de dresser un tableau concordant du rôle des anciens, ni pour en faire une étude diachronique. Nous devons nous borner à constater que les textes bibliques de l'Ancien Testament mentionnent diverses sortes d'anciens :

- d'une tribu (Dt 31.28),
- d'une région (Jg 11.5 ; 1 S 30.26-31) qui peut correspondre au territoire d'un peuple ou d'une tribu, par exemple :
 - o Israël (Ex 3.16 ; Nb 11.16),
 - o Madian (Nb 22.4, 7, peuple pour lequel la Bible ne mentionne aucune autre autorité que celle des anciens),
 - o Moab (Nb 22.7),
 - o Gabaon (Jos 9.11),
 - o Egypte (Gn 50.7),
- d'une maison royale. Dans ce cas, ils étaient conseillers du roi (2 S 12.17).

En Israël, les anciens représentaient le peuple lors des cérémonies de l'Alliance (Ex 19.7 ; Dt 27.1 ; Jos 8.33 ; 2 R 23.1) et de l'élection d'un chef de guerre (Jg 11.5-11) ou d'un roi (1 S 8.4-6 ; 2 S 3.17s). Ils intervenaient en cas de graves crises nationales (Ex 17.5s ; Jos 7.6 ; 1 S 4.3 ; 1 Ch 21.16 ; Jr 26.17)²⁰. Ils siégeaient aux portes de la ville et y rendaient justice (Jos 20.4). Ils étaient

¹⁹ A. KUEN, *Ministères dans l'Eglise...* p. 90 ; voir également A. E. HARVEY, « Elders », in *JTS* 25, Oxford : Clarendon Press, 1974, p. 319 et J.-J. VON ALLMEN, « Le ministère des anciens », in *VC* 71-72... p. 215

²⁰ Voir « Anciens » in *La Bible de A à Z, Mœurs, coutumes et institutions*, vol. 4, Turnhout : Brepols, 1989, p. 13 à 15

chargés de maintenir la pureté rituelle de la cité si un cadavre était découvert dans ses murs (Dt 21.2), de régler les différends domestiques et conjugaux (Dt 22.15 ; 25.7)²¹.

Exode 3.16 est le premier texte de la Bible qui parle des anciens d'Israël. Dans ce passage, Dieu demande à Moïse de rassembler les anciens du peuple, ce qui montre que la fonction d'ancien existait déjà à cette époque au sein du peuple hébreu. Probablement avait-elle été établie en Egypte (voir Ex 1.11). « A la fonction surtout sociale des anciens en Egypte, l'indépendance du peuple libéré de la servitude et la révélation divine du Sinaï vont donner un aspect davantage religieux et politique. Les anciens seront ainsi présents dans toutes les circonstances de l'histoire du peuple d'Israël²² ».

Les anciens ont également joué un rôle important lors des révélations divines. Ils ont reçu les paroles que Dieu a ordonné à Moïse de dire aux enfants d'Israël (Ex 19.7). Ils étaient les intermédiaires entre le peuple et Moïse (Dt 5.23). Ces hommes étaient présents lorsque Aaron a immolé le premier animal dans le sanctuaire (Lv 9.1). Dans le cas d'un péché commis par tout le peuple, ils devaient imposer les mains sur l'animal, victime expiatoire, remplaçant symboliquement le peuple coupable (Lv 4.15). C'est avec l'appui des anciens que Moïse donne ses dernières directives au peuple (Dt 17.1)²³. Dieu lui-même avait demandé à Moïse de choisir soixante-dix anciens pour l'aider dans ses importantes responsabilités pour gouverner Israël (Nb 11.16, 17)²⁴.

La fonction d'ancien a survécu à l'exil (Esd 5.5, 9 ; 10.8). Au premier siècle après J.-C., les anciens faisaient partie du pouvoir exécutif religieux de la nation. Ils avaient la faculté d'excommunier quelqu'un du Temple (Jn 9.34). Ils constituaient avec les prêtres et les scribes l'instance suprême du peuple juif jusqu'en 70, date de la destruction du Temple de Jérusalem²⁵.

Les synagogues avaient aussi à leur tête des anciens sous la conduite d'un président (Lc 8.49 ; Ac 18.8, 17). Ils étaient responsables de la vie civile et ecclésiastique du peuple. Ils étaient élus par la communauté – ce que l'on

²¹ Voir A. KUEN, *Ministères dans l'Eglise...* p. 90

²² J. GLOAGUEN, *Les anciens ces méconnus...* p. 9 et 10

²³ Voir *Idem*, p. 10 et 11

²⁴ H. H. SIEGFRIED, « Elder » in *Seventh-day Adventist Bible Dictionary*, Hagerstown : Review and Herald Publishing Association, 2^{ème} éd. 1979 (1960), p. 317

²⁵ Voir A. KUEN, *Op. cit.*, p. 91

retrouve dans le vécu des Eglises locales des premiers chrétiens – et devaient connaître la loi et jouir d'une bonne réputation, ce qui est aussi présent dans le christianisme primitif. Cela montre que le ministère des anciens dans l'Eglise a été repris par les apôtres, Paul en particulier. Les synagogues chrétiennes lorsqu'elles ont pris place aux côtés des synagogues juives ont adopté une organisation semblable, avec les modifications exigées par les circonstances²⁶.

Résumons les fonctions des anciens que nous venons de tracer au travers de ce bref aperçu, certaines de ces fonctions se retrouvant, comme nous venons de l'exprimer, dans les ministères de l'Eglise naissante :

- fonction politique,
- fonction judiciaire,
- fonction de conseiller,
- fonction d'intermédiaire entre le peuple et Dieu,
- fonction d'enseignement,
- fonction religieuse et cérémoniale.

²⁶ Voir A. KUEN, *Ministères dans l'Eglise...* p. 91 et W. RORDORF, « La théologie du ministère dans l'Eglise ancienne », in VC 71-72, Taizé : Les presses de Taizé, 1964, p. 86

C. Choix des textes à comparer

D'après la concordance des Septante²⁷, le terme *presbutéros* est utilisé plus de trente fois dans l'Ancien Testament grec (livres deutérocanoniques inclus). D'après celle de la T.O.B.²⁸, plus de soixante fois dans le Nouveau Testament. Nous devons donc effectuer un choix des textes que nous étudierons.

Le mémoire que nous rédigeons a pour titre : « Le rôle du *presbutéros* dans les épîtres du Nouveau Testament. Etude comparative ». Il s'agit d'étudier, comme nous l'avons déjà expliqué, la fonction de l'ancien telle que la présentent les épîtres du Nouveau Testament. Le choix de se limiter aux épîtres a été fait pour la raison suivante : c'est dans les épîtres que ressort le mieux le changement de situation qu'a vécu l'Eglise primitive dans le passage d'un fonctionnement avec les apôtres, à celui – obligé puisque ceux-ci allaient disparaître – d'un fonctionnement avec leurs successeurs²⁹.

Limitant notre étude aux textes des épîtres, les passages qui utilisent le terme de *presbutéros*, comme ceux des évangiles et des Actes (11.30 ; 15.6, 12, 15 ; 20.17-28, etc.), seront abordés rapidement, quand ils présentent un parallèle étroit avec les textes que nous confronterons, mais ne feront pas partie de l'étude comparative en elle-même.

Ensuite, notre étude consistant à déterminer les fonctions de l'ancien, nous éliminons également les textes qui font allusion à un ou plusieurs anciens mais sans expliciter ou définir leurs rôles. Sont dans ce cas les textes suivants :

- 1 Tm 5.1 et 2 : Paul parle de personnes d'âges divers dans ces deux versets. Le terme *presbutéros* y est employé pour désigner des individus d'un âge avancé et non pas des ministres³⁰ d'Eglises³¹.

²⁷ Voir « Πρεσβυτερος » in G. MORRISH, *A Concordance of the Septuagint*, Grand Rapids, Michigan : Zondervan Publishing House, 8^{ème} éd. 1976 (1887), p. 208

²⁸ Voir « Presbuteros » in *Concordance de la Traduction Œcuménique de la Bible TOB*, Paris : Cerf, Villiers-le-Bel : Société Biblique Française, 1993, p. 1237

²⁹ Voir P.-H. MENOUD, *L'Eglise et les ministères...* p. 49

³⁰ Nous emploierons le terme « ministre » dans le sens ecclésiologique, en tant que ministère (et non pas dans sa compréhension moderne d'employé d'un gouvernement).

³¹ Voir par exemple D. GUTHRIE, J. A. MOTYER, A. M. STIBBS, *et al.*, *Nouveau commentaire biblique*, Saint-Légier : Emmaüs, 2^{ème} éd. 1978 (1970 en anglais – Londres : Inter-Varsity Press), p. 1234 et F. E. GAEBELEIN, *The Expositor's Bible Commentary*, vol. 11, Grand Rapids, Michigan : Zondervan Publishing House, 5^{ème} éd. 1982 (1978), p. 380

- Hé 11.2 : d'après le contexte de ce verset, le terme ancien est employé dans le sens de personnage des temps passés (comme Abel, Abraham, etc.), ayant un âge avancé et non pas comme ministère dans l'Eglise³².
- Ap³³ 4.4 et suivants : ce sont les anciens dans les cieux dont il s'agit, les vingt-quatre vieillards. Ces personnages ne nous intéressent pas pour notre étude.

Parmi les passages où le terme *presbutéros* est utilisé se trouvent ceux des épîtres de 2 Jn (verset 1) et 3 Jn (également au verset 1). La question se pose de savoir si nous devons inclure ces extraits dans notre étude. En effet, il est probable que dans ces textes *presbutéros* soit plus un titre honorifique attribué à Jean qu'un terme qui désignait sa fonction et son ministère³⁴. Cela n'est pas clairement déterminable lors d'une première lecture. C'est pourquoi nous décidons de joindre ces passages à notre étude d'autant plus, comme nous le verrons, qu'une des fonctions de l'ancien était d'exhorter et de reprendre les chrétiens pour les replacer dans le droit chemin – si cela s'avérait nécessaire. Ce que fait Jean lorsqu'il rédige ses deux épîtres.

Enfin, nous choisissons d'inclure dans notre travail le texte de 1 Tm 4.14, car il est le seul passage du Nouveau Testament à faire référence au *presbutériorion*, terme que nous expliquerons dans l'analyse de ce passage.

Notre étude comparative portera donc sur les sept textes suivants :

- 1 Tm 4.14
- 1 Tm 5.17-22
- Tt 1.5-9

³² Ce que confirme G. A. BUTTRICK, « Elder in the NT » in *The Interpreter's Dictionary of the Bible...*, vol. 2... p. 73 ; voir également A. LEMAIRE, *Les ministères aux origines de l'Eglise : Naissance de la triple hiérarchie : évêques, presbytres, diacres*, (Lectio Divina 68) Paris : Cerf, 1971, p. 110

³³ Si nous pouvons considérer que le livre de l'Apocalypse est une épître (celle de Jean aux sept Eglises d'Asie – voir Ap 1.4). Discussion qui ne nous intéresse pas ici et dans laquelle nous ne voulons pas entrer, puisque cela ne change en rien notre choix des textes à étudier.

³⁴ Dans l'ouvrage adventiste pour aider l'ancien dans ses fonctions, appelé *Mémento de l'ancien*, il est considéré que *presbutéros* dans les épîtres de 2 et 3 Jn désigne l'apôtre et non pas la fonction de Jn. Nous pensons que cela n'est pas certain et qu'il nous faut vérifier ce point. Voir *Mémento de l'ancien*, Association pastorale de la Conférence Générale des adventistes du septième jour, Le Mée-sur-Seine : Vie et Santé, 2000, p. 29

- Jc 5.13-16
- 1 P 5.1-5
- 2 Jn
- 3 Jn

Nous avons délimité chacun de ces passages en essayant de former des entités littéraires, tenant compte le plus possible de leur contexte³⁵.

³⁵ Découpages qui sont le plus souvent ceux que proposent les théologiens dans leurs commentaires.

Chapitre 2 : Exégèse et explication des passages à comparer

Etudions à présent les éléments essentiels des différents textes que nous avons à comparer.

Il nous faut d'ores et déjà remarquer que ces passages n'ont pas pour objectif premier d'expliquer ce qu'était la fonction du *presbutéros*, mais avant tout de déterminer la manière dont il se doit d'agir, celle dont il convient de se comporter à son égard ou ce qu'il faut prendre en compte pour le choisir³⁶. Ce qui, bien évidemment, rend le travail de savoir quel était le rôle du *presbutéros* plus délicat.

Nous déterminerons l'ordre de l'étude de nos différents textes en nous basant sur un certain nombre d'ouvrages d'introduction à l'étude du Nouveau Testament³⁷. Nous prendrons donc en compte les dates suivantes pour la rédaction des épîtres, établissant ainsi l'ordre de notre analyse :

- Jacques : la date de rédaction pour cette épître est incertaine car elle dépend du choix que font les différents théologiens quant à l'identité de son auteur³⁸. Ce que confirme Lemaire : « [...] nous ne connaissons, de façon certaine, ni la date ni l'origine [de cet écrit...]³⁹ ».

³⁶ Voir J. BARNAUD, « Le Ministère de la Parole dans l'Eglise primitive », in *ETR* 21, Montpellier : Faculté libre de Théologie Protestante, 1946, p. 225

³⁷ Voir E. CHARPENTIER, *Pour lire le Nouveau Testament*, Paris : Cerf, 1982, p. 48, 49, 52 et 53 et A. KUEN, *Soixante-six en un : introduction aux livres de la Bible*, Saint-Légier : Emmaüs, 1998, p. 224 à 226, 229, 231, 243, 249, 257 et 267 ; *SDABC*, vol. 6, Hagerstown : Review and Herald Publishing Association, 2^{ème} éd. 1980 (1956), p. 35, 36, 81 à 84, 102 à 107 ; *SDABC*, vol. 7..., 2^{ème} éd. 1980 (1957), p. 255, 356, 497 à 500, 547, 548, 624, 625 et P. ROLLAND, « La date de l'épître de Jacques », in *NRT*, 118, Namur : Centre de documentation et de recherche religieuses de la Compagnie de Jésus, 1996, p. 839 à 851

³⁸ Voir à ce sujet les mémoires suivants : R. GRIN, *La foi et les œuvres en Jacques 2.20-26, Etude exégétique*, Collonges-sous-Salève : Faculté adventiste de théologie, 2002, p. 4 à 14 et V. ANTONOV, *La prière et l'onction des malades dans Jacques 5.13-18*, Collonges-sous-Salève : Faculté adventiste de théologie, 2003, p. 40 à 42

³⁹ A. LEMAIRE, *Les ministères aux origines de l'Eglise...* p. 111

Nous formulerons donc deux hypothèses :

- Basse : cette hypothèse est valable si l'on considère, comme cela se fait de manière traditionnelle, que Jacques serait le frère du Seigneur ou peut-être un de ses secrétaires (Ac 15.13-21 ; 21.18 ; 1 Co 15.7 ; Ga 1.19 ; 2.9, 12). Dans ce cas, l'épître daterait des années 40 à 50, ce qui en ferait un des écrits les plus anciens du Nouveau Testament. Avec cette hypothèse, l'épître de Jacques est la première que nous devons étudier.
- Haute : hypothèse qui stipule que le genre et la forme littéraire de l'épître obligent à penser que cet écrit aurait été rédigé entre 70 et 130⁴⁰. En effet, elle présente de nombreux parallèles avec les écrits de Clément, Barnabé, la Didaché ou le Pasteur d'Herma. Avec cette hypothèse, l'épître de Jacques est l'avant-dernière ou la dernière épître à étudier, après ou avant celles de 2 et 3 Jean⁴¹.

Nous tiendrons compte de ces deux possibilités. Nous commencerons par analyser nos différents passages par le texte de Jacques, en estimant que cette épître est un des premiers écrits du Nouveau Testament. Dans un deuxième temps, nous la daterons aux alentours des années 80, ce qui en fera alors l'avant-dernier texte à étudier.

- 1 Pierre : rédigé vers 60-64,
- 1 Timothée : composé vers 64, 65,
- Tite : écrit en 65,
- 2 et 3 Jean : rédigés vers 90.

Voici donc l'ordre dans lequel nous analyserons nos textes : Jacques 5.13-16 (hypothèse basse), 1 Pierre 5.1-5, 1 Timothée 4.14, 1 Timothée 5.17-22, Tite 1.5-9, Jacques (hypothèse haute), enfin 2 et 3 Jean.

⁴⁰ Voir P. ROLLAND, « La date de l'épître de Jacques », in *NRT*, 118... p. 840

⁴¹ Voir : F. VOUGA, *L'épître de Saint Jacques*, Commentaire du Nouveau Testament 2^{ème} série XIIIa, Genève : Labor et Fides, 1984, p. 17 et J. CANTINAT, *Les épîtres de saint Jacques et de saint Jude*, Paris : Gabalda, 1973, p. 53

A. Jacques 5.13-16 (hypothèse basse)

Jc 5 : « (13) Quelqu'un parmi vous est-il dans la souffrance ? Qu'il prie. Quelqu'un est-il dans la joie ? Qu'il chante. (14) Quelqu'un parmi vous est-il malade ? Qu'il appelle les anciens de l'Eglise, et que ceux-ci prient pour lui en faisant sur lui une application d'huile au nom du Seigneur. (15) Le souhait de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le relèvera ; s'il a commis des péchés, il lui sera pardonné. (16) Reconnaissez donc vos péchés les uns devant les autres et souhaitez-vous du bien les uns aux autres, pour que vous soyez guéris. La prière du juste, mise en œuvre, a beaucoup de force. »

Nous débutons par le texte de Jacques. Notons, avant de commencer, que « [...] ce passage est une des parties les plus contestées de l'épître, et peut-être de tout le N.T.⁴² ».

Il convient de vérifier la fiabilité du texte sur lequel nous allons travailler⁴³ :

- Verset 14 : la lecture *tou kuriou* est attestée par une large majorité des témoins, alors que l'omission de *tou* dans le codex alexandrinus, le codex ψ et le minuscule 81, ainsi que celle de *tou kuriou* dans le codex vaticanus sont probablement dues à un manque d'attention dans la transcription. Certains manuscrits ont *Yêsou Khristou* (minuscule 6) et *tou kuriou Yêsou* (lectionnaire 1356). Ce sont des ajouts de scribes⁴⁴. Ces différences concernent la prière et l'onction d'huile faites par les anciens sur le malade puisque c'est au nom du Seigneur que celles-ci doivent se pratiquer. Ces nuances sont minimales et ne modifient pas fondamentalement les fonctions des anciens.

⁴² W. MACDONALD, *Le commentaire biblique du disciple : Nouveau Testament*, Saône : Purgat, 2^{ème} éd. 1999 (1995 anglais), p. 1197. Voir cet ouvrage pour plus de détails et pour une explication sur la maladie et la guérison selon la Bible, p. 1197 à 1199. Ce passage de Jacques a fait l'objet de nombreux écrits contradictoires qui tous révèlent la difficulté de compréhension de ce texte. Certains théologiens y voient une imposition des mains faites par les anciens, ce que nous ne percevons nullement. Voir à titre d'exemple : W. RORDORF, « La théologie du ministère dans l'Eglise ancienne », in VC 71-72... p. 86 et 87

⁴³ Pour ce faire, nous utilisons ce qui est appelé critique textuelle et qui est un domaine de la théologie dans lequel des spécialistes sont chargés de vérifier que ce que nous trouvons dans nos bibles est le véritable texte. Le but est donc de s'approcher le plus possible de l'original tel qu'il a été écrit la première fois. Le travail de ces spécialistes est d'analyser, examiner et comparer les différents manuscrits à leur disposition en fonction de critères spécifiques.

⁴⁴ Voir B. M. METZGER, *A Textual Commentary on the Greek New Testament*, New York : American Bible Society, Stuttgart : German Bible Society, 2^{ème} éd. 1994 (1971), p. 614

- Verset 16 : les manuscrits suivants : codex Sinaiticus, la recension syro-byzantine, le codex ψ et de nombreux minuscules ont *eukhesté* alors que le codex alexandrinus, le codex vaticanus, l'oncial 048 et quelques minuscules ont *proseukhesthai*. Ce dernier terme apparaît à quatre autres reprises dans ce chapitre (versets 13, 14, 17 et 18) sans variation remarquable selon les différents témoins. Malgré cela, pour ce verset, nous suivons comme Metzger les premiers manuscrits cités et regardons *proseukhesthai* comme étant le résultat d'une conformation à une utilisation usuelle chrétienne⁴⁵. Ces deux termes *eukhesté* et *proseukhesthai* ayant pratiquement la même signification (prier), nous ne reviendrons pas sur ce choix. De plus, ce verset ne traite pas directement d'une fonction des anciens, même s'il fait référence à la prière, acte que les *presbutéroï* sont invités à pratiquer.

Jacques adresse son épître « aux douze tribus dans la dispersion » (1.1). Prise de manière littérale ou symbolique, cette expression montre que dans toutes les églises constituées de chrétiens dispersés des *presbutéroï* avaient été mis en place⁴⁶. Avec notre hypothèse basse, cela montrerait que ce ministère était courant à l'époque, c'est-à-dire peu de temps après la naissance de l'Eglise. De plus, dans la lettre elle-même, le presbytérat est présupposé comme une évidence⁴⁷. En effet, l'exhortation que nous analysons ne se propose pas d'introduire de nouveaux usages dans les communautés, mais de stimuler le zèle de ses destinataires. La présence des anciens dans les Eglises locales apparaît ainsi comme une donnée de fait⁴⁸.

Les versets 13 et 14a du passage que nous étudions envisagent « [...] par trois brèves questions l'ensemble de l'existence du croyant [...] et invitent] les lecteurs à se placer en toute circonstance (peine et joie) devant Dieu par la prière. [...] versets 14b à 15a :] de la généralité, le texte passe au cas particulier de la maladie [...]. Il ne s'agit plus seulement ici de prier – comme on l'attendrait après

⁴⁵ Voir B. M. METZGER, *A Textual Commentary on the Greek New Testament...* p. 614 et 615

⁴⁶ Voir J. GLOAGUEN, *Les anciens ces méconnus...* p. 27

⁴⁷ Voir E. SCHILLEBEECKX, *Le ministère dans l'Eglise*, Paris : Cerf, 1981, p. 37

⁴⁸ Voir P. BONY, E. COTHENET, J. DELORME, *et al.*, *Le ministère et les ministères selon le Nouveau Testament*, Paris : Seuil, 1974, p. 153

le V. 13 –, mais de faire venir les anciens [pour qu'ils prient pour le malade et qu'ils l'oignent d'huile ...]. Les anciens sont les seuls responsables de communautés mentionnés dans l'épître, et [...] sont envoyés auprès des malades [...] en tant que *représentants de l'église*. [...] Cette pratique manifeste la solidarité de l'église avec ceux de ses membres qui souffrent⁴⁹ ». Voici résumée en quelques lignes l'exhortation que Jacques adresse à ses lecteurs.

Les anciens sont appelés par une personne malade pour qu'ils prient pour elle. Notons que c'est le malade qui « invite les *anciens* responsables de *l'Eglise locale*⁵⁰ ». L'initiative ne vient pas d'eux, ce qui démontre le besoin du malade d'avoir une présence à ses côtés, ainsi qu'un soutien physique et spirituel.

Nous devons être attentifs au fait que Jacques s'adresse aux anciens de chaque communauté. Le terme est au pluriel dans ce passage. Nous percevons ici le caractère collégial de l'institution des *presbutéroï*. Ce qui montre qu'ils travaillaient ensemble⁵¹.

Nous n'entrerons pas dans le débat qui consiste à déterminer si le résultat de la prière des anciens (verset 14) - ainsi que l'onction d'huile - est la guérison physique et/ou spirituelle du souffrant. Nous pensons que les deux interprétations sont possibles, certainement voulues par Jacques. Dieu peut guérir physiquement et la compréhension médicale du texte convient alors, mais son but premier est de guérir spirituellement, même si cette guérison ne s'accompagne pas de mieux-être physique⁵².

Le rôle des anciens est de prier pour la personne malade et de l'oindre d'huile. Cherchons à mieux comprendre ce que signifient ces deux actes.

⁴⁹ F. VOUGA, *L'Épître de Saint Jacques*... p. 141

⁵⁰ D. GUTHRIE, J. A. MOTYER, A. M. STIBBS, *et al.*, *Nouveau commentaire biblique*... p. 1298

⁵¹ Voir L. SIMON, *Une éthique de la Sagesse, Commentaire de l'Épître de Jacques*, Genève : Labor et Fides, 1961, p. 180

⁵² A ce sujet, voir par exemple : D. GUTHRIE, J. A. MOTYER, A. M. STIBBS, *et al.*, *Op. cit.*, p. 1298. Rappelons-nous que Dieu souhaite le bien de ses enfants, mais qu'avant toute chose, c'est leur salut, c'est-à-dire leur guérison spirituelle, qui est essentiel. Avoir, même dans les difficultés et la souffrance, une relation d'amour avec Dieu, être en paix avec lui, étant pleinement conscients qu'il dirige nos vies et que son but suprême pour nous est que nous vivions un jour ensemble sur la nouvelle terre pour l'éternité (lieu où il n'y aura plus jamais ni deuil, ni cri, ni douleur – Ap. 21.1-5) est le but de la prière. Nous ne sommes que de passage sur cette terre. Même en tant que chrétiens, nous devons mourir un jour ou l'autre...

Nous commencerons donc par définir le terme *proseukhomai*. Remarquons d'abord qu'il apparaît dans le Nouveau Testament plus fréquemment qu'aucun autre pour prier, demander, etc. Dans le grec extra-biblique, *proseukhomai* peut signifier prier, jurer de faire, faire le vœu de, promettre, s'engager à faire. Dans la Septante, il est utilisé uniquement pour désigner la prière directe avec Dieu. Dans le Nouveau Testament, il signifie exclusivement : prier, prononcer des prières, intercéder.

Les deux termes *proseuchomai* et *proseuché* (prière) se réfèrent d'une façon complète aux prières de Jésus, à celles des croyants et à l'Église ; ainsi ils touchent les formes les plus diverses et tous les aspects de la prière (l'adoration, la supplication, l'intercession, les prières spécifiques individuelles, la prière fervente et tenace, la prière liturgique), avec pour sens particulier celui révélé par le contexte⁵³.

« Le thème de la prière avait déjà été abordé en Jc 1, 5-8⁵⁴ ». Passage dans lequel l'auteur de l'épître explique que les prières ou demandes faites avec foi sont celles qui ne comportent aucune hésitation dans la confiance portée à Dieu⁵⁵.

La prière dont Jacques parle pour les anciens est celle de l'intercession, elle est une demande de secours. C'est une intervention d'un croyant auprès de Dieu, en faveur d'autrui⁵⁶. Les anciens se retrouvent donc médiateurs entre le malade et Dieu. Ils sont auprès de lui pour l'encourager, le soutenir et rétablir la paix entre lui et Dieu. Le point essentiel de la démarche est de vivre la prière pour le malade comme un signe d'engagement et d'aide de la part de la communauté dans ses moments de crise⁵⁷.

Jacques demande de prononcer la prière « *tô onomati tou kuriou* », au nom du Seigneur, c'est-à-dire par ordre de, dans la force de, en invoquant le nom de. C'est le Christ qui agit. Il est le grand médecin, physique et surtout spirituel. Les anciens ne sont que ses porte-parole, pour soutenir, motiver et encourager. Ils

⁵³ Voir H. BALZ, G. SCHNEIDER, "προσευχομαι" in *Exegetical Dictionary of The New Testament*, vol. 3, Grand Rapids, Michigan : Eerdmans Publishing Company, 2^{ème} éd. 1993 (1982-83 allemand) p. 164 à 169

⁵⁴ F. VOUGA, *L'Épître de Saint Jacques...* p. 140

⁵⁵ Voir J. CANTINAT, *Les épîtres de saint Jacques...* p. 251

⁵⁶ Voir B. CHEVALLEY, « Prière » et « prière d'intercession » in *La foi en ses termes : nouvelles définitions des mots chrétiens*, (Entrée Libre n°21) Genève : Labor et fides, 1992, p. 132 et 133

⁵⁷ Voir *NIB*, vol. XII, Nashville : Abingdon Press, 2000, p. 222

peuvent également être les vecteurs de guérison physique. La prière de foi des presbytres n'a pas de valeur magique, mais tient son efficacité de la seule puissance du Seigneur⁵⁸.

Notons que d'après Lemaire « Les écrits rabbiniques nous donnent des exemples de prière de Rabbis sur les malades⁵⁹ ». Ce qui forme un parallèle avec ce que nous venons de voir dans l'épître de Jacques. Cet élément montre que les fonctions des *presbuteroï* dont parle Jacques ne sont pas une invention de l'Eglise, mais qu'elles ont été reprises par celle-ci, dans le judaïsme. Nous trouvons un exemple d'exhortation à faire venir un rabbi pour qu'il prie pour un malade dans *Baba Batra* 116a : « Si un homme a un malade dans sa maison, qu'il aille chez un sage et il implorera sur lui la miséricorde ».

Juste une particularité de ce passage à signaler avant de passer à l'onction d'huile. Jacques demande aux anciens de prier sur le malade, *épi* + accusatif, c'est-à-dire sur, avec contact, en vue de, à la tête de...⁶⁰ Qu'est-ce que Jacques a voulu dire exactement ? Il est difficile de le dire. « Peut-être faut-il simplement comprendre que la prière sera prononcée *pour* le malade, ou *vers* lui, tout *près* de lui, *contre* lui⁶¹ ».

Remarquons qu'au verset 14 : « “Qu'ils prient sur lui” est le verbe principal alors que “l'oindre avec de l'huile” est un participe, montrant ainsi quel est l'acte le plus important et celui qui l'est moins [...]»⁶² ». Cette disposition prouve que Jacques accorde à la prière prononcée par les *presbuteroï* la première place et qu'il lui subordonne l'onction d'huile, cette dernière s'incorporant à la prière.

⁵⁸ Voir J. CANTINAT, *Les épîtres de saint Jacques...* p. 251

⁵⁹ A. LEMAIRE, *Les ministères aux origines de l'Eglise...* p. 111

⁶⁰ Voir M. CARREZ, F. MOREL, « *Επι* » in *Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament*, Genève, Villiers-Le-Bel : Labor et Fides, Société biblique française, 4^{ème} éd. 1998 (1971), p. 97 et 98

⁶¹ J. CANTINAT, *Op. cit.*, p. 249

⁶² R. C. H. LENSKI, *The Interpretation of the Epistles to the Hebrews and the Epistle of James*, Minneapolis, Minnesota : Augsburg Publishing House, 1966, p. 660, c'est nous qui traduisons. Aspect confirmé par F. E. GAEBELEIN, *The Expositor's Bible Commentary*, vol. 12... p. 203 et 204 et J. CANTINAT, *Op. cit.*, p. 249

Passons à présent à la deuxième demande de Jacques pour les anciens, à savoir l'onction d'huile.

Dans la tradition biblique, l'onction d'huile apparaît dans plusieurs sens assez différents. En Es 1.6 ; Jr 8.22 ; 46.11 ; Mc 6.13 ; Lc 10.34, l'huile est employée médicalement et l'onction est liée à la guérison ou à la purification des malades. Dans d'autres textes comme Dt 28.40 ; Es 61.3 ; Am 6.6 ; Mi 6.15 ; Ps 23.5 ; 45.8 ; 92.11 ; Pr 27.9 ; Mt 6.17 ; Lc 7.36-50, elle est signe d'honneur et de joie. Elle peut enfin être le signe de l'élection ou de la consécration des rois et des prêtres, comme nous le montrent les textes suivants : 1 S 10.1 ; 16.13 ; 1 R 1.39 ; Ex 28.41 ; Lv 4.5, etc.⁶³

« L'huile était considérée comme un moyen thérapeutique, et elle est peut-être ici suggérée comme une aide ou un stimulant pour la foi⁶⁴ ». « Certains voient en cette huile l'emploi de *moyens médicamenteux*, puisque l'huile était une forme de médicament à l'époque où Jacques écrivait (Lu 10.34). D'autres considèrent *l'emploi de l'huile* comme un rite. Ce point de vue est renforcé par les mots **au nom du Seigneur**. Autrement dit, l'onction devait être administrée sous son autorité et en obéissance à sa Parole. Les apôtres utilisaient parfois l'huile lorsqu'ils accomplissaient des miracles (Mc 6.13). Le pouvoir de guérison n'était pas dans l'huile, mais cette huile symbolisait l'Esprit-Saint dans son ministère de guérison⁶⁵ ».

Pour parler de l'onction d'huile, Jacques utilise le verbe *aleiphô élaiô* et non pas *khriô*. La différence entre les deux verbes se perd s'ils sont traduits tous les deux par « oindre ». Le second uniquement devrait être traduit dans ce sens, quand il est utilisé en référence avec l'acte sacré. Le premier, celui que l'auteur de l'épître utilise, se réfère à l'usage commun de l'huile. Nous n'oignons pas une pièce de mécanique, un moteur, nous les huilons. Ce qui montre que Jacques ne pense pas à un usage sacré – allant ainsi contre l'interprétation en faveur de

⁶³ Voir F. VOUGA, *L'Épître de Saint Jacques...* p. 141 et V. ANTONOV, *La prière et l'onction des malades dans Jacques 5.13-18...* p. 10 à 23

⁶⁴ D. GUTHRIE, J. A. MOTYER, A. M. STIBBS, *et al.*, *Nouveau commentaire biblique...* p. 1298

⁶⁵ W. MACDONALD, *Le commentaire biblique du disciple...* p. 1199

l'extrême-onction⁶⁶ – mais plutôt à un usage médical (voir à ce sujet Es 1.6, où l'huile pourrait être utilisée pour adoucir les plaies et les blessures ; les disciples qui guérissaient en utilisant de l'huile dans Mc 6.13 ; le bon samaritain qui soigne l'homme blessé avec de l'huile, Lc 10.34)⁶⁷.

L'onction d'huile peut également être comprise comme un acte symbolique, significatif de l'intervention de Dieu dont la présence qui guérit aide à supporter les situations trop humaines⁶⁸. « L'huile tire son pouvoir des mains humaines qui l'appliquent et dans le fait que le malade et les oignants sont ensemble. La douleur et la solitude sont ainsi atténuées et la solidarité de la communauté est rétablie⁶⁹ ».

Le fait d'oindre d'huile une personne malade, au-delà de l'aspect de la guérison, est aussi une manière de lui rappeler qu'elle a reçu la visite des anciens de l'Eglise. En effet, pendant un certain temps, l'huile restera sur elle. Durant cette période, elle pourra toucher l'endroit oint d'huile. Ce sera pour elle un réconfort puisque preuve concrète que la communauté à laquelle elle appartient pense à elle et prie pour elle. « Le fait d'utiliser de l'huile pourrait [donc] avoir un effet psychologique important [...]»⁷⁰.

⁶⁶ Voir W. R. NICOLL, *The Sermon Outline Bible*, Grand Rapids, Michigan : Baker Book House, 1987, p. 371. Nous évitons également la question de l'extrême-onction qui n'est pas sans intérêt, mais qui ne fait pas partie de notre domaine de recherche. Nous estimons d'ailleurs que ce passage est très peu probant pour fonder cette pratique. A ce sujet, il serait intéressant de déterminer pourquoi dans l'Eglise adventiste, la plupart des membres considèrent l'onction et la prière pour le malade comme équivalents à l'extrême-onction. En effet, trop souvent, c'est uniquement dans les cas très graves et désespérés qu'il est fait appel aux anciens et pasteurs... Nicoll pense en fait au sujet de ce texte de Jc 5, qu' « il n'y a pas de plus grande perversion d'un passage de l'Ecriture que le fait de trouver ici une justification pour ce que les catholiques appellent « l'extrême-onction » [...] ».

⁶⁷ Voir R. C. H. LENSKI, *The Interpretation of the Epistles...* p. 660 et 661. Confirmé à nouveau par F. E. GAEBELEIN, *The Expositor's Bible Commentary*, vol. 12... p. 204 ; voir également : V. ANTONOV, *La prière et l'onction des malades dans Jacques 5.13-18...* p. 12 à 14, 25

⁶⁸ Voir R. P. MARTIN, *World Biblical Commentary*, vol. 48, Waco, Texas : Word Books, 1988, p. 202

⁶⁹ *NIB*, vol. XII... p. 222, c'est nous qui traduisons.

⁷⁰ J. B. ADAMSON, *The Epistle of James*, Grand Rapids, Michigan : Eerdmans Publishing Company, 1976, p. 198 qui cite MITTON

Nous voyons qu'il est difficile de déterminer avec exactitude la signification et le rôle de l'onction d'huile⁷¹. Nous choisissons de garder les divers sens que nous venons d'évoquer : guérison physique, soutien psychologique, rapprochement physique entre ceux qui oignent et le malade, aide et soutien pour la foi du malade. En effet, « [...] le fait même que l'huile et le geste de l'onction soient liés à des ordres de signification si différents devrait à lui seul nous retenir de rattacher la pratique attestée en Jc 5.14 trop exclusivement à l'une de ces [...] compréhensions]⁷² ».

En résumé :

Nous pouvons dire : Jacques « [...] commence à rappeler à l'église – exactement : au collège d'anciens qui la représente – sa responsabilité envers ses malades : il encourage la pratique [...] de l'onction (traitement médical, mais aussi signe de l'élection et marque de la joie) et, ce qui domine le tout, de la prière par laquelle elle les recentre dans la fidélité à Dieu. Affirmant sa certitude de l'exaucement et du pardon donné, il laisse à Dieu la liberté de sa réponse tout en ramenant l'église à la tâche qui la fonde : la confession mutuelle et la prière des frères les uns pour les autres⁷³ ». Les anciens ont donc une tâche de soutien physique et spirituel envers les malades de leur communauté.

Les anciens « [...] sont facteurs de cohésion sociale puisqu'ils sont une présence communautaire auprès du malade, le sortant ainsi de son isolement. [...] ils sont des orants qualifiés⁷⁴ » pour prier pour la personne et pour lui apporter réconfort et encouragement. Ils pratiquent des visites de cure d'âme et d'accompagnement spirituel⁷⁵ pour replacer le malade devant Dieu⁷⁶ et dans une

⁷¹ Pour un approfondissement de ce point, voir l'ensemble du mémoire suivant : V. ANTONOV, *Op. cit.*

⁷² F. VOUGA, *L'Épître de Saint Jacques...* p. 141 et 142

⁷³ *Idem*, p. 143

⁷⁴ G. BECQUET, P. CAZAUX, F. DUMORTIER, *et al.*, *La lettre de Jacques : Lecture socio-linguistique*, (Cahiers Evangile 61) Paris : Cerf, octobre 1987, p. 60

⁷⁵ Voir J. GLOAGUEN, *Les anciens ces méconnus...* p. 41 et 42

⁷⁶ Voir F. VOUGA, *Op. cit.*, p. 142

relation d'amour avec lui. Ils ont une charge d'assistance aux malades⁷⁷, physique et spirituelle.

⁷⁷ Voir P. BONY, E. COTHENET, J. DELORME, et al., *Le ministère et les ministères...* p. 153 et 154 et J. CANTINAT, *Les épîtres de saint Jacques...* p. 248

B. 1 Pierre 5.1-5

1 P 5 : « (1) J'encourage donc les anciens qui sont parmi vous, moi qui suis un ancien comme eux, un témoin des souffrances du Christ ayant part à la gloire qui va être révélée : (2) faites paître le troupeau de Dieu qui est chez vous ; veillez sur lui, non pas par contrainte, mais volontairement, selon Dieu ; non pas pour des gains honteux, mais avec ardeur ; (3) non pas en dominant comme des seigneurs sur ceux qui vous ont été confiés, mais en étant des modèles pour le troupeau ; (4) et, lorsque le maître berger se manifesterà, vous obtiendrez la couronne inaltérable de la gloire. (5) De même, jeunes gens, soyez soumis aux anciens. Tous, revêtez-vous de l'humilité dans vos rapports mutuels, car Dieu résiste aux orgueilleux, mais il accorde sa grâce aux humbles. »

Dans ce passage, l'apôtre Pierre présente une liste des devoirs et le code éthique qu'il demande aux anciens de vivre.

Commençons par vérifier en ce qui concerne la critique textuelle, les éventuelles difficultés que présente le texte :

- Verset 2 :
 - o *ἐπισκοπωντες* « en veillant sur ». Le degré de certitude pour ce mot est faible (note C – comme coefficient de certitude. Notes échelonnées de A à E, A étant la meilleure note). Il est difficile de savoir s'il faut suivre les témoins importants (codex Sinaiticus, codex Vaticanus, etc.), obligeant à regarder l'inclusion de ce terme dans d'autres manuscrits (papyrus 72, correction du codex Sinaiticus, codex Alexandrinus et dans de nombreux autres témoins) comme une progression exégétique (peut-être faite en accord avec 2.25) ou si le texte court est le résultat d'une excision délibérée, commandée soit par des considérations stylistiques (après *ποιμανaté* le mot est redondant), soit par une conviction ecclésiale (Pierre ne pourrait pas avoir sermonné les *presbutéroï* du verset 1 d'exercer la fonction d'évêques). Devant ces difficultés, Metzger a décidé d'inclure le mot, tout en le laissant entre crochets pour indiquer l'incertitude qui demeure à son propos⁷⁸. Nous reviendrons plus tard sur cet élément.
 - o « Le passage *κατα θεου*, que l'on trouve dans une variété de témoins présentant plusieurs textes types est omis par le codex

⁷⁸ Voir B. M. METZGER, *A Textual Commentary on the Greek New Testament...* p. 625

vaticanus, la recension syro-byzantine, le Régius et de nombreux minuscules de la version syriaque, peut-être parce que les copistes ont éprouvé des difficultés à comprendre son apport précis dans le texte⁷⁹ ». Nous conservons cette expression car elle permet d'avoir une référence – divine de surcroît – pour savoir de quelle manière les anciens devaient paître le troupeau.

- Verset 3 : ce verset présente un degré de certitude élevé (note A). A cause de quelques bizarreries inexplicables dans la transmission, ce verset manque dans le codex vaticanus⁸⁰. Nous l'intégrons donc dans notre étude puisqu'il figure dans tous les manuscrits sauf un seul.

Le passage que nous analysons débute « [...] par un "donc" difficile à interpréter. Il pourrait introduire la parénèse : "eh bien ! ", sans référence à ce qui précède. Mais au v. 6 il énonce une transition et la conséquence de ce qui vient d'être dit [...]»⁸¹ ». Il existe probablement un lien entre ce qui précède et le texte que nous étudions. Le dernier verset du chapitre 4 parle de ceux qui souffrent en faisant le bien. Certainement, les anciens sont aussi amenés à souffrir dans leur labeur, mais ce travail n'est pas inutile puisqu'il fait du bien aux autres.

Bénétreau intitule ce passage de la manière suivante : « Le comportement des "anciens" et des jeunes dans la communauté chrétienne⁸² ». Il est vrai que dans ce texte, il est parlé des anciens (personnes âgées) et des jeunes (verset 5). Toutefois, il apparaît clairement que Pierre s'adresse à ceux qui dirigent l'Eglise, puisqu'il parle de paître le troupeau, d'être les modèles. Comme annoncé dans l'introduction de ce travail, nous n'entrerons pas dans le « combat » qui existe entre catholiques et protestants sur la notion d'anciens et de jeunes, et qui consiste pour les catholiques à se demander si les jeunes ne seraient pas des auxiliaires, trouvant ainsi dans ce passage une preuve de la hiérarchie ecclésiastique⁸³.

⁷⁹ B. M. METZGER, *A Textual Commentary on the Greek New Testament...* p. 625 et 626, c'est nous qui traduisons.

⁸⁰ Voir *Idem*, p. 626

⁸¹ C. SPICQ, *Les épîtres de Saint Pierre*, Paris : Gabalda, 1966, p. 163

⁸² S. BENETREAU, *La première épître de Pierre*, Vaux-sur-Seine : Edifac, 1984, p. 264

⁸³ Voir par exemple à ce sujet : J. MONNIER, *La première épître de Pierre : commentaire*, Macon : Protat frères, 1900, p. 233 à 235

Au verset premier, Pierre commence par expliciter à qui il s'adresse, non plus à tous les « élus qui vivent à l'étranger » (1.1), mais à une seule catégorie de ces élus : aux *presbutéroï* qui sont dans les églises (*en umin*, dans vous, parmi vous). Ce verset montre qu'« [...] il y avait donc dans ces communautés non pas un, mais plusieurs anciens qui les dirigeaient⁸⁴ ». Nous retrouvons l'aspect collégial du groupe des anciens que nous avons signalé dans l'épître de Jacques. De plus, « Pierre ne donne pas l'ordre de les instituer [...], mais il les exhorte à bien remplir leurs fonctions⁸⁵ ». Ce qui montre à nouveau que le ministère de l'ancien était un fait établi à cette époque, c'est-à-dire au début des années 60.

« En employant le verbe "exhorter", à la première personne du singulier [...], Pierre donne à son message aux anciens un ton à la fois personnel, affectueux, mais aussi solennel. Car il reconnaît l'importance de leur rôle [...]»⁸⁶ ».

Pierre continue en se définissant comme étant *sumpresbutéros* et témoin des souffrances du Christ. Ce terme *sumpresbutéros* nous intéresse car il est un mot composé : *sum* (avec) et *presbutéros* (ancien). Pierre était donc « ancien avec » ou « co-ancien ». Ce terme est un apax dans le Nouveau Testament.

« Le [...] problème posé par ce v. 1 [...] est celui de la nature exacte du rapport que l'auteur établit entre les anciens des Eglises et lui-même. [...] La solidarité entre l'auteur-apôtre et les anciens qui s'y exprime a été comprise de trois façons :

- Pierre se considérait vraiment et concrètement comme un ancien à côté des autres (Knopf⁸⁷], Windisch⁸⁸], Selwyn⁸⁹], Spicq⁹⁰]). Il occuperait ou aurait occupé la fonction, au même niveau, dans les Eglises locales [...].
- L'auteur, qui revendique le titre d'apôtre, ne se situerait nullement au rang des responsables locaux, mais son humilité l'aurait conduit à cette formule

⁸⁴ J. MONNIER, *La première épître de Pierre...* p. 226

⁸⁵ E. COTHENET, *Les épîtres de Pierre*, (Cahiers Evangile 47) Paris : Cerf, février 1984, p. 42

⁸⁶ S. BENETREAU, *La première épître de Pierre...* p. 265

⁸⁷ Voir R. KNOPF, *Die briefe Petri und Judä, völlig neu bearbeitet*, (Kritisch-exegetischer Kommentar über das Neue Testament 12.7), Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht, 1912, p. 188

⁸⁸ Voir H. WINDISCH, *Die katholischen Briefe*, (Handbuch zum Neuen Testament 15) bearbeitet von H. Preisker, Tübingen : J.C.B. Mohr, 1951, p. 78 et 79

⁸⁹ Voir E. G. SELWYN, *The First Epistle of St Peter...* p. 228

⁹⁰ Voir C. SPICQ, *Les épîtres de Saint Pierre...* p. 165

de modestie qui lui permet de ne pas faire sentir de manière pesante son autorité (Kelly⁹¹) et Brown [⁹²...]).

- Selon Goppelt [⁹³...], l'auteur ne s'abaisserait pas vers les anciens mais, au contraire, élèverait ceux-ci au niveau "apostolique". Il y aurait légitimation de la fonction d'ancien par association avec l'apostolat : les anciens, serait-il ainsi affirmé, possèdent la charge des Eglises assumée au départ par les apôtres (on fait appel à 2 Co 11.28). Ce principe de succession revêtirait en quelque sorte le ministère de l'ancien d'autorité apostolique⁹⁴ ».

Nous pensons que Pierre voulait souligner la communauté de responsabilité qui existait entre lui et les *presbytres*⁹⁵. Il est possible qu'en s'appelant lui-même co-ancien – alors qu'en 1.1, il s'était défini comme étant apôtre du Christ – Pierre ait voulu relier ses propres fonctions avec celles des anciens⁹⁶. Ces derniers « [...] réalisent [alors] maintenant une fonction qui à l'origine était à la charge de l'apôtre lui-même⁹⁷ ». Cette explication se rapproche de la troisième énoncée ci-dessus, mais en éliminant tout aspect de succession apostolique. Nous pensons que Pierre avait acquis la conviction qu'il devait se faire une « passation de pouvoir », un passage de témoin entre les apôtres et leurs successeurs⁹⁸.

Passons à présent au verset 2 : Pierre pousse les anciens à paître le troupeau de Dieu. « L'utilisation de l'impératif aoriste, *poïmanaté*, "paissez", donne à l'exhortation adressée aux anciens un caractère d'actualité et d'urgence, lié

⁹¹ Voir J.N.D. KELLY, *A Commentary on the Epistles of Peter and of Jude*, (Black's New Testament Commentaries) Londres : A. & C. Black, 1969, p. 197 et 198

⁹² Voir R. E. BROWN, K. P. DONFRIED, J. REUMAN, *Saint Pierre dans le Nouveau Testament*, (Lectio Divina 79) Paris : Cerf, 1974, p. 187

⁹³ Voir L. GOPPELT, *A Commentary on I Peter*, Grand Rapids, Michigan : Eerdmans Publishing Company, 2^{ème} éd. 1993 (1978 allemand), p. 340 et 341

⁹⁴ S. BENETREAU, *La première épître de Pierre...* p. 266

⁹⁵ Voir P. BONY, E. COTHENET, J. DELORME, *et al.*, *Le ministère et les ministères...* p. 147

⁹⁶ Voir L. GOPPELT, *Op. cit.*, p. 340 et 341

⁹⁷ *Idem*, p. 341, c'est nous qui traduisons.

⁹⁸ Nous n'entrerons pas dans le débat qui divise les catholiques et les protestants sur la succession apostolique. Ce n'est pas notre travail ici de prendre position sur ce sujet.

vraisemblablement aux menaces du temps présent⁹⁹ ». Spicq parle d'impératif aoriste ingressif : « mettez-vous à faire paître », c'est-à-dire : « renouvez votre ferveur », « prenez meilleure conscience de votre charge...¹⁰⁰ ». Ce que confirme Goppelt lorsqu'il écrit que le temps de ce verbe « [...] ne demande pas aux anciens de continuer ce qu'ils sont déjà en train de faire, mais les invite à de nouveaux recommencements constants¹⁰¹ ». « Le verbe (ποιμανατε) est à l'aoriste, comme si saint Pierre avait souhaité concentrer en un seul point de vue toutes les fonctions de la vie ministérielle¹⁰² ». Ce point de vue est celui du berger – du pasteur – image que nous devons expliquer.

Contrairement à Bénétreau qui considère que « L'image ministérielle du berger ne sert pas à exposer le contenu d'une fonction, mais plutôt à en dégager l'esprit¹⁰³ », nous pensons que ces deux éléments sont contenus dans l'expression « paissez le troupeau » que Pierre utilise. L'attitude du berger ainsi que son travail sont pris en compte. Nous devons donc définir ce qu'était et ce qu'est encore le rôle du berger pour comprendre les fonctions que Pierre attendait des anciens.

« Dans l'Ancien Testament [...], les chefs du peuple de Dieu sont comparés à des bergers, mais en général à de mauvais bergers qui cherchent leur avantage plutôt que celui du troupeau (cf. Ez 34 : 1 ss.)¹⁰⁴ ». L'image du berger est traditionnelle dans l'Ancien Orient et dans la Grèce homérique pour désigner le roi ; elle est appliquée aussi aux dieux. Elle manifeste l'autorité de celui qui a pour tâche de rassembler le troupeau, d'assurer sa cohésion et de le protéger contre les dangers extérieurs. Voir Jr 23.1-6 ; Ez 34 ; Za 11.4-17¹⁰⁵. « Dans le monde antique, la figure du berger est [donc] traditionnelle pour exprimer le rôle du chef¹⁰⁶ ».

⁹⁹ S. BENETREAU, *La première épître de Pierre...* p. 269

¹⁰⁰ Voir C. SPICQ, *Les épîtres de Saint Pierre...* p. 166

¹⁰¹ L. GOPPELT, *A Commentary on I Peter...* p. 343, c'est nous qui traduisons.

¹⁰² H. D. M. SPENCE, J. S. EXELL, *The Pulpit Commentary*, vol. 22, Mclean, Virginia : Macdonald, p. 206, c'est nous qui traduisons.

¹⁰³ S. BENETREAU, *Op. cit.*, p. 268

¹⁰⁴ J.-C. MARGOT, *Les Epîtres de Pierre...* p. 82

¹⁰⁵ Voir P. BONY, E. COTHENET, J. DELORME, et al., *Le ministère et les ministères...* p. 148

¹⁰⁶ E. COTHENET, *Les épîtres de Pierre...* p. 44

Nous devons réaliser que « [...] la tâche du berger palestinien, dans l'Antiquité, n'était jamais aisée [...]. Economiquement très importante, elle impliquait de longs déplacements (des semaines, des mois...) au cours desquels le berger [...] devait prendre toutes les décisions et accomplir tous les travaux. Un berger était alors exposé à des dangers très réels, et aussi à la tentation de trafiquer avec le bien d'autrui. Par rapport aux sollicitations et aux dangers extérieurs, il devait apprendre le courage responsable [...] ¹⁰⁷ ». « [...] l'office de berger n'est [donc] pas une sinécure [...], il demande une surveillance et des soins continuels : fournir la nourriture, guider la marche du troupeau (Nb 27, 17 ; Ps 80, 2) et le conduire au pâturage (2 S 5, 2 ; Is 40, 11 ; Ez 34, 15 ; Ps 23 ; 95, 7), empêcher les brebis de se disperser et ramener les égarées (1 R 22, 17 ; Is 53, 6 ; Za 11, 16 ; 13, 7 ; Ps 119, 176), les défendre contre les bêtes sauvages (Ex 22, 13 ; 1 S 17, 34 ; Am 3, 12 ; Is 31, 4) et les voleurs (Gn 31, 39 ; Jb 1, 17) ¹⁰⁸ ».

« La fonction du berger consiste à conduire le troupeau vers de bons pâturages, des eaux limpides [...], en maintenant sa cohésion, car la bête qui s'écarte risque d'être la proie du lion qui rôde dans les parages (5.8). Dans cette symbolique pastorale, on voit ainsi que le rôle du chef consiste à écarter toute menace de division, provenant des faux docteurs ¹⁰⁹ ».

Etre berger, c'est également être familiarisé avec les plantes dont les moutons se nourrissent, savoir choisir les meilleurs pâturages, veiller sur le troupeau, connaître les pathologies que peuvent contracter les animaux et si possible les guérir, s'occuper de la mise bas des femelles, connaître chacune des bêtes, ôter les cailloux coincés dans les sabots des moutons, savoir vivre dans des conditions difficiles ¹¹⁰.

« "L'Eternel est mon berger !" C'est une notion essentielle de la piété d'Israël, et c'est une des figures que J.-C. a employées avec prédilection de lui-même (Marc 6, 34 ; 14, 27 ; Luc 12, 32 ; Jean 10 ; cf. Mat. 2, 6) ¹¹¹ ». Dans le Nouveau Testament en effet, nous constatons que la tâche de « "paître le troupeau de Dieu" est d'abord celle du Christ (cf. v. 4 ; 2 : 25 ; Jn 10 : 11 ss.), puis

¹⁰⁷ S. BENETREAU, *La première épître de Pierre...* p. 269

¹⁰⁸ C. SPICQ, *Les épîtres de Saint Pierre...* p. 166

¹⁰⁹ E. COTHENET, *Les épîtres de Pierre...* p. 45

¹¹⁰ Voir V. MISTIAN, « Profession bergère » in *Sélection du Reader's Digest*, août 2003, p. 74 à 77

¹¹¹ J. MONNIER, *La première épître de Pierre...* p. 229

de ceux à qui il la confie [...]»¹¹² ». Souvenons-nous à ce sujet que Pierre a reçu la mission de paître le troupeau de la part du Seigneur lui-même : « Pais mes brebis » (Jn 21.16), donc d'être pasteur. « "paître" comprend [également] les idées d'un règne royal et d'une conduite bien réfléchie (cf. Is. 44, 28 ; Zach. 11, 4-7 ; Ez. 34, 13 ; Jn 10, 4). Celui qui paît les brebis doit s'occuper d'un pâturage et d'un breuvage. Il devra donner la nourriture spirituelle à son troupeau, tout comme Jésus qui avait pitié de la foule et qui lui enseignait qu'elle était "comme des brebis qui n'ont pas de berger" (Mc. 6, 34). Il s'occupera avec une sollicitude particulière des petits et des faibles et il cherchera ceux qui se sont perdus. [...] Le berger est la tête du troupeau, c'est de lui que dépend son bien-être, sa vie. Un troupeau qui n'a pas de berger ne tardera pas à périr¹¹³ ».

Nous pouvons noter quelques points supplémentaires :

- L'autorité des presbytres ne peut s'exercer qu'en dépendance et par délégation de Celui qui seul possède le troupeau, Jésus¹¹⁴.
- « Le trait le plus remarquable du berger envers le troupeau est la sollicitude. L'autorité qu'il exerce sur lui est douce. Il le guide de sa voix et trace pour lui le chemin¹¹⁵ ».
- « [...] le pasteur dans l'église se doit de nourrir son troupeau avec la Parole de Dieu¹¹⁶ ».

Résumons succinctement ce qu'est l'image du berger selon la Bible :

- il protège et rassure (Ps 23),
- il prend soin (Ez 34.16),
- il conduit (Jn 10.16 ; Ps 23.3),
- il rassemble (Jn 10.16 ; Ez 34.13),
- il sépare et juge (Ez 34.17 ; Mt 25.32).

¹¹² J.-C. MARGOT, *Les Epîtres de Pierre...* p. 82

¹¹³ B. SCHWANK, *La première lettre de l'apôtre Pierre*, Paris : Desclée, 2^{ème} éd. 1967 (1963 allemand), p. 123

¹¹⁴ Voir P. BONY, E. COTHENET, J. DELORME, et al., *Le ministère et les ministères...* p. 148 et 149

¹¹⁵ M.-L. LAMAU, *Des chrétiens dans le monde...* p. 292

¹¹⁶ *SDABC*, vol. 6... p. 393, c'est nous qui traduisons.

Au verset 2, Pierre demande également aux *presbutéroï* de paître le troupeau non pour un gain honteux. Il semblerait donc que les anciens étaient rémunérés ou pris en charge par la communauté à cette époque. Pierre insiste sur le fait que cela ne doit pas devenir la motivation première des responsables des communautés. Ils sont avant tout au service de Dieu et de l'Église.

Au verset 3, Pierre exhorte les anciens à paître le troupeau d'une manière non dominatrice, à garder l'esprit de service. C'est pour cette raison que l'apôtre invite les anciens à être les modèles du troupeau. Il utilise le terme *tupoï*, types, exemples ou même prototypes¹¹⁷. Cela signifie que :

- Les anciens sont amenés à ouvrir le chemin en marchant devant les brebis¹¹⁸.
- Les anciens font partie eux-mêmes du troupeau, ils sont soumis à la loi de progression dont ils ont la responsabilité. « "Faites ce que vous dites, veillez à ce que vous surveillez" pourrait-on commenter¹¹⁹ ».
- Les anciens devraient être « [...] la brebis la plus obéissante, la plus humble, la plus joyeuse et la plus docile aux paroles du Berger¹²⁰ » : Jésus Christ.
- Jésus Christ reste le berger suprême. « Le *typos* est un exemplaire servant de modèle et qu'il n'y a plus qu'à reproduire tel qu'on l'a vu¹²¹ ». Comme lorsque Paul demande à ses lecteurs d'être ses imitateurs : 1 Co 11.1 ; Ph 3.17 ; 1 Th 3.7-9 ; etc.
- « [...] la véritable autorité chrétienne ne se confond pas avec la tyrannie, puisqu'elle est celle de l'exemple (cf. Matth. 23 : 8 ; III Jn. 5) [...]»¹²².

¹¹⁷ Voir J. CALLOUD, F. GENUYT, *La première épître de Pierre : analyse sémiotique*, (Lectio Divina 109) Paris : Cerf, 1982, p. 210

¹¹⁸ Voir S. BENETREAU, *La première épître de Pierre...* p. 270 et 271

¹¹⁹ J. CALLOUD, F. GENUYT, *Op. cit.*, p. 210

¹²⁰ Voir R. (de) PURY, *Pierres vivantes : Commentaires de la première Epître de Pierre*, Neuchâtel, Paris : Delachaux et Niestlé, 2^{ème} éd. 1946 (L'Actualité protestante), p. 128

¹²¹ C. SPICQ, *Les épîtres de Saint Pierre...* p. 168

¹²² J.-C. MARGOT, *Les Epîtres de Pierre...* p. 83

- « [...] il est plus facile de dominer un troupeau que d'en être le modèle. Il faut bien entendre ces enseignements, en dépit de l'apparente contradiction des mots. Celle-ci est intentionnelle : sera vrai berger celui qui sera parfaitement brebis¹²³ ».

Il est nécessaire d'aborder ici le texte d'Ep 4.11-13. En effet, dans le Nouveau Testament, il existe peu de références au pasteur (*poimên*) en tant que ministère : la seule fois où le terme apparaît dans ce sens se trouve justement dans Ep 4.11 ; les autres occurrences servant à désigner les personnes qui exercent le métier de berger (Lc 2.8, 15, 18, 20), de métaphore pour montrer l'errance des humains qui sont sans Dieu (Mt 9.36 ; Mc 6.34), le Christ lui-même en tant que berger (Mt 25.32 ; 26.31 ; Mc 14.27 ; Jn 10.2, 11, 12, 14, 16 ; Hé 13.20 ; 1 P 2.25)¹²⁴. Le verbe paître (*poimainô*) servant à désigner le ministère de berger d'homme est employé trois fois : Jn 21.16 (pour le ministère de pêcheur d'hommes et d'apôtre de Pierre, comme nous l'avons déjà dit), Ac 20.28 (pour les anciens de l'Eglise d'Ephèse. Nous étudierons ce texte plus tard) et 1 P 5.2¹²⁵.

Ces trois versets d'Ep 4 ne présentent pas de problème de critique textuelle¹²⁶. Cette épître peut être datée de la même époque que celle de 1 Pierre, c'est-à-dire vers le début des années 60¹²⁷.

Ep 4 : « (11) C'est lui qui a donné les uns comme apôtres, d'autres comme prophètes, d'autres comme annonciateurs de la bonne nouvelle, d'autres comme pasteurs et maîtres, (12) afin de former les saints pour l'œuvre du ministère, pour la construction du corps du Christ, (13) jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état de l'homme adulte, à la mesure de la stature parfaite du Christ. »

Dans ce passage, Paul présente une liste des différents ministères chrétiens, ainsi que leur but : que tous les chrétiens parviennent à la connaissance du Fils de Dieu. Il est surprenant de constater que les *presbutéroï* ne font pas

¹²³ M. RAY, *Première Epître de Pierre*, (N.T. 21) Vennes-sur-Lausanne, Guebwiller, Vilvorde : Ligue pour la lecture de la Bible (A la découverte de la Bible, canevas d'étude), p. 109

¹²⁴ Voir « berger » et « pasteur » in *Concordance de la Traduction Œcuménique de la Bible...* p. 106 et 701

¹²⁵ Voir « paître » in *Idem*, p. 683

¹²⁶ Voir B. M. METZGER, *A Textual Commentary on the Greek New Testament...* p. 537

¹²⁷ Voir par exemple, E. CHARPENTIER, *Pour lire le Nouveau Testament...* p. 52 et A. KUEN, *Soixante-six en un...* p. 209

partie de cette liste (ni les diacres d'ailleurs). Cela montre la complexité de la question des ministères dans l'Eglise primitive. Ce texte est proche de deux autres passages du Nouveau Testament qui parlent des dons que le Saint-Esprit attribue aux chrétiens pour l'avancement de la mission que le Seigneur a confiée à son Eglise : Rm 12.6-8 et 1 Co 12.27-31. De nouveau, dans ces passages, Paul ne mentionne pas les *presbutéroï*.

Nous devons expliquer les différents ministères que nomme Paul et les fonctions qui s'y rattachent :

- apôtre : « celui qui est envoyé » en grec¹²⁸. Il est « [...] celui qui a pour tâche d'être missionnaire en pays non chrétien, de prêcher l'Evangile à ceux qui ne le connaissent pas. Les apôtres, Paul le premier, devaient être les témoins de Jésus-Christ [...]»¹²⁹.
- prophète : il était « [...] à l'œuvre dans les communautés chrétiennes qui ont été créées par la prédication des apôtres¹³⁰ ». Son rôle était de parler avec autorité pour Dieu ou de sa part¹³¹.
- annonciateur de la bonne nouvelle : terme traduit également par « évangéliste ». Ils « [...] étaient des aides missionnaires que l'Esprit, directement ou par l'intermédiaire des apôtres, chargeait d'un ministère itinérant¹³² ». Leur ministère apparaît comme spécifiquement porté vers les païens¹³³.
- pasteur et maître : la structure de la phrase suggère que Paul parle de deux facettes du même ministère, celui de l'enseignement¹³⁴. « Maître » est aussi rendu dans d'autres traductions par « docteur ». Ce qui les distingue

¹²⁸ Voir *SDABC*, vol. 6... p. 120 et 1023

¹²⁹ J. BARNAUD, « Le Ministère de la Parole dans l'Eglise primitive », in *ETR* 21... p. 220

¹³⁰ *Idem*, p. 220 et 221

¹³¹ Voir *SDABC*, vol. 6... p. 771 et 1023

¹³² J. BARNAUD, *Art. cit.*, p. 221

¹³³ Voir *SDABC*, vol. 6... p. 1023

¹³⁴ *Idem*, p. 1023 et J. BARNAUD, *Art. cit.*, p. 220

des autres ministères, c'est qu'ils semblent liés aux communautés locales¹³⁵.

Pour résumer, nous pourrions dire qu'il ne semble pas possible de faire une distinction stricte entre ces divers titres. Les apôtres et les évangélistes ont essentiellement un rôle missionnaire, les prophètes celui de l'exhortation et de la « répréhension », les derniers (pasteurs et maîtres) celui de l'enseignement¹³⁶. Le travail que Pierre demande aux anciens serait donc prioritairement celui de l'enseignement, ce qui les distinguerait des autres ministères. Le fait que ce ministère ne soit pas itinérant est également une différence importante.

Deux autres textes du Nouveau Testament présentent des parallèles intéressants avec le passage de 1 Pierre : Hé 13.7 et 17.

Hé 13 : « (7) Souvenez-vous de ceux qui vous dirigent, qui vous ont dit la parole de Dieu; regardez l'issue de leur vie et imitez leur foi. [...] (17) Obéissez à ceux qui vous dirigent et soyez-leur soumis : ils veillent sur vous, sachant qu'ils auront des comptes à rendre. Qu'ils puissent le faire, non pas en soupirant, ce qui ne serait pas à votre avantage, mais avec joie. »

Les responsables de la communauté sont appelés chefs (*hégouménoi*). « Ce titre n'est pas précis et peut désigner n'importe quel rôle de direction [...]. Le rôle de ces "hégouménoi" est caractérisé par l'annonce de la parole de Dieu et la vigilance sur les âmes des fidèles. Certains de ces chefs semblent être déjà morts, peut-être en témoignant de leur foi (13,7), mais d'autres continuent à assurer le même ministère [...]»¹³⁷. De la même manière, les anciens sont invités par Pierre à être des exemples, à annoncer la parole de Dieu et à diriger l'Eglise. Encore une fois, nous voyons qu'il est difficile de déterminer avec exactitude les frontières qui existaient entre les différents ministères et les fonctions de chacun d'eux.

¹³⁵ Voir J. BARNAUD, *Art. cit.*, p. 221

¹³⁶ J. BARNAUD, « Le Ministère de la Parole dans l'Eglise primitive », in *ETR* 21... p. 220

¹³⁷ LEMAIRE A., *Les ministères aux origines de l'Eglise...* p. 109 et 110

Pour synthétiser tout ce que nous venons d'aborder, nous pouvons dire que Pierre présente dans ce passage trois fonctions différentes qu'il souhaite voir effectuer par les *presbutéroï* :

- Paître le troupeau de Dieu : « Paître signifie d'abord nourrir (et non pas administrer). [...Il s'agit de] conduire, protéger, défendre, surveiller, s'intéresser à chaque brebis, à leurs [sic] besoins, réveiller les consciences endormies, relever les courages défailants, consoler, soigner, stimuler, encourager, conseiller, aimer d'un amour saint, inlassable, désintéressé, d'un dévouement à toute épreuve, à l'instar du Bon Berger¹³⁸ ».

- Etre les modèles pour le troupeau, montrer l'exemple. Donc être au service des brebis et non pas les dominer.

¹³⁸ M. RAY, *Première Epître de Pierre*, (N.T. 21)... p. 108 et 109

C. 1 Timothée 4.14

1 Tm 4 : « (14) Ne néglige pas le don de la grâce qui est en toi et qui t'a été accordé par un message de prophète, avec l'imposition des mains du collège des anciens. »

Dans ce verset, Paul rappelle à son « enfant véritable dans la foi » (1.1) qu'il ne doit pas négliger le don de la grâce qui est en lui, don qui lui a été donné par la prophétie avec l'imposition des mains du collège des anciens.

Ce passage ne présente pas de problème de critique textuelle, ce qui nous permet de travailler sur lui en toute confiance¹³⁹.

Que signifie cette imposition des mains faites par le *prebustérion* (collège des anciens) sur Timothée ? Ce rite était-il accompli fréquemment par ce *presbutérion* ? A quoi servait cette pratique ? Telles sont les questions que nous sommes en droit de nous poser face à ce texte.

Commençons par comprendre ce qu'est le *presbutérion* : « [...] dans son usage dans le Nouveau Testament, ce mot fait généralement référence à un concile ou un collège d'anciens¹⁴⁰ ». C'est le seul passage qui nous parle d'un collège dans un contexte chrétien. Dans les deux autres passages du Nouveau Testament où ce terme est employé (Lc 22.66 et Ac 22.5)¹⁴¹, il désigne le collège des anciens des juifs, le sanhédrin¹⁴². Nous sommes donc en présence des anciens d'une Eglise, sous la forme d'un collège, c'est-à-dire d'un groupe de personnes ayant une fonction ou un ministère identique et qui les fédère. Nous voyons qu'à l'époque de la rédaction de l'épître (64 ou 65), le ministère de l'ancien est une fonction qui se vivait à plusieurs, ce que nous avons déjà remarqué dans les textes de Jacques et de Pierre.

¹³⁹ Voir B. M. METZGER, *A Textual Commentary on the Greek New Testament...* p. 574

¹⁴⁰ G. W. KNIGHT, *The Pastoral Epistles : A Commentary on the Greek Text*, Grand Rapids, Michigan : Eerdmans Publishing Company, 1992, p. 209, c'est nous qui traduisons, et C. PERROT, *Après Jésus...* p. 167

¹⁴¹ *Presbutérion* n'apparaît que trois fois dans l'ensemble du Nouveau Testament. Voir « Presbuterion » in *Concordance biblique de la Traduction Œcuménique de la Bible...* p. 1237 et G. W. KNIGHT, *Op. cit.*, p. 209

¹⁴² Voir J. GLOAGUEN, *Les anciens ces méconnus...* p. 53

Nous ne chercherons pas à saisir ce que signifie l'expression « par la prophétie¹⁴³ ». Ce n'est pas le sujet de notre étude.

Paul parle du don de la grâce, du *kharismatos*. « Dans le langage du Nouveau Testament, on appelle *charisme* le don spécial de la grâce divine que chacun a reçu de Dieu et qu'il doit faire valoir pour le bien de la communauté. La variété de ces dons de l'Esprit est immense, puisqu'elle va du don de la foi qui, sans doute est commun à tous les croyants, jusqu'à ceux des guérisons, des miracles et de la prophétie, en passant par celui de la parole de sagesse et de connaissance, moins généralement départis (I Cor. 12/7-10)¹⁴⁴ ». Timothée a lui aussi reçu un charisme pour exercer son ministère.

Il serait d'ailleurs intéressant de déterminer quel était le ministère de Timothée. Était-il lui-même un *presbutéros*? Dans les épîtres qui lui sont adressées, il était invité par Paul à exhorter, enseigner, redresser. Ce qui correspond à la fonction des anciens que nous découvrirons au fur et à mesure de notre travail. Un parallèle significatif existe à ce sujet entre Ti 1.5-9 (passage encore à étudier) et 2 Tm 4, 2-5. Ce dernier texte désigne la fonction de Timothée, qui est essentiellement, comme celle du *presbutéros*, un ministère de la parole¹⁴⁵. Il est donc probable que Timothée ait été ancien. Dans ce cas, il semble possible de voir dans l'exhortation que Paul adresse à Timothée non seulement le rappel de son ordination, mais aussi une des fonctions des anciens qui consisterait en quelque sorte à pérenniser – dans le sens de titulariser, mais aussi de rendre durable – leur ministère : élection du candidat après reconnaissance de son charisme, formation de celui-ci et introduction de cet individu auprès de la communauté en fonction des besoins du groupe et des dons de l'Esprit. Mais si Timothée était ancien, une difficulté surgit. En effet, nous ne possédons aucun texte où il ait été appelé *presbutéros*. La raison de cette anomalie apparente semble très simple : le terme *presbutéros* est réservé à celui qui est stable, membre d'une communauté locale, il n'est jamais employé pour désigner un

¹⁴³ Les lecteurs qui souhaitent une compréhension possible de cette expression peuvent consulter les ouvrages suivants : G. W. KNIGHT, *The Pastoral Epistles...* p. 208 et 209 et P. DORNIER, *Les Épîtres pastorales*, Paris : Gabalda, 1969, p. 85

¹⁴⁴ J. BARNAUD, « Le Ministère de la Parole dans l'Eglise primitive », in *ETR* 21... p. 218

¹⁴⁵ Voir A. LEMAIRE, *Les ministères aux origines de l'Eglise...* p. 127

ministre « itinérant » tel que Paul, Barnabé ou Timothée. Ceux-ci sont plutôt désignés par le terme plus large de *diakonos*¹⁴⁶.

Puisque Timothée était un *presbuteros* – certes un ancien un peu particulier – il est intéressant de voir ce qu'il avait comme fonction, ou ce que son maître Paul lui demandait de faire :

- 2 Co 1.19 : annoncer le Fils de Dieu,
- Ph 2.20 : travailler au service de la bonne nouvelle,
- 2 Tm 4.5 : annoncer la bonne nouvelle,
- 1 Th 3.2 : travailler pour annoncer la bonne nouvelle du Christ ; rendre solide la foi des membres ; leur donner du courage,
- 1 Tm 4.6 : exposer l'enseignement et les paroles de la foi,
- 1 Co 4.17 : rappeler les règles qui guident la vie avec le Christ,
- 1 Tm 1.3-7 : veiller à ce que l'enseignement dispensé par les autres membres de la communauté reste conforme,
- 1 Tm 1.4, 6 ; 6.4 et 5 ; 2 Tm 2.14, 16, 23 : éviter et faire cesser les discussions inutiles et qui divisent, sur des sujets sans importance,
- 1 Tm 4.12 et 13 : être un modèle pour les autres, en parole, en conduite, en amour, en foi et en pureté ; lire publiquement les Ecritures, encourager, enseigner,
- 1 Tm 5.1 et 2 : encourager les vieillards, les jeunes et les femmes,
- 2 Tm 2.24 et 25 : enseigner et corriger avec douceur les contradicteurs,
- 2 Tm 4.2 : proclamer la Parole, réfuter, reprendre et encourager.

Dans cette liste de fonctions, certaines sont identiques à celles que nous découvrons chez les *presbuteroi*, ce qui confirme le fait que Timothée devait être ancien. Les tâches ci-dessus peuvent être résumées de la manière suivante : annoncer la Parole, enseigner et veiller à ce qui est enseigné et encourager.

Nous voyons également dans cette liste que Paul souhaite vivement que son enfant dans la foi enseigne ce qu'il lui a lui-même appris et que cet enseignement reste conforme. Nous retrouvons une notion de succession, comme nous l'avions signalée avec Pierre et ses exhortations adressées aux anciens. Nous voyons donc qu'une structure commence à voir le jour dans l'Eglise

¹⁴⁶ Voir A. LEMAIRE, *Les ministères aux origines de l'Eglise...* p. 129

naissante. Il faut garder en mémoire que malgré la certitude qu'avaient les premiers chrétiens du retour très proche du Christ¹⁴⁷, plus le temps s'écoulait et plus il fallait que l'Eglise s'organise. Cela explique qu'une des tâches des anciens ait consisté à trouver des remplaçants, à les former et à leur permettre de prendre la relève. Tension entre ce que nous pourrions appeler « le Seigneur revient bientôt, il n'est pas nécessaire de s'organiser » et « le Seigneur tarde à venir et en attendant, il est indispensable d'avoir une structure ». D'ailleurs, Paul lui-même demande à Timothée d'assurer sa succession, et pas seulement le moyen d'améliorer l'évangélisation :

2 Tm 2 : « (2) Et ce que tu as entendu de moi en présence de beaucoup de témoins, confie-le à des gens dignes de confiance qui seront capables, à leur tour, de l'enseigner à d'autres. »

Revenons au texte de 1 Tm 4.14 : l'expression : « l'imposition des mains » est introduite en grec par la préposition *méta* au génitif, qui signifie « avec », dans le sens de désigner les circonstances qui accompagnent une action¹⁴⁸. Ici, ce qui est important est donc le don de la grâce par la prophétie, et non pas l'imposition des mains.

Dans l'Ancien Testament, le rite de l'imposition des mains était chargé de significations diverses indiquées par le contexte. Ce pouvait être un signe de bénédiction, d'identification (comme au moment des sacrifices, permettant alors une substitution entre l'offrant et la victime) ou de consécration. Les lévites, par exemple, étaient établis dans leur charge par une imposition des mains (Nb 8.10, 11)¹⁴⁹. Elle pouvait également être significative de transfert d'autorité, comme le rapporte Nb 27.18ss, passage qui restitue la demande divine d'une passation de pouvoir entre Moïse et Josué¹⁵⁰.

Pareille diversité de significations se retrouve dans le Nouveau Testament. L'expression « imposition des mains » ne s'y rencontre que quatre fois : Ac 8.18 ; 2 Tm 1.6 ; Hé 6.2 et le texte que nous étudions. Le verbe « imposer les mains » (*épitithémi*) est d'un emploi beaucoup plus fréquent. Il peut s'agir d'un rite de bénédiction (Mt 19.13-15), d'un geste de guérison ou d'exorcisme (par

¹⁴⁷ Voir par exemple Hé 11.37 et 1 P 4.7

¹⁴⁸ Voir M. CARREZ, F. MOREL, « Μετα » in *Dictionnaire grec-français...* p. 160

¹⁴⁹ Voir P. DORNIER, *Les Epîtres pastorales...* p. 84

¹⁵⁰ Voir C. PERROT, *Après Jésus...* p. 171

exemple : Mc 6.5 ; Lc 13.13 ; etc.), de la communication de l'Esprit-Saint (Ac 8.17-19 ; 19.5, 6) ou de la consécration d'un homme à une mission particulière dans l'Eglise (Ac 6.6 ; 13.3 ; 14.23)¹⁵¹. Le lien entre l'imposition des mains et l'Esprit est souligné dans les Actes (Ac 6.5, 6 ; 8.17 ; 13.2, 3 ; 19.6)¹⁵². Pour Timothée, il semble qu'il s'agisse d'une consécration à une mission spéciale dans l'Eglise.

Nous retrouvons le même processus d'imposition des mains en Actes 13. Au verset 2, le Saint-Esprit choisit Barnabas et Saul, et demande qu'ils soient mis à part pour l'œuvre à laquelle l'Esprit les a appelés. Après avoir jeûné et prié, les prophètes et docteurs de l'Eglise locale leur ont imposé les mains, puis les ont laissé partir (verset 3). Si l'Esprit les a appelés et mis à part pour une œuvre particulière, alors il leur a également donné ce dont ils avaient besoin pour accomplir cette mission : talents et aptitudes requises¹⁵³.

Certains théologiens pensent qu'il existe un lien direct entre la pratique juive d'ordination des rabbins et ce qui se vivait dans l'Eglise du premier siècle¹⁵⁴. En effet, le rite d'ordination des pastorales ressemble à la *semikhah* rabbinique en usage aux environs de 70 de notre ère. Celle-ci conférait l'autorisation d'enseigner au rabbin¹⁵⁵. D'autres estiment au contraire que l'imposition des mains est une invention de l'Eglise chrétienne¹⁵⁶. Il est difficile de statuer à ce sujet¹⁵⁷.

¹⁵¹ Voir P. DORNIER, *Les Epîtres pastorales...*, Paris : Gabalda, 1969, p. 84

¹⁵² Voir C. PERROT, *Après Jésus...* p. 171 et 172

¹⁵³ Nous ne pouvons pas ici faire une étude complète sur les dons et les talents que le Saint-Esprit met à disposition des chrétiens pour l'avancement de l'œuvre d'évangélisation que le Seigneur a confiée à l'Eglise (Mt 28.18-20). Pour plus de précisions, il est possible d'analyser les textes suivants : Rm 12 et 1 Co 12, dont nous avons déjà parlé. Nous partons du principe que chaque chrétien a reçu au minimum un don qu'il est appelé à mettre au service du Christ et de l'Eglise.

¹⁵⁴ Voir J. N. D. KELLY, *A Commentary on the Pastoral Epistles*, Grand Rapids, Michigan : Baker Book House, 1963, p. 106

¹⁵⁵ Voir E. KILMARTIN, « Ministère et ordination dans l'Eglise chrétienne primitive », in *MD 138*, Paris : Cerf, 1979, p. 64 et 65, et A. LEMAIRE, *Les ministères aux origines de l'Eglise...* p. 129 et 130.

¹⁵⁶ Voir E. KILMARTIN, *Art. cit.*, p. 50 et 51

¹⁵⁷ Au sujet de l'ordination juive, Hoffman pense que c'est « un sujet idéal pour un débat scientifique. Les données sont assez insuffisantes pour permettre de ne pas conclure, de discuter sans fin et de faire vivre des générations de savants. » montrant ainsi à nouveau les difficultés devant lesquels nous sommes pour bien comprendre le sens de l'ordination et celui de l'imposition des mains. Voir L. A. HOFFMAN, « L'ordination juive à la veille du christianisme », in *MD 138*, Paris : Cerf, 1979, p. 7. Voir également A. LEMAIRE, *Les ministères dans l'Eglise*, Paris : Le Centurion, « Croire et comprendre », 1974, p. 38 et E. KILMARTIN, *Art. cit.*, p. 66

Dans 1 Tm 5.22, il apparaît que la coutume d'une imposition des mains risquait de devenir trop fréquente, au point de susciter le conseil de la part de Paul qui – s'adressant à son disciple – lui demande de ne plus se hâter en la circonstance¹⁵⁸. Dans Hé 6.1, 2 l'imposition des mains fait partie des bases qu'une personne chrétienne est censée connaître. Ce qui montre que cet acte était devenu un élément coutumier dans l'Eglise à cette époque. Pourtant, les données à ce sujet dans le livre des Actes et les autres épîtres néotestamentaires ne sont pas univoques. Encore moins lorsqu'elle est pratiquée dans le cadre d'une ordination comme c'est le cas dans 1 Tm 4.14. En effet, un texte parallèle à celui-ci pose de sérieux problèmes. C'est le verset 6 de 2 Tm 1.

2 Tm 1 : « (6) C'est pourquoi je t'exhorte à ranimer la flamme du don de la grâce, du don de Dieu, que tu as reçu par l'imposition de mes mains. »

« Ici, nous nous heurtons à deux textes qui semblent contradictoires : dans l'un il s'agit d'une imposition des mains de l'apôtre (2 Tm 1,6) et dans l'autre il semble s'agir d'une imposition des mains du "presbyterium" (1 Tm 4,14)¹⁵⁹ ».

Plusieurs explications ont été fournies pour arriver à concilier les deux impositions des mains pratiquées sur Timothée :

- Lors de l'imposition des mains du collège des anciens, Paul a également fait ce geste, mais celui-ci n'est pas rapporté en 4.14. De même, celui du *presbuterion* ne l'est pas non plus en 1.6¹⁶⁰.
- Au lieu de traduire, en 4.14, « imposition des mains par le collège des anciens », certains spécialistes traduisent par l'« imposition des mains en vue du travail d'ancien¹⁶¹. Le problème est donc réglé puisque même en 4.14, c'est Paul qui aurait imposé les mains à son disciple pour qu'il devienne ancien.

¹⁵⁸ Voir C. PERROT, *Après Jésus...* p. 171

¹⁵⁹ A. LEMAIRE, *Les ministères aux origines de l'Eglise...* p. 129 et 130

¹⁶⁰ Voir P. ROLLAND, *Les ambassadeurs du Christ : ministère pastoral et Nouveau Testament*, Paris : Cerf, 1991, p. 47 et 48

¹⁶¹ Voir S. G. WILSON, *Luke and the Pastoral Epistles*, Londres : SPCK, 1979, p. 54 et M. CARREZ, P. DORNIER, M. DUMAIS, *et al.*, *Les lettres de Paul, de Jacques, Pierre et Jude*, (Petite bibliothèque des sciences bibliques, Nouveau Testament 3) Paris : Desclée, 1983, p. 235

- Certains théologiens estiment qu'il s'agit de la même action se déroulant au même moment et en un même lieu mais racontée à des personnes distinctes, expliquant ainsi les différences entre les deux textes¹⁶². 1 Tm étant un règlement pour les fidèles (épître communautaire) et 2 Tm un testament apostolique beaucoup plus personnel¹⁶³.
- Il y aurait eu deux impositions des mains différentes¹⁶⁴. Quelques-uns estimant que ce geste est un acte répétable. D'autres préfèrent l'explication suivante : en 4.14 cet acte fait partie de la cérémonie d'ordination de Timothée et en 1.6 Paul fait allusion à une imposition des mains qu'il a pratiquée et qui aurait octroyé l'Esprit à son disciple (comme lors des baptêmes de nouveaux convertis)¹⁶⁵. D'autres théologiens pensent dans le même ordre d'idée que l'acte d'imposition des mains des anciens n'avait rien d'officiel et n'attribuait pas de don à Timothée, mais exprimait simplement leur communion avec lui dans son œuvre, alors que celui pratiqué par Paul était véritablement l'intermédiaire apostolique par lequel le don avait été conféré¹⁶⁶. Pour étayer cette explication, ils font remarquer que dans l'un des cas l'auteur emploie la préposition *dia*, par, au moyen de... (1.6) et dans l'autre la préposition *meta*, avec (4.14). Le don de Dieu a été transmis par (*dia*) l'imposition des mains de l'apôtre Paul et l'imposition des mains du *presbuterion* n'a été qu'un geste d'accompagnement, de ratification du geste essentiel¹⁶⁷. Paul serait donc l'agent principal du rite, son geste étant l'acte fondamental de l'ordination, les anciens marquant simplement leur approbation¹⁶⁸.

¹⁶² Voir par exemple R. C. H. LENSKI, *The Interpretation of St. Paul's Epistles...* p. 645 et 646

¹⁶³ Voir S. G. WILSON, *Luke and the Pastoral Epistles...* p. 54 et Voir P. DORNIER, *Les Epîtres pastorales...* p. 85

¹⁶⁴ Voir par exemple W. MACDONALD, *Le commentaire biblique du disciple...* p. 1034. Voir également J. N. D. KELLY, *A Commentary on the Pastoral Epistles...* p. 107

¹⁶⁵ Voir J. N. D. KELLY, *Op. cit.*, p. 107

¹⁶⁶ Voir W. MACDONALD, *Op. cit.*, p. 1034

¹⁶⁷ Voir A. LEMAIRE, *Les ministères aux origines de l'Eglise...* p. 129 et 130

¹⁶⁸ Voir P. DORNIER, *Op. Cit.*, p. 85 et A. BOUDOU, *Saint Paul les Epîtres pastorales*, (Verbum Salutis XV) Paris : Beauchesne et ses fils, 1950, p. 147

Il faut signaler que dans 2 Tm, Paul ne parle pas de prophétie par rapport au charisme de Timothée. Il y a donc plusieurs différences entre ces deux textes et pas uniquement celle de l'agent de l'imposition des mains sur Timothée.

Devant toutes ces explications, celle qui nous paraît la plus probable et la plus adaptée est la dernière. Paul a été celui qui a fait l'imposition des mains sur Timothée avec les anciens et c'est lui qui a été l'agent essentiel dans l'ordination de Timothée. Mais attention, cela ne justifie pas une quelconque notion de succession apostolique. A cette époque, les anciens n'étaient que des auxiliaires, les apôtres ayant la priorité¹⁶⁹. Mais après leur disparition, les *presbuteroi* ont sans doute repris cette fonction d'ordinants. Fonction que nous retrouvons chez Timothée (1 Tm 5.22) et qui devait, comme nous l'avons déjà signalé, s'être généralisée puisque Paul demande à son enfant de ne pas imposer les mains avec hâte. Il est normal de supposer que les anciens, en remplaçant les apôtres après leur disparition, aient aussi assuré par la suite la pérennisation de leur ministère de *presbuteroi*. C'est d'ailleurs ce que nous retrouvons chez Paul lui-même lorsqu'il demande à Timothée de confier à des hommes fidèles ce qu'il a appris de lui, hommes qui seront à leur tour capables de l'enseigner à d'autres (2 Tm 2.2). Ce que les anciens sont chargés de faire en pérennisant leur ministère, il est normal de supposer qu'ils le font également pour les autres personnes de leur communauté, assurant ainsi la croissance et la vie à long terme de l'Eglise.

Nous abondons dans le sens de la conclusion de Wilson, après son étude sur le sujet, lorsqu'il termine ainsi : « Nous pouvons donc ajouter à la liste des fonctions des anciens l'imposition des mains, acte au travers duquel ils consacraient des personnes pour qu'elles exécutent des tâches particulières de direction¹⁷⁰ ». Nous le complétons avec Macdonald qui estime que « [...] les anciens ne possédaient pas le pouvoir d'accorder le don à Timothée. Mais, [qu'] en lui imposant les mains, ils reconnaissaient publiquement ce que le Saint-Esprit avait déjà fait¹⁷¹ ». Pour Timothée, les anciens et Paul – quand ils ont acquis la certitude que le jeune homme avait reçu un don particulier de la part du Saint-

¹⁶⁹ Voir E. GRIFFE, « De l'Eglise des apôtres à l'Eglise des presbytres » in *BLE* 78, Toulouse : Institut Catholique de Toulouse, 1977, p. 93

¹⁷⁰ S. G. WILSON, *Luke and the Pastoral Epistles...* p. 54, c'est nous qui traduisons.

¹⁷¹ W. MACDONALD, *Le commentaire biblique du disciple...* p. 1034

Esprit – l'ont recommandé à l'œuvre du Seigneur, reconnaissant ainsi que l'Esprit de Dieu lui a conféré ce don. Ce qu'ils ont symbolisé et signifié en lui imposant les mains.

Pour résumer :

L'imposition des mains est le moyen de confirmer le don spirituel reçu par une personne et que seul confère le Saint-Esprit. Cet acte a été pratiqué par les anciens sur Timothée. Ce rite d'ordination est le moyen utilisé pour reconnaître en un membre de leur communauté le ou les dons que l'Esprit Saint a donnés et aider cette personne à mettre ce ou ces dons au service de Dieu et de l'Eglise.

Ce geste d'imposition des mains et ce qu'il implique – reconnaissance du don de l'Esprit à une personne et ordination au ministère pour lequel le charisme a été accordé par l'Esprit – fait partie du moyen utilisé par les *presbutéroï* pour pérenniser l'Eglise et assurer la suite du fonctionnement de leur communauté et de la mission que le Seigneur lui a confiée.

D. 1 Timothée 5.17-22

1 Tm 5 : « (17) Que les anciens qui dirigent bien soient jugés dignes d'un double honneur, surtout ceux qui se donnent de la peine dans la Parole et l'enseignement. (18) Car l'Écriture dit : Tu ne muselleras pas le bœuf qui foule le grain, et : L'ouvrier mérite son salaire. (19) Ne reçois pas d'accusation contre un ancien, sinon sur la déposition de deux ou trois témoins. (20) Ceux qui pèchent, reprends-les devant tout le monde, pour que les autres aussi aient de la crainte. (21) Je t'adjure devant Dieu, devant Jésus-Christ et devant les anges choisis, d'observer ces règles sans préjugé et de ne rien faire par favoritisme. (22) N'impose hâtivement les mains à personne, ne te rends pas complice des péchés d'autrui ; toi-même, garde-toi pur. »

Nous continuons notre étude par un autre texte des épîtres pastorales : 1 Timothée 5.17-22. « Sans transition [avec ce qui précède ce passage,] l'Apôtre [Paul] passe aux *presbytres*. Ceux qui *administrent bien*, qui remplissent bien leur charge, *méritent double honneur* : surtout ceux qui *peinent dans le ministère de la parole et de l'enseignement*¹⁷² ».

D'abord, assurons-nous que le texte du passage sur lequel nous travaillons est fiable :

- Verset 18 : le codex Sinaiticus a *tês trophês* (aliment, nourriture) contrairement aux autres manuscrits qui ont *tu misthou* (salaire, récompense). La version que nous trouvons dans nos bibles, qui est celle de *tu misthou*, est certaine (note A – note maximale)¹⁷³. Nous reviendrons sur cet élément.
- Verset 19 : la fin de la phrase – « sur la déposition de deux ou trois témoins » – figure dans tous les manuscrits sauf ceux plus récents en latin de Jérôme¹⁷⁴. Cela n'a que peu d'importance puisque ce verset ne fait aucune allusion directe à une fonction des anciens, mais explique sur quelle base (celle de deux ou trois témoins) accepter une accusation portée contre eux.

¹⁷² A. BOUDOU, *Saint Paul les Epîtres pastorales...* p. 161

¹⁷³ Voir B. M. METZGER, *A Textual Commentary on the Greek New Testament...* p. 575

¹⁷⁴ *Ibid.*

Commençons par le verset 17. Paul parle des anciens qui dirigent bien. Mais de quelle présidence s'agit-il ? Le contexte du passage que nous étudions est celui du fonctionnement de l'Eglise avec le choix des veuves, les dispositions qui concernent ces femmes et les ressources matérielles de l'Eglise à ne pas engager à la légère¹⁷⁵. Nous pouvons donc penser que l'apôtre discourt de la direction de l'Eglise. La *Bible en Français Courant* traduit d'ailleurs ainsi : « Les anciens qui dirigent bien l'Eglise... ». Le verbe utilisé pour « diriger » est *pro-istémi* qui signifie : être à la tête de, administrer, gouverner, présider, s'occuper de, pratiquer¹⁷⁶. Il peut aussi avoir le sens d'être situé devant¹⁷⁷. La signification du verbe « diriger » peut être mal comprise en français. Il ne s'agit pas ici de contrôler, mais de « prendre la tête, être le premier à faire quelque chose¹⁷⁸ ». Egalement dans le sens de prendre soin de..., de veiller sur... et non pas d'être un dictateur. Cette fonction d'administration et de gestion de la communauté consistait en une supervision générale sur toutes les affaires de l'Eglise, comme le faisaient les anciens des synagogues juives¹⁷⁹. Les *presbutéroï* présidaient aux destinées de la communauté : il s'agissait d'une activité de gouvernement¹⁸⁰. En effet, le Christ lui-même a montré l'exemple par rapport à ses attentes au sujet des relations à entretenir les uns avec les autres. Il a invité ses disciples à être des serviteurs les uns des autres, tout comme lui l'a fait lorsqu'il leur a lavé les pieds, peu avant son arrestation (Jn 13.1-17). Les anciens, en tant que dirigeants, sont donc également invités – peut-être même plus que les autres chrétiens – à être les serviteurs des autres, et donc à gouverner leur communauté avec amour et abnégation.

Il faut remarquer à nouveau le caractère collégial du ministère des anciens. A l'époque de la rédaction de l'épître (en 65), la situation est donc la même que pour Jacques (hypothèse basse) et pour Pierre.

¹⁷⁵ Voir A. BOUDOU, *Saint Paul les Epîtres pastorales...* p. 165

¹⁷⁶ Voir M. CARREZ, F. MOREL, « Προ-ιστεμι » in *Dictionnaire grec-français...* p. 208

¹⁷⁷ Voir C. PERROT, *Après Jésus...* p. 38

¹⁷⁸ Voir W. MACDONALD, *Le commentaire biblique du disciple...* p. 1037

¹⁷⁹ Voir J. N. D. KELLY, *A Commentary on the Pastoral Epistles...* p. 124

¹⁸⁰ Voir P. DORNIER, *Les Epîtres pastorales...* p. 94

Il existe un parallèle intéressant entre le texte de 1 Tm 5.17 et celui de 1 Th 5.12 :

1 Th 5 : « (12) Nous vous demandons, frères, d'avoir de la considération pour ceux qui se donnent de la peine parmi vous, qui vous dirigent dans le Seigneur et qui vous avertissent. »

Dans ce texte, l'apôtre Paul demande à ses lecteurs de Thessalonique d'avoir de l'égard pour ceux qui les dirigent dans le Seigneur, les *pro-istaménoi*. Nous retrouvons dans ce verset le verbe *pro-istémi* (sous la forme d'un participe présent). Il s'agit du même verbe que celui utilisé dans 1 Tm 5.17. Les deux autres expressions que nous trouvons dans ce verset concernant ces dirigeants décrivent leur activité concrète : ils peinent et avertissent, c'est-à-dire conseillent et reprennent les membres de la communauté. Peut-être s'agit-il des mêmes dirigeants que dans Timothée, ce qui amène à penser qu'une des fonctions des anciens – que nous découvrons avec le parallèle entre ces deux textes – était d'avertir et de reprendre les croyants de leur communauté.

Dans la suite du passage précédent, nous trouvons d'autres éléments intéressants.

1 Th 5 : « (13) Ayez-les en très haute estime et aimez-les, à cause de leur œuvre. Soyez en paix entre vous. (14) Nous vous y encourageons, frères : avertissez les indisciplinés, réconfortez ceux qui sont abattus, soutenez les faibles, soyez patients envers tous. (15) Prenez garde que personne ne rende le mal pour le mal; mais poursuivez toujours le bien, les uns envers les autres comme envers tous. »

Le deuxième paragraphe constitué par les versets 14 et 15 s'adresse particulièrement aux *pro-istaménoi*, sans toutefois exclure les autres membres de la communauté ; deux indices le montrent : la répétition de l'introduction « nous vous y encourageons, frères », ne s'explique vraiment que par un changement d'interlocuteur, et la reprise du verbe « avertir », caractéristique de l'activité des *pro-istaménoi*, montre bien que c'est à eux que Paul s'adresse maintenant¹⁸¹. Dès lors, ce deuxième paragraphe prend tout son sens :

- avertissez les indisciplinés,

¹⁸¹ A. LEMAIRE, *Les ministères aux origines de l'Eglise...* p. 77

- réconfortez ceux qui sont abattus,
- soutenez les faibles,
- soyez patients envers tous,
- poursuivez le bien, les uns envers les autres.

Tâches qui correspondent à celles déjà déterminées pour les *presbutéroï* dans le texte de 1 P 5. Preuve supplémentaire, en plus du parallèle que nous venons d'établir entre 1 Tm 5.17-22 et 1 Th 5.12-15, qui permet de penser que Paul s'adressait ici aux anciens de la communauté de Thessalonique.

Cette épître destinée aux membres de l'Eglise de cette ville est reconnue comme le premier écrit néotestamentaire à avoir été rédigé¹⁸². La fonction d'anciens existait peut-être déjà à cette époque, mais sans que ces personnes ne portent le nom de *presbutéroï*, ce qui expliquerait pourquoi Paul les appelle simplement les dirigeants.

Etudions à présent ce que signifie le terme *timê*. En effet, il peut avoir le sens d'honneur, d'estime ou – ce qui est très différent – d'honoraires, de prix dû, de valeur, de somme payée ou reçue¹⁸³. Les exégètes sont partagés quant à la traduction à adopter pour ce terme.

Le verset 18, qui est une justification et une explication du verset précédent, semble inviter à traduire par honoraires¹⁸⁴. En effet, ce verset composé de deux citations, une de l'Ancien Testament (Dt 25.4) et l'autre du Nouveau (Lc 10.7), se réfère au fait que celui qui accomplit un travail (l'animal comme l'être humain) a le droit d'être rémunéré pour cette activité. Paul lui aussi a utilisé la même image du bœuf, en citant également Dt 25.4, dans 1 Co 9.9, 10. Pour lui, la personne qui travaille doit attendre son salaire dans l'espérance de l'obtenir. Le fait que le codex Sinaiticus ait *tês trophês* (aliment, nourriture) contrairement aux autres manuscrits qui ont *tou misthou* (salaire, récompense) ne modifie pas cette réalité qui veut qu'une personne ou un animal qui accomplit un travail mérite d'en vivre. Peut-être cette différence est-elle due à un copiste qui a voulu harmoniser les deux citations : bœuf/grain et ouvrier/aliment, faisant ainsi référence dans les deux cas à l'alimentation. Ce verset 18 nous amène donc à préférer traduire *timê*

¹⁸² Voir, en autres, E. CHARPENTIER, *Pour lire le Nouveau Testament...* p. 49 et A. KUEN, *Soixante-six en un...* p. 218

¹⁸³ Voir M. CARREZ, F. MOREL, « τῖμν » in *Dictionnaire grec-français...* p. 243

¹⁸⁴ Voir A. KUEN, *Ministères dans l'Eglise...* p. 134

par salaire plutôt qu'honneur. Dans ce sens, ce passage prouve que l'Eglise est chargée de prendre soin de ses ministres, soit concrètement avec de la nourriture (le grain du bœuf), soit au niveau pécuniaire (le salaire de l'ouvrier). Ce que nous avons d'ailleurs déjà souligné lorsque nous avons abordé le texte de 1 Pierre 5.1-5, quand l'apôtre Pierre demande aux *presbutéroï* de paître le troupeau non pour un gain honteux, mais avec ardeur.

Toutefois, il est aussi possible de comprendre *timé* comme s'agissant d'honneur. Les anciens exercent un ministère qui incite au respect, et pour ceux qui y consacrent tout leur temps, il est normal de penser que l'Eglise – dans laquelle ils exercent – les aide sur le plan matériel¹⁸⁵.

Le fait que les *presbutéroï* aient été rémunérés pour leur travail dans l'Eglise peut être confirmé par l'élément suivant : dans le monde ancien, celui qui était appelé à prendre la parole, comme par exemple un philosophe dans le cadre d'une maison romaine, était payé pour sa prestation. La parole rapportait donc un salaire¹⁸⁶. Ce qui permet de mieux comprendre les insistances du texte de 1 P 5.1-5 pour que les anciens annoncent la parole de manière désintéressée. En effet, au verset 2, Pierre demande aux anciens de paître le troupeau « non pour des gains honteux, mais avec ardeur ». Pierre souhaitait que les anciens accomplissent leur fonction comme une vocation et non comme un travail¹⁸⁷. Le fait d'être doublement payé pouvant devenir une mauvaise source de motivation pour accomplir le ministère d'ancien. Mais à partir de ce verset, il est également possible d'estimer que « [...] les presbytres avaient pour charge les fonds de la communauté¹⁸⁸ ». D'autres théologiens pensent qu'il s'agit plutôt des fonds que les anciens avaient l'occasion de manipuler, sans que cela soit leur charge de gérer l'ensemble de l'argent de la communauté¹⁸⁹. Le verset 17 parle de direction de la communauté par les anciens et semble conforter l'interprétation selon

¹⁸⁵ Voir C. SPICQ, *Saint Paul : Les épîtres Pastorales*, T. 1, Paris : Gabalda, 4^{ème} éd. 1969 (1947), p. 541 à 543 et également P. DORNIER, *Les Epîtres pastorales...* p. 94 et 95

¹⁸⁶ Voir C. PERROT, *Après Jésus...* p. 129

¹⁸⁷ Ce qu'estiment également B. SCHWANK, *La première lettre de l'apôtre Pierre...* p. 124 ; C. SPICQ, *Les épîtres de Saint Pierre...* p. 167 et W. MACDONALD, *Le commentaire biblique du disciple...* p. 1243

¹⁸⁸ G. KITTEL, « Πρεσβυς » in *TDNT*, vol. VI... p. 665, c'est nous qui traduisons. Voir également L. GOPPELT, *A Commentary on I Peter...* p. 345 ; S. BENETREAU, *La première épître de Pierre...* p. 270 et A. LEMAIRE, *Les ministères aux origines de l'Eglise...* note de bas de page, p. 114

¹⁸⁹ Voir J.-C. MARGOT, *Les Epîtres de Pierre...* p. 83

laquelle ces personnes géraient les fonds de l'Eglise, puisqu'elles en étaient les dirigeants.

Le verset 17 continue avec cette expression : « surtout ceux qui se donnent de la peine dans la Parole et l'enseignement ». Ce texte nous invite à penser que l'activité principale de certains anciens est de prêcher et d'enseigner et sous-entend d'autres activités que nous ne connaissons pas, puisque ce texte est muet à leur sujet. Ce passage est apparemment en contradiction avec les autres textes du Nouveau Testament qui montrent que tous les anciens sont invités à enseigner (textes que nous aborderons plus loin, comme celui de Tt 1.5-9). Le verset 17 peut en effet se comprendre comme montrant que tous les anciens n'ont pas cette fonction. Plusieurs théologiens pensent que « "Surtout ceux qui peinent au ministère de la parole et de l'enseignement" ne signifie pas que certains anciens n'enseignaient pas, puisque cela était une demande spécifique pour chacun d'entre eux [...] d'avoir cette compétence. Naturellement, cependant, certains manifestaient un zèle particulier dans ce domaine du travail [...] »¹⁹⁰. D'autres au contraire pensent que « Ce passage suggère que [...] tous les anciens ne peinent pas à la Parole et la doctrine¹⁹¹ ». Devant ce conflit, nous préférons la première option, pour harmoniser les différents passages relatifs à la tâche d'enseignement des *presbutéroï*. Les anciens étaient au service de la parole (*logos* dans l'original) et de la doctrine (*didaskalia*)¹⁹², même si certains d'entre eux exerçaient ces fonctions plus que d'autres.

« L'association "la parole et l'enseignement" signifie dans ce qui doit être appris (la parole) et son application (par l'enseignement)¹⁹³ ». Souvenons-nous qu'enseigner signifie ici transmettre des éléments de vérité sous forme assimilable pour que les auditeurs puissent les intégrer à leur vie et construire ainsi leur personnalité spirituelle¹⁹⁴.

¹⁹⁰ R. C. H. LENSKI, *The Interpretation of St. Paul's Epistles...* p. 681 et 682, c'est nous qui traduisons.

¹⁹¹ H. D. M. SPENCE, J. S. EXELL, *The Pulpit Commentary*, vol. 21... p. 107, c'est nous qui traduisons.

¹⁹² Voir M. THURIAN, *Sacerdoce et ministères*, Taizé : Les presses de Taizé, 1970, p. 167 et 168

¹⁹³ R. C. H. LENSKI, *Op. cit.*, p. 682, c'est nous qui traduisons. Voir également G. W. KNIGHT, *The Pastoral Epistles...* p. 232 et 233

¹⁹⁴ Voir A. KUEN, *Ministères dans l'Eglise...* p. 112

Nous devons remarquer que, dans ce verset 17, « Il est implicite que les anciens dans leur ensemble sont les responsables de la communauté, [... et qu'] il est peu probable [que ce texte] ait l'intention de présenter un système hiérarchique avec trois niveaux ou plus ; il indique plutôt que ceux parmi le groupe d'anciens qui sont spécialisés ou qui excellent dans certaines fonctions (ou simplement y consacrent plus de temps) doivent recevoir un double salaire¹⁹⁵ ».

Nous ne voulons pas examiner la question de la hiérarchie dans le collège des anciens, ce n'est pas le rôle de ce travail. Même si certains anciens avaient des fonctions différentes de celles de leurs collègues, rien n'indique que cela leur donnait une autorité sur eux. Le fait d'avoir des capacités qui se complètent n'est pas suffisant pour conclure que certains anciens étaient supérieurs aux autres.

Notons qu'à nouveau le ministère des anciens est pluriel. Ce que nous avons déjà noté dans les passages précédemment étudiés.

Enfin, Timothée doit défendre les presbytres des accusations portées à la légère contre les anciens, verset 19, mais aussi punir d'un blâme public ceux qui pèchent, verset 20.

Pour résumer, plusieurs fonctions différentes confiées aux anciens apparaissent dans ce texte de 1 Timothée :

- présider leur communauté, c'est-à-dire diriger les assemblées, gouverner l'Eglise : les *presbuteroi* étaient les conducteurs de l'Eglise locale dans laquelle ils se trouvaient, ils étaient concernés par l'Eglise et en prenaient soin¹⁹⁶, ils la géraient ;
- avertir les indisciplinés ;
- soutenir les faibles et reconforter les abattus ;
- édifier par la parole, c'est-à-dire par les exhortations. Prêcher cette parole ;
- enseigner, instruire les membres et les nouveaux convertis ;
- s'occuper de la gestion des finances de la communauté.

Souvenons-nous que certains d'entre eux étaient capables de mieux exercer telle fonction plutôt qu'une autre.

¹⁹⁵ S.G. WILSON, *Luke and the Pastoral Epistles...* p. 53, c'est nous qui traduisons.

¹⁹⁶ Voir G. W. KNIGHT, *The Pastoral Epistles...* p. 232

E. Tite 1.5-9

Tt 1 : « (5) Si je t'ai laissé en Crète, c'est pour que tu mettes bon ordre à ce qui restait à régler et que tu nommes des anciens dans chaque ville, selon ce que je t'ai moi-même prescrit : (6) s'il s'y trouve quelqu'un qui soit sans reproche, homme d'une seule femme, ayant des enfants croyants qui ne soient ni accusés de débauche ni insoumis. (7) Il faut en effet que l'évêque soit sans reproche, puisqu'il est un intendant de Dieu ; qu'il ne soit ni arrogant, ni coléreux, ni adonné au vin, ni violent, ni porté aux gains honteux ; (8) mais qu'il soit hospitalier, ami du bien, pondéré, juste, saint, maître de soi, (9) attaché à la parole authentique telle qu'elle a été enseignée, pour pouvoir encourager par l'enseignement sain et réfuter les contradicteurs. »

Notre cinquième texte est celui de Tite 1.5-9. Dans cette épître, nous apprenons que Paul avait laissé Tite en Crète pour y mener à terme leur travail missionnaire et en particulier pour veiller à la nomination d'anciens dans chaque assemblée locale. Il ne lui avait pas seulement confié ce travail, mais le lui avait facilité en précisant qui il fallait choisir¹⁹⁷.

Une lecture attentive de ce passage nous fait remarquer qu'une incohérence semble s'être glissée dans ce que Paul demande à Tite. L'apôtre sollicite ce dernier, comme nous l'avons déjà dit, pour qu'il établisse des *presbuteroi* dans chaque ville. Ensuite, Paul ajoute une liste des travaux qu'ils devront effectuer et des qualités que devront avoir les hommes que Tite nommera. Le problème est qu'au verset 7, l'apôtre – tout en parlant des anciens – emploie le terme d'*episkopos*, qui est souvent traduit par évêque en français. L'ancien serait-il évêque ? Paul aurait-il fait une erreur ? Nous devons étudier en détail ce changement dans le texte de Tite.

Nous débuterons en définissant le terme d'*episkopos*.

D'après son étymologie, le mot *episkopos* a pour signification primitive *epi* « sur », et *skopein* « regarder », ce qui implique l'idée de surveillance, d'inspection, de supervision et d'intendance¹⁹⁸. Il est parfois aussi traduit par « gardien¹⁹⁹ ».

¹⁹⁷ Voir D. GUTHRIE, J. A. MOTYER, A. M. STIBBS, *et al.*, *Nouveau commentaire biblique...* p. 1244

¹⁹⁸ Voir L. PIROT, « Evêques » in *Supplément au dictionnaire de la Bible*, T. 2... p. 1307

¹⁹⁹ Voir W. MACDONALD, *Le commentaire biblique du disciple...* p. 1076

Dans la littérature grecque, il est appliqué d'abord aux dieux et à leurs envoyés, les *daimonés*. Cet attribut exprime bien le rôle de patronat, de surveillance et de justice, que les dieux étaient censés exercer vis-à-vis des groupes humains et des cités antiques. Le terme était aussi appliqué à des personnes humaines chargées d'un rôle de surveillance : Hector (*épiskopos* de Troie), l'Aréopage (« surveillant tout et gardien des lois »). Au 5^{ème} siècle avant Jésus-Christ, les Athéniens déléguaient des *épiskopoï* dans les villes alliées avec une mission spéciale de liaison et de supervision qu'il est difficile de préciser dans le détail. Ces éléments vont disparaître rapidement²⁰⁰.

Dans son *Histoire Romaine*, Appien mentionne deux hommes portant le titre d'*épiskopos* : Antigone et Philopemen. Par ce titre, l'auteur semble désigner des sortes de « super-intendants » ou de « super-préfets » d'une région ou d'une grande ville. Dans le même sens, Pompée veut faire de Cicéron l'*épiskopos* de la Campanie et de la région maritime environnante, Scipion le Jeune débarque à Alexandrie en qualité d'*épiskopos*, et Arrien nous décrit des *épiskopoï* indiens chargés d'inspecter les cités et les camps pour informer le roi²⁰¹.

Dans les papyrus égyptiens, les *épiskopoï* semblent avoir une fonction juridique spéciale, en rapport avec les contrats ou les testaments. En Scythie Mineure, à Rhodes, à Théra, à Mégalopolis et à Ephèse, des inscriptions contiennent le mot *épiskopos*, mais le rôle des hommes désignés sous ce nom est difficile à préciser. Nous le rencontrons encore dans quelques inscriptions concernant des temples : il ne s'agit pas ici nécessairement de fonctionnaires cultuels, mais plutôt de personnes chargées d'une tâche administrative de surveillance, probablement financière²⁰².

Le terme *épiskopos* a donc, dans le monde grec, des emplois très variés. Les hommes désignés par ce nom ne semblent avoir en commun qu'un certain rôle de surveillance. Fonction qui semble très différente suivant les groupes et les sociétés.

Episkopos est attesté plusieurs fois dans les écrits juifs de langue grecque. Dans la Septante, il traduit habituellement un mot de la racine : *pâqad*

²⁰⁰ Voir A. LEMAIRE, *Les ministères aux origines de l'Eglise...* p. 27 et 28, et Y. REDALIE, *Paul après Paul : le temps, le salut, la morale selon les épîtres à Timothée et à Tite*, (Le monde de la Bible n°31) Genève : Labor et Fides, 1994, p. 344

²⁰¹ Voir A. LEMAIRE, *Op. cit.*, p. 28

²⁰² *Idem*, p. 28 et 29

(inspecter, visiter). Il peut être appliqué à Dieu, mais désigne généralement des titulaires de fonctions importantes d'ordre militaire, politique, administratif ou cultuel (voir par exemple, Es 60.17 : « je te donnerai pour gouvernants la paix, et pour magistrats (*épiskopous*), la justice. » - Traduction Bible Darby). Philon utilise le plus souvent *épiskopos* comme attribut de Dieu, pour exprimer sa connaissance universelle et son rôle de juge, mais il emploie également ce mot pour désigner des hommes qui agissent au nom de Dieu : Moïse, Eléazar, etc. L'usage de Flavius Josèphe correspond à celui de la Bible²⁰³.

Pour résumer : plus encore dans le monde juif que dans le monde grec, il est difficile de parler d'une « institution » des *épiskopoi* avec un rôle bien défini. Le mot reste proche de son sens générique et s'emploie pour désigner les titulaires de diverses fonctions d'inspection ou de surveillance²⁰⁴.

« Le mot "presbytre" est d'abord un titre [...], tandis que "évêque" désigne une fonction, celle de "surveiller"²⁰⁵ ». Rappelons-nous que comme *presbutéros*, *épiskopos* n'est pas une invention chrétienne²⁰⁶.

Le terme *épiskopos* n'apparaît qu'à cinq reprises dans le Nouveau Testament : Ac 20.28 ; Ph 1.1 ; 1 Tm 3.2 ; Tt 1.7 et 1 P 2.25²⁰⁷. Souvenons-nous pour comparaison que celui de *presbutéros* est utilisé soixante-six fois, même s'il est vrai qu'il est en général employé pour désigner des personnes d'un certain âge et non pas le ministère de l'ancien, contrairement au terme d'*épiskopos*, qui sert toujours à désigner le ministère d'évêque sauf en 1 P 2.25, où c'est à Christ que ce titre est attribué.

Outre le texte de Tite que nous étudions, il existe un autre passage du Nouveau Testament qui emploie les deux termes *presbutéros* et *épiskopos*, et qui présente la même incohérence que le texte sur lequel nous travaillons :

²⁰³ Voir A. LEMAIRE, *Les ministères aux origines de l'Eglise...* p. 30 et 31

²⁰⁴ *Idem*, p. 31

²⁰⁵ P. BONY, E. COTHENET, J. DELORME, *et al.*, *Le ministère et les ministères...* p. 109

²⁰⁶ Voir L. PIROT, « Evêques » in *Supplément au dictionnaire de la Bible*, T. 2... p. 1307

²⁰⁷ Voir « évêque » et « episkopos » in *Concordance de la Traduction Œcuménique de la Bible...* p. 343 et 1183

Ac 20 : « (17) Cependant, de Milet, il [Paul] envoya chercher à Ephèse les anciens de l'Eglise. ... (28) Prenez donc garde à vous-mêmes et à tout le troupeau parmi lequel l'Esprit saint vous a nommés évêques ; faites paître l'Eglise de Dieu, cette Eglise qu'il s'est acquise par son propre sang. (29) Je sais bien, moi, qu'après mon départ s'introduiront parmi vous des loups féroces qui n'épargneront pas le troupeau, (30) et que d'entre vous-mêmes se lèveront des hommes qui diront des choses perverses pour entraîner les disciples à leur suite. (31) Veillez donc, en vous souvenant que, pendant trois ans, nuit et jour, je n'ai cessé, dans les larmes, d'avertir chacun de vous. (32) Et maintenant, je vous confie à Dieu et à la parole de sa grâce, qui a la puissance de construire et d'assurer un héritage parmi tous ceux qui sont consacrés. »

Ce passage nous rapporte l'entrevue de Paul avec les anciens – *presbutéroï* au verset 17 – de l'assemblée d'Ephèse. Avant de les quitter, l'apôtre leur recommande de prendre garde à eux-mêmes et au troupeau sur lequel le Saint Esprit les a établis évêques – *épiskopoï* au verset 28. Cette fois, c'est Luc (traditionnellement reconnu comme étant l'auteur de ce livre) qui aurait fait une erreur, la même que celle de Paul.

Nous constatons également un autre élément troublant dans le fait que les descriptifs des qualifications de l'ancien et de l'évêque que nous trouvons dans les épîtres néotestamentaires sont presque identiques²⁰⁸. La liste des qualités et le code de devoirs que nous trouvons chez Tite sont pratiquement les mêmes que ceux de 1 Tm 3.1-7 :

1 Tm 3 : « (1) Cette parole est certaine. Si quelqu'un aspire à la charge d'évêque, il désire une belle œuvre. (2) Il faut donc que l'évêque soit irrépréhensible, qu'il soit l'homme d'une seule femme, qu'il soit sobre, pondéré, décent, hospitalier, apte à l'enseignement, (3) qu'il ne soit pas adonné au vin, ni violent, mais conciliant, pacifique, désintéressé ; (4) qu'il dirige bien sa propre maison et qu'il tienne ses enfants dans la soumission, en toute dignité. (5) En effet, si quelqu'un ne sait pas diriger sa propre maison, comment prendra-t-il soin de l'Eglise de Dieu ? (6) Que ce ne soit pas un nouveau converti, de peur qu'il ne soit aveuglé par l'orgueil et ne tombe dans le jugement du diable. (7) Il faut aussi que ceux du dehors lui rendent un beau témoignage, pour qu'il ne tombe pas dans le discrédit et dans les pièges du diable. »

²⁰⁸ Voir S. G. WILSON, *Luke and the Pastoral Epistles...* p. 55

La différence la plus importante est que dans cette dernière liste, Paul énumère les qualités et les devoirs de l'*épiskopos* et non pas du *presbutéros*²⁰⁹ !

La seule explication que nous ayons trouvée pour interpréter ces trois faits étranges, est d'estimer que les deux termes, *épiskopos* et *presbutéros*, désignaient à l'époque le même ministère. Certains théologiens pensent que les deux termes sont presque synonymes²¹⁰. D'autres qu'ils le sont clairement²¹¹ et qu'ils étaient donc interchangeables à l'époque du Nouveau Testament²¹². Une même personne était appelée *presbutéros* ou *épiskopos*, de manière indifférente²¹³. Les anciens sont nommés parfois en fonction de leur âge et de leur dignité²¹⁴ – en tant que doyens, *presbutéroï*²¹⁵ – et d'autres fois par rapport à leur tâche de surveillant, *épiskopoï*. Il s'agit donc d'une seule et même charge²¹⁶.

Attention, cette constatation n'est valable que pour le premier siècle, pendant lequel ces termes étaient appliqués aux chefs des communautés chrétiennes²¹⁷. En effet, « [...] l'émergence des prêtres monarchiques sortant du groupe des anciens n'a pas encore pris place à cette époque »²¹⁸. « Le concept de hiérarchie ne se trouve pas dans le NT, qui admet cependant des distinctions de rang parmi les proches de Jésus [...], et dans les communautés postpascales

²⁰⁹ Voir I. HOWARD MARSHALL, *A Critical and Exegetical Commentary on the Pastoral Epistles*, Edinburgh : T&T Clark, 1999, p. 146 à 150 pour une comparaison plus détaillée de ces deux passages.

²¹⁰ Voir P. DORNIER, *Les Epîtres pastorales...* p. 128. C'est également ce qui ressort dans le commentaire suivant : NIB, vol. XI... p. 864 et P. EICHER, « Prêtre/Evêque » in *Dictionnaire de théologie...* p. 577

²¹¹ Voir A. VACAN, E. MANGENOT, E. AMANN, *Dictionnaire de théologie catholique*, T. 5, Paris : Letouzey et Ané, 1924, p. 1659

²¹² Voir *Handbook of Seventh-day Adventist Theology*, Commentary Reference Series, vol. 12... p. 553 et R. B. JOHNSTON, *The Abundant Life Bible Amplifier, Peter and Jude, Living in Dangerous Times*, Oshawa, Ontario : Pacific Press Publishing Association, 1995, p. 110

²¹³ Voir E. SCHILLEBEECKX, *Le ministère dans l'Eglise*, Paris : Cerf, 1981, p. 31 et A. KUEN, *Ministères dans l'Eglise...* p. 94 et 95

²¹⁴ Voir R. C. H. LENSKI, *The Interpretation of St. Paul's Epistles...* p. 679

²¹⁵ Voir D. GUTHRIE, J. A. MOTYER, A. M. STIBBS, et al., *Nouveau commentaire biblique...* p. 1244

²¹⁶ Voir H. ROUX, *Les Epîtres pastorales, Commentaire de I et II Timothée et Tite*, Genève : Labor et Fides, 1959, p. 169

²¹⁷ Voir L. PIROT, « Evêques » in *Supplément au dictionnaire de la Bible*, T. 2... p 1314

²¹⁸ I. HOWARD MARSHALL, *Op. cit.*, p. 149, c'est nous qui traduisons. Ce que confirme SDABC, vol. 6... p. 26 et 38. Voir également P. EICHER, « Prêtre/Evêque » in *Dictionnaire de théologie...* p. 577 et G. KITTEL, « *Επισκοπος* » in *TDNT*, vol. II... p. 617

[...]»²¹⁹. Le concept de triade ministérielle ne prendra forme qu'au second siècle : évêque, presbytre et diacre²²⁰. En fait, la structuration concrète du ministère préoccupe peu les écrits du Nouveau Testament²²¹.

Nous revenons comme promis sur le fait que certains manuscrits n'ont pas *épiskopountes* dans le verset 2 du texte de 1 Pierre 5 que nous avons étudié. Nous avons déjà signalé que ce participe se trouve dans le codex Alexandrinus et dans de nombreux anciens manuscrits et versions mais pas dans les autres. Ce qui ne semble pas une raison suffisante pour l'omettre, mais pour le signaler entre crochet dans la traduction en français. A ce sujet, certains théologiens pensent que « [...] επισκοπουντες, [...] est particulièrement approprié [...]»²²², ajoutant une nouvelle preuve au fait que quand l'Épître a été écrite, les mots *presbutéros* et *épiskopos* étaient encore synonymes²²³.

Pour résumer :

Les *presbutéroï* dans les premiers temps de l'Église portaient, en plus du nom d'anciens qui avait trait à leur rang, celui d'*épiskopoï* (évêque, surveillant), qui désignait leur fonction²²⁴. Nous considérons donc que ce que Paul donne comme consignes au verset 7 du premier chapitre de Tite est valable pour chacun des anciens. L'emploi du singulier *épiskopos* après le pluriel de *presbutéros* au verset 5 s'explique très normalement par l'emploi de la formule : *eis tis* qui entraîne le singulier « générique » (verset 6)²²⁵.

Nous pouvons à présent déterminer quelles étaient les fonctions des *presbutéroï* que nous trouvons dans le texte de Tite 1.5-9, fonctions identiques à celles des *épiskopoï*, puisque ces deux termes désignaient à l'époque les mêmes personnes.

²¹⁹ J.-Y. LACOSTE, « Hiérarchie » in *Dictionnaire critique de théologie*, Paris : PUF, 1998, p. 533

²²⁰ Voir *Idem*, p. 533

²²¹ Voir E. SCHILLEBEECKX, *Le ministère dans l'Église...* p. 35

²²² R. C. H. LENSKI, *The Interpretation of the Epistles...* p. 218, c'est nous qui traduisons.

²²³ Voir H. D. M. SPENCE, J. S. EXELL, *The Pulpit Commentary*, vol. 22... p. 206

²²⁴ Voir D. GUTHRIE, J. A. MOTYER, A. M. STIBBS, *et al.*, *Nouveau commentaire biblique...* p. 1312

²²⁵ Voir A. LEMAIRE, *Les ministères aux origines de l'Église...* p. 126

Nous commencerons par formuler une remarque concernant la critique textuelle du texte du verset 9 : à la fin de la phrase, un manuscrit trilingue du 3^{ème} siècle (n°460, en grec, latin et arabe) ajoute : « Ne nomme pas ceux qui se sont mariés deux fois, n'en fais pas des diacres et ne prends pas des femmes d'un second mariage ; ne les laisse pas venir servir la Diète à l'autel. En tant que serviteur de Dieu réproouve les dirigeants qui sont des juges iniques, des voleurs, des menteurs et des hommes sans charité²²⁶ ». Cet ajout ne figure que dans ce manuscrit et n'a donc que très peu de poids par rapport à l'ensemble des autres versions. N'apportant rien quant aux fonctions des anciens, nous n'en tenons pas compte²²⁷.

Le verset 7 nous intéresse ici, quand Paul demande que l'*épiskopos*, donc l'ancien, soit *oikonomos* c'est-à-dire « intendant de Dieu ». « L'*oikonomos* est l'intendant ou le régisseur qui administre les biens d'autrui [...], un domaine ou une industrie [...]. Dans le monde profane, c'est ordinairement un esclave ou un affranchi [...]»²²⁸ ». Ce terme désigne une personne nommée par un propriétaire de terres pour les administrer et surveiller ses employés. Elle représente le maître et exerce tous les pouvoirs qu'il lui a accordés. Cette personne est redevable auprès de son maître de la manière dont elle a géré ses biens²²⁹. Il s'agit donc forcément d'« un homme de confiance²³⁰ ».

« L'ancien/surveillant est une personne choisie par Dieu pour être le gérant et s'occuper de l'église en tant que maison de Dieu²³¹ ». Il dirige donc tous les domaines concernant l'orientation générale de l'Eglise : doctrine, expansion, constructions, politique financière, etc.²³²

²²⁶ B. M. METZGER, *A Textual Commentary on the Greek New Testament...* p. 584 ; c'est nous qui traduisons.

²²⁷ Par contre, il peut être intéressant de remarquer qu'il est parlé de femmes qui apparemment pouvaient avoir des fonctions dans l'Eglise. Sujet difficile dans certaines Eglises adventistes, et même dans d'autres confessions chrétiennes, par rapport à certains ministères (les plus « importants » notamment)...

²²⁸ C. SPICQ, *Saint Paul : Les épîtres Pastorales*, T. 2... p. 603 ; voir également C. PERROT, *Après Jésus...* p. 128

²²⁹ Voir I. HOWARD MARSHALL, *A Critical and Exegetical Commentary...* p. 160

²³⁰ P. DORNIER, *Les Epîtres pastorales...* p. 128

²³¹ G. W. KNIGHT, *The Pastoral Epistles...* p. 291, c'est nous qui traduisons.

²³² Voir A. KUEN, *Ministères dans l'Eglise...* p. 110 et 111

« C'était une fonction avec des responsabilités considérables. L'application de ce terme pour les ministres de Christ est particulièrement appropriée. Le ministre de l'Évangile est chargé de s'occuper de l'église de Dieu sur la terre et de fournir ce qui est nécessaire pour son bien-être [...]»²³³.

Il faut savoir que « Les qualités requises pour le ministre, l'évêque ou diacre [...], "économiste de Dieu" [...] sont les mêmes que celles qu'on exige de tout économiste, de tout honnête homme de la société d'alors»²³⁴.

Nous retrouvons cette fonction d'intendance tenue par les anciens dans deux textes du livre des Actes :

Ac 15 : « (5) Alors quelques membres du parti des pharisiens qui étaient devenus croyants se levèrent pour dire qu'il fallait circonscire les non-Juifs et leur enjoindre d'observer la loi de Moïse. (6) Les apôtres et les anciens se rassemblèrent pour examiner cette affaire. »

Ac 16 : « (4) Dans les villes où ils [Paul et Timothée] passaient, ils transmettaient les prescriptions décidées par les apôtres et les anciens de Jérusalem, afin qu'on les observe. »

Fonction de gestion de la communauté locale qui comprend la prise de décision doctrinale ainsi que le fait de régler les problèmes rencontrés par l'Église. Cette tâche d'intendance est – comme nous l'avons vu – rappelée par Paul aux anciens de l'Église d'Ephèse dans le livre des Actes au chapitre 20. Ce discours de Paul est très proche du texte que nous avons déjà analysé de 1 P 5.2, puisque le même verbe *poimainéin* est utilisé. Ce qui tend à confirmer à nouveau le fait que l'*épiskopos* et le *presbutéros* étaient les mêmes personnes²³⁵. Souvenons-nous à ce propos que la fonction du berger consiste à « sur-veiller », c'est-à-dire à « *épiskoper* » (si nous osons franciser ce terme) le troupeau. Paul dans son oraison aux *presbutéroï* les exhorte à prendre garde au troupeau, à faire paître l'Église et à veiller car il prévoit qu'il y aura des gens qui enseigneront de fausses doctrines. Les anciens sont donc considérés ici comme les garants de l'authentique foi apostolique, à l'instar des anciens juifs qui gardaient la Thora et les traditions dans les communautés synagogales²³⁶, mais aussi comme les responsables de la communauté.

²³³ SDABC, vol. 6... p. 681, c'est nous qui traduisons.

²³⁴ Y. REDALIE, *Paul après Paul...* p. 357

²³⁵ Voir P. BONY, E. COTHENET, J. DELORME, *et al.*, *Le ministère et les ministères...* p. 149

²³⁶ Voir W. RORDORF, « La théologie du ministère dans l'Église ancienne », in VC 71-72... p. 86

Remarquons que dans ce passage les anciens sont – comme dans les autres textes que nous avons abordés jusqu’ici – liés à une communauté locale. Jamais d’ailleurs, « [...] au cours du premier siècle, ce terme n’est employé pour désigner un ministre itinérant²³⁷ ».

Un dernier passage du livre des Actes fait allusion à une des fonctions des anciens :

Ac 11 : « (29) Les disciples décidèrent d’envoyer, chacun selon ses moyens, un secours aux frères qui habitaient la Judée. (30) C’est ce qu’ils firent : ils l’envoyèrent aux anciens par l’entremise de Barnabé et de Saul. »

Remarquons qu’il s’agit du premier passage du livre des Actes qui nous rapporte l’existence des *presbutéroï*, mais que Luc ne nous explicite pas comment ce ministère s’est instauré dans l’Eglise naissante. Ces anciens étaient un des maillons dans la chaîne de ceux qui aidaient les plus défavorisés. Il est probable que les *presbutéroï* aient repris entièrement la charge de cette activité après la disparition des apôtres.

Retournons au verset 8 du texte de Tite dans lequel Paul demande à son disciple de choisir des anciens qui sont hospitaliers. Ce que nous trouvons également dans le texte de 1 Tm 3.2, concernant les *épiskopoï*. Le fait d’être hospitalier est à la fois une qualité et une fonction, dans le sens de secourir, venir en aide à l’autre. Plus particulièrement peut-être envers les juifs devenus chrétiens et qui certainement devaient être rejetés par leur famille et amis, et pour lesquels le choix de venir à Christ signifiait souvent se retrouver à la rue sans moyen de subsister²³⁸. N’oublions pas qu’à cette époque l’hospitalité était un devoir sacré dans le monde grec, et que le terme trouve une actualisation particulière dans le contexte chrétien où l’itinérance et l’échange de visites étaient choses fréquentes et nécessitaient une disponibilité à accueillir²³⁹. Cette qualité était attendue non seulement des anciens, mais aussi de tous les chrétiens, comme l’attestent, par exemple, les textes de Rm 12.13 ; Hé 13.2 et 1 P 4.9. Encore une fois, nous

²³⁷ Voir A. LEMAIRE, *Les ministères aux origines de l’Eglise...* p. 67

²³⁸ Voir C. E. BRADFORD, *The Abundant Life Bible Amplifier, Timothy and Titus, Counsels to Young Pastors for Struggling Churches*, Oshawa, Ontario : Pacific Press Publishing Association, 1994, p. 163

²³⁹ Voir Y. REDALIE, *Paul après Paul...* p. 356

pouvons imaginer que les *presbutéroï* devaient montrer l'exemple également dans ce domaine.

Continuons avec les fonctions que nous présente le texte de 1 Tm 3.1-7 : les *épiskopoï* sont amenés – en plus d'être hospitaliers comme nous l'avons vu à l'instant – à être apte à l'enseignement et à diriger l'Eglise, c'est-à-dire à prendre soin d'elle comme ils le font de leur propre maison. L'*épiskopos* a en effet envers l'Eglise le même rôle qu'un père de famille envers les siens²⁴⁰. Il a également une tâche liée à la parole, puisqu'il est chargé d'instruire. Parmi les qualités exigées pour les anciens, deux sont à noter ici : le fait d'être conciliant et pacifique. Il s'agit d'être médiateur et pacificateur, tâche que nous n'avons pas encore rencontrée depuis le début de notre étude. Les exigences des versets 6 et 7 impliquent que l'*épiskopos* joue un certain rôle de représentativité de la communauté vis-à-vis des personnes de l'extérieur. Il est un peu comme la façade de l'église, reflétant ce qui se trouve à l'intérieur du bâtiment.

Au verset 9 de Tite 1, nous trouvons deux fonctions supplémentaires : « encourager par l'enseignement sain et de réfuter les contradicteurs ». Nous devons expliquer ces deux expressions.

Parakaléo :

Dans le grec commun, ce terme a les significations suivantes : appeler à, implorer, solliciter, supplier quelqu'un de faire quelque chose, exhorter, reconforter²⁴¹. Dans le Nouveau Testament, où il apparaît à 109 reprises²⁴², il veut dire : appeler à, demander, exiger, sommer quelqu'un de faire quelque chose, inviter à, solliciter, apaiser, calmer, exhorter, prier, supplier, implorer²⁴³... C'est en fait l'art d'exprimer un ordre sous la forme d'une demande. Ce verbe suggère l'instruction accompagnée de dispositions pratiques, quelque chose de plus que la simple énumération en détail de faits et de doctrines. Il porte en lui un élément de persuasion²⁴⁴. Malgré sa signification purement séculaire, *parakaléo* est librement

²⁴⁰ Voir A. LEMAIRE, *Les ministères aux origines de l'Eglise...* p. 132

²⁴¹ Voir « παρακαλεω » in G. KITTEL, *TDNT*, vol. VI... p. 774 à 776

²⁴² Voir H. BALZ, G. SCHNEIDER, « παρακαλεω » in *Exegetical Dictionary of The New Testament*, vol. 3... p. 23

²⁴³ Voir « παρακαλεω » in G. KITTEL, *Op. cit.*, p. 793 et BALZ H., SCHNEIDER G., « παρακαλεω » in *Op. cit.*, p. 24

²⁴⁴ Voir I. HOWARD MARSHALL, *A Critical and Exegetical Commentary...* p. 167

utilisé pour la mission d'annoncer la parole du salut. Il présente d'ailleurs toujours un lien avec cet élément²⁴⁵. D'un point de vue pastoral, il signifie aussi avertir, proclamer²⁴⁶.

L'enseignement sain est la parole qui a été professée, autrement dit la doctrine apostolique. C'est celle qui a été confiée à Paul. Ce dernier est extrêmement soucieux que d'autres – à leur tour dépositaires de cette parole – la gardent et la partagent fidèlement²⁴⁷, comme nous l'avons déjà signalé.

Elegkéin :

Utiliser *éleŋko* avec *parakaléo* rend ce dernier plus sérieux, ce qui renforce l'insistance sur le fait d'exhorter dans l'enseignement sain²⁴⁸. L'ancien doit également être capable de réfuter les contradicteurs. Le verbe *élenkéin* signifie à la fois établir la culpabilité de quelqu'un, condamner (Jn 8.46 ; Ep 5.11-13) et, par suite, reprendre, faire des reproches (Mt 18.15 ; Lc 3.19 ; 2 Tm 4.2 ; Tt 1.13 ; 2.15)²⁴⁹. Il indique également le fait d'amener quelqu'un à la lumière, d'exposer cette personne (à la sainte doctrine), de prouver, de réfuter. Dans le contexte de la mission, il peut également vouloir dire exposer et convaincre de péché (Jn 16.8). Il a également le sens de corriger et punir, dans le cadre de la discipline de l'Eglise²⁵⁰.

« Essentiellement homme de foi et de foi orthodoxe, [...l'ancien] didactique [...] multiplie instructions et exhortations [...] dans une stricte fidélité [...]. Mais il est aussi intelligent et possède suffisamment sa doctrine [...], de sorte qu'il est capable d'argumenter et de l'emporter sur les objectants ou opposants plus ou moins rebelles [...]»²⁵¹. « *Ancré dans la saine doctrine*, le presbytre doit *exhorter* ses ouailles, et si exhorter ne suffit pas, il doit *reprendre, réfuter* et confondre *ceux qui contredisent* »²⁵².

²⁴⁵ Voir H. BALZ, G. SCHNEIDER, « παρακαλεω » in *Exegetical Dictionary of The New Testament*, vol. 3... p. 23

²⁴⁶ Voir « παρακαλεω » in G. KITTEL, *TDNT*, vol. VI... p. 799

²⁴⁷ Voir D. GUTHRIE, J. A. MOTYER, A. M. STIBBS, et al., *Nouveau commentaire biblique...* p. 1244 et 1 Tm 6.20.

²⁴⁸ Voir H. BALZ, G. SCHNEIDER, *Op. cit.*, p. 25

²⁴⁹ Voir P. DORNIER, *Les Epîtres pastorales...* p. 130

²⁵⁰ Voir I. HOWARD MARSHALL, *Op. cit.*, p. 169

²⁵¹ C. SPICQ, *Saint Paul : Les épîtres Pastorales*, T. 2... p. 605

²⁵² A. BOUDOU, *Saint Paul les Epîtres pastorales...* p. 203

« [...] La charge de l'évêque apparaît double : il doit d'une part "exhorter suivant la saine doctrine" et ceci doit essentiellement concerner la catéchèse et la cure d'âmes ; et d'autre part "convaincre les contradicteurs" et ceci concerne sans doute la controverse avec les incroyants et les hérétiques. Il est certain que pour l'accomplissement de cette double tâche, qui s'exerce aussi bien auprès des membres de la communauté qu'auprès des infidèles, l'évêque ou l'ancien a [...] besoin d'être "fermement attaché" à l'enseignement (didachè) des apôtres qui est la "doctrine saine" (hugiaïnousè) c'est-à-dire capable de produire et d'entretenir la santé spirituelle de l'Eglise [...], mais encore de montrer aussi par sa conduite "irréprochable" qu'en lui, le premier, la parole qu'il adresse aux autres est aussi à l'œuvre et porte son fruit²⁵³ ».

Pour résumer, d'après le texte de Tite, l'ancien est invité à avoir pour fonctions :

- d'être évêque, surveillant (veillant sur) et gardien de la communauté,
- d'être intendant de Dieu, c'est-à-dire gérer l'Eglise,
- d'être hospitalier, secourir celui qui est dans le besoin,
- d'encourager dans l'enseignement sain,
- de réfuter les contradicteurs.

Fonctions qui comprennent le fait de diriger, d'administrer la communauté, la catéchèse, la cure d'âme, l'instruction, l'encouragement, le fait de motiver.

Activités auxquelles il faut ajouter celles que nous avons découvertes dans les textes parallèles et dans ceux relatifs à l'*évêque* :

- prendre garde au troupeau que représente l'Eglise locale et le faire paître,
- veiller sur lui,
- être des médiateurs en cas de conflit entre deux parties adverses,
- diriger l'Eglise,
- être les intendants de la maison de Dieu,
- secourir les nécessiteux,
- être les représentants de la communauté à l'extérieur.

²⁵³ H. ROUX, *Les Epîtres pastorales...* p. 170

Rappelons que, traditionnellement, l'épître de Tite a pour date de rédaction l'année 65. Nous voyons donc que certaines fonctions du ministère des anciens étaient clairement établies à cette époque comme celle d'être le pasteur de la communauté locale (Ac 20 ; Tt 1 ; 1 P 5), de la diriger, d'être hospitalier. Par contre, d'autres fonctions sont plus rarement communes comme celle de médiateur en cas de conflit ou de représentant de l'Eglise locale à l'extérieur. Remarquons cependant que ces dernières fonctions sont sous-entendues dans les tâches principales que nous avons déterminées à l'aide des différents textes étudiés.

F. Jacques 5.13-16 (hypothèse haute)

Retournons au texte de Jacques avec l'hypothèse haute, en supposant donc que celui-ci soit l'avant-dernier des passages à avoir été rédigé parmi ceux que nous étudions. Voyons les changements, les modifications ou l'évolution du ministère du *presbutéros* que pourrait avoir cette hypothèse haute par rapport à ce que nous avons vu jusqu'à présent.

Souvenons-nous que Jacques écrit son épître aux douze tribus dans la dispersion. Cela prouverait que le ministère de l'ancien s'était établi partout dans les communautés dispersées, à cette époque, soit aux alentours des années 80. Nous trouverions également une preuve que les anciens fonctionnaient toujours en collège et donc que leur ministère n'était pas individuel.

Jacques ne mentionne dans l'ensemble de son épître aucun autre ministère que celui de l'ancien. Cela peut paraître surprenant avec la datation basse. Pourquoi ne pas avoir parlé des apôtres par exemple ? Peut-être parce que l'auteur de l'épître s'adresse aux Eglises dispersées, communautés qui devaient fonctionner sans ces personnes, les apôtres étant presque tous morts avec l'hypothèse haute. Il serait donc normal de ne pas trouver les apôtres dans l'épître, puisque les anciens étaient devenus leurs remplaçants. Les *presbutéroï* étaient donc les chefs de leur communauté locale, exerçant toujours un ministère de proximité et non pas itinérant contrairement à celui de leurs prédécesseurs les apôtres²⁵⁴.

Ce que Jacques demande de l'ancien est différent de ce que nous trouvons dans les autres textes du Nouveau Testament. A aucun moment, il ne parle des *presbutéroï* en tant que berger, intendant de l'Eglise ou comme enseignant et dispensateur de la Parole. Il est donc difficile de déterminer une quelconque évolution ou non en ce qui concerne les autres fonctions que nous avons découvertes dans les autres textes.

²⁵⁴ Voir C. PERROT, *Après Jésus...* p. 134

Au sujet de la fonction que nous présente Jacques dans son épître, il est impensable d'envisager que les anciens n'aient pas eu un ministère de prière avant que Jacques ne le leur demande, vers les années 80. En effet, cet élément fait partie de ce qui est attendu de tout croyant (voir Lc 18.1 ; 21.36 ; Ep 6.18 ; 1 Th 5.17). Probablement ce ministère était-il implicite, n'ayant donc pas besoin d'être rappelé. Si Jacques le mentionne, c'est que ce point devait poser problème dans certaines des communautés, voire dans toutes, auxquelles son épître s'adressait.

G. 2 Jean et 3 Jean

2 Jn : « (1) L'ancien, à la Dame choisie et à ses enfants que, moi, j'aime dans la vérité – et non pas moi seulement, mais aussi tous ceux qui connaissent la vérité – (2) à cause de la vérité qui demeure en nous et qui sera avec nous pour toujours : (3) La grâce, la compassion et la paix de Dieu, le Père, et de Jésus-Christ, le Fils du Père, seront avec nous dans la vérité et l'amour. (4) Je me suis beaucoup réjoui de trouver quelques-uns de tes enfants vivant dans la vérité, selon le commandement que nous avons reçu du Père. (5) Et maintenant, chère Dame, je te demande – ce que je t'écris n'est pas un commandement nouveau, mais seulement celui que nous avons eu dès le commencement – que nous nous aimions les uns les autres. (6) Et l'amour consiste à vivre selon ses commandements. C'est là le commandement dans lequel vous devez vivre, comme vous l'avez entendu dès le commencement. (7) En effet, beaucoup d'imposteurs sont sortis dans le monde, qui ne reconnaissent pas Jésus-Christ venant en chair. Voilà l'imposteur et l'antichrist. (8) Prenez garde à vous-mêmes, afin de ne pas perdre le fruit de notre travail, mais de recevoir une pleine récompense. (9) Quiconque va plus loin et ne demeure pas dans l'enseignement du Christ n'a pas Dieu; celui qui demeure dans cet enseignement a le Père et le Fils. (10) Si quelqu'un vient vous voir sans apporter cet enseignement, ne le recevez pas chez vous et ne lui dites même pas bonjour. (11) Car celui qui lui dit bonjour se rend complice de ses oeuvres mauvaises. (12) Quoique j'aie beaucoup à vous écrire, je n'ai pas souhaité le faire avec le papier et l'encre; mais j'espère aller vous voir et vous parler de vive voix, pour que notre joie soit complète. (13) Les enfants de ta soeur choisie te saluent. »

3 Jn : « (1) L'ancien, à Gaïos, le bien-aimé, que, moi, j'aime dans la vérité. (2) Bien-aimé, je souhaite que tu prospères à tous égards et que tu sois en bonne santé, tout comme ton âme prospère. (3) Je me suis beaucoup réjoui, en effet, lorsque des frères sont venus, et qu'ils ont rendu témoignage à la vérité qui est en toi et à la manière dont, toi, tu vis dans la vérité. (4) Je n'ai pas de plus grande joie que d'entendre dire que mes enfants vivent dans la vérité. (5) Bien-aimé, tu agis selon la foi dans tout ce que tu fais pour les frères, même étrangers ; (6) ils ont rendu témoignage à ton amour devant l'Eglise. Tu feras bien de leur fournir, d'une manière digne de Dieu, ce dont ils ont besoin pour leur voyage. (7) Car c'est pour le Nom qu'ils sont sortis, sans rien recevoir des gens des nations. (8) Nous, donc, nous devons accueillir de telles personnes, pour être des collaborateurs de la vérité. (9) J'ai écrit quelque chose à l'Eglise; mais Diotrèphe, qui aime à être le premier parmi eux, ne nous accueille pas. (10) C'est pourquoi, si je viens, je rappellerai les oeuvres qu'il fait, en répandant contre nous des paroles mauvaises; non content de cela, lui-même n'accueille pas les frères, et ceux qui souhaitent le faire, il les en empêche et il les chasse de l'Eglise. (11) Bien-aimé, n'imité pas le mal, mais le bien. Celui qui fait le bien est de Dieu; celui qui fait le mal n'a pas vu Dieu. (12) Tous, et la vérité elle-même, rendent témoignage à Démétrios; nous aussi, nous lui rendons témoignage, et tu sais que notre témoignage est vrai. (13) J'aurais beaucoup à t'écrire, mais je ne veux pas le faire avec l'encre et la plume. (14) J'espère te voir bientôt, et nous parlerons de vive voix. (15) Que la

paix soit avec toi ! Les amis te saluent. Salue les amis, chacun par son nom. »

Nous abordons nos deux derniers passages. Nous les traitons ensemble puisqu'ils présentent les mêmes particularités. Il s'agit de la seconde et de la troisième épîtres de Jean et plus spécialement des versets premiers de ces deux lettres.

Nous commencerons par la critique textuelle :

- « Verset 1 de 2 Jn : εκλετη κυρια. Bien que l'un ou l'autre ou les deux noms puissent être utilisés comme des noms propres et pour cette raison écrits avec une majuscule (à l'élu(e) Cyria ou à la dame Elue ou à l'Elue Cyria), le comité comprend ces mots comme étant employés métaphoriquement pour désigner une communauté locale²⁵⁵ ». Ce que nous ferons également, estimant que l'auteur de l'épître s'adresse à une communauté, et non pas à une dame, ce que confirme le contenu de l'épître.
- 3 Jn 1 : pas de problème de critique textuelle²⁵⁶.

Les deux épîtres débutent de la même façon, par *ho presbutéros*. Nous devons comprendre ce qui se cache derrière cette expression afin de déterminer si nous pouvons trouver ou non des fonctions attribuées aux anciens dans ces deux missives. En effet, *presbutéros* définit la qualification de l'auteur à écrire l'épître. Celle-ci peut être due à son âge, mais il peut aussi s'agir de ses fonctions. Dans ce dernier cas, nous pourrions utiliser ces épîtres pour déterminer les charges de l'ancien.

Le théologien Brown rapporte cinq interprétations différentes de *ho presbutéros* :

1. Un homme avancé en âge, qui mérite la dignité et à qui on accorde de l'importance. Le fait qu'il soit d'un âge avancé ne se comprend pas uniquement au travers du terme *presbutéros*, mais également dans le ton paternel employé dans ces deux épîtres, comme par exemple au verset 4 de 3 Jn, « mes

²⁵⁵ B. M. METZGER, *A Textual Commentary on the Greek New Testament...* p. 652 ; c'est nous qui traduisons.

²⁵⁶ Voir *Idem*, p. 655

enfants ». Jean est appelé ancien, dans le sens affectueux et avec le respect dû à son âge.

2. Un de ceux du collège des anciens, des presbytres en charge de la communauté de laquelle l'épître de 2 Jean a été envoyée. Il est possible également qu'il s'agisse du chef de ce collège d'ancien, l'*épiskopos* du groupe²⁵⁷.
3. Un des apôtres pour lequel *presbutéros* sert comme autre désignation. De la même manière que le fait Pierre dans le passage que nous avons étudié et dans lequel il emploie *sumpresbutéros*, co-ancien.
4. Il s'agit d'un compagnon ou d'un disciple de Jésus qui n'était pas un des douze apôtres.
5. Il est un disciple des disciples de Jésus et donc une figure de la seconde génération qui sert de relais pour la tradition provenant de la génération précédente²⁵⁸.

Chaine, ainsi que Gaebelin estiment que l'apôtre Jean est l'auteur des deux épîtres qui portent son nom et que nous étudions²⁵⁹. Nous abondons également dans ce sens. Nous aurions en fait tendance à faire un mélange des trois premières explications listées ci-dessus :

- Jean était un homme avancé en âge et donc digne de respect,
- il était également ancien de l'Eglise locale depuis laquelle il a écrit ses épîtres,

²⁵⁷ Voir ce que nous en avons dit concernant le texte de Tite 1.5-9.

²⁵⁸ Voir R. E. BROWN, *The Anchor Bible, The Epistles of John*, vol. 30, New York, London, Toronto, Sydney, Auckland : Doubleday, 1982, p. 647 à 651

²⁵⁹ Voir J. CHAINE, *Les épîtres catholiques, la seconde épître de saint Pierre, les épîtres de saint Jean, l'épître de saint Jude*, Paris : Gabalda 1939, p. 241 et F. E. GAEBELIN, *The Expositor's Bible Commentary*, vol. 12... p. 361. Nous n'entrerons pas dans le débat qui consiste à remettre en question l'identité de l'auteur des épîtres de 2 et 3 Jean, ceci n'étant pas l'objet de notre recherche. Nous partons du principe qu'il s'agit de l'apôtre du même nom. « L'énigmatique ancien qui a écrit II et III Jean est considéré dans la tradition de l'église comme n'étant personne d'autre que l'apôtre Jean lui-même. » G. A. BUTTRICK, « Elder in the NT » in *The Interpreter's Dictionary of the Bible...* p. 74

- il était le dernier apôtre en vie à l'époque de la rédaction de ses missives.

Nous arrivons à cette conclusion suite à nos lectures et à partir des avis suivants :

- Delebecque estime que le mot ancien « [...] semble désigner moins l'âge de l'auteur que sa fonction de "presbytre" [...] »²⁶⁰.
- Chainé pense que l'apôtre Jean était également ancien, dans le sens de ministre²⁶¹.
- Macdonald écrit : « Dans la 2^e épître de Jean [et la 3^e], l'apôtre se présente comme **l'ancien**, terme qui indique soit son âge soit sa position officielle dans l'Eglise. Quant à l'âge, Jean restait le dernier des apôtres qui avaient fréquenté le Seigneur Jésus. Quant à sa position officielle, il exerça sans nul doute la fonction d'évêque ou surveillant. Ainsi, il n'est pas nécessaire de choisir entre ces deux explications car les deux s'avèrent correctes²⁶² ».
- Bonnard, quant à lui, indique que les épîtres de 2 et 3 Jean « [...] se comprennent bien comme des écrits d'un responsable d'église (ou d'églises) locale²⁶³ ».
- Selon Spicq, Jean était presbytre, comme Pierre, ce que confirmerait Eusèbe : Hist. Eccl. 3, 39, 4²⁶⁴.
- Westcoot écrit : « Il est aisé de comprendre pourquoi Saint Jean a choisi un tel titre, car il décrit une position officielle, suggère aussi une relation paternelle [...] »²⁶⁵.

²⁶⁰ E. DELEBECQUE, *Epîtres de Jean...* p. 40

²⁶¹ J. CHAINÉ, *Les épîtres catholiques...* p. 241

²⁶² W. MACDONALD, *Le commentaire biblique du disciple...* p. 1298

²⁶³ P. BONNARD, *Les Epîtres Johanniques*, (Commentaire du Nouveau Testament, 2^{ème} série XIIIc) Genève : Labor et fides, 1983, p. 120

²⁶⁴ Voir C. SPICQ, *Les épîtres de Saint Pierre...* p. 165

²⁶⁵ B. F. WESTCOOT, *The Epistles of St John : The Greek Text with Notes and Essays*, Londres : Macmillan and Co, 1902, p. 223, c'est nous qui traduisons.

- Spence et Exell estiment ceci : « Ancien : appellation probable qui a été donnée au dernier apôtre vivant, Jean. D'autres apôtres ont été appelés anciens, leurs successeurs ont aussi été appelés anciens ; mais Jean était l'Ancien²⁶⁶ ».

- Gaebelein pense que le terme *presbutéros* peut désigner la personne âgée, digne de respect mais aussi un officier senior de l'Eglise locale (Ac 11.30 ; 14.23 ; 1 Tm 5.17). L'auteur de ces brèves lettres devait être tellement connu par ceux à qui elles ont été écrites que le titre « ancien » permettait de l'identifier immédiatement. Le fait qu'il exerce une certaine autorité sur eux, bien qu'il ne soit pas membre de leur Eglise, suggère qu'il était plus qu'un pasteur local. Le fait que l'« ancien » soit aussi l'auteur de la première épître et qu'il soit l'apôtre Jean est une conclusion valable²⁶⁷.

- Morgen enfin écrit : « D'après le contenu de II et III Jn, le titre [de *presbutéros*] revient à une personne qui jouit d'une certaine autorité : il écrit à un groupe, se prononce sur l'attitude des uns et des autres, leur rappelle le commandement ; son autorité est sagesse, conseil, avertissement²⁶⁸ ». Nous retrouvons ici les fonctions d'un ancien, telles que nous les avons vues jusqu'ici.

Nous choisissons donc de garder ces deux passages, estimant que le titre de *presbutéros* de l'apôtre Jean est certainement dû à son âge – également en tant que dernier apôtre vivant²⁶⁹, mais aussi à ses fonctions. Son rôle était donc d'exhorter et de reprendre, ce qu'il fait en rédigeant ses épîtres.

²⁶⁶ H. D. M. SPENCE, J. S. EXELL, *The Pulpit Commentary*, vol. 22... p. 1, c'est nous qui traduisons.

²⁶⁷ Voir F. E. GAEBELEIN, *The Expositor's Bible Commentary*, vol. 12... p. 361

²⁶⁸ M. MORGEN, *Les Epîtres de Jean*, (Cahiers Evangile n°62) Paris : Cerf, Janvier 1988, p. 61

²⁶⁹ Voir *SDABC*, vol. 7... p. 683 et 685. D'après la tradition, Jean au moment de la rédaction de ces deux épîtres (vers 95 après JC) était le seul apôtre encore en vie.

Voyons en détail sa tâche au travers de ses épîtres :

- pour 2 Jean :
 - Aspect collectif du rôle de l'ancien, puisque Jean s'adresse à la communauté (à la *Kyria*, l'élue²⁷⁰). L'ancien est responsable de toutes les personnes qui composent sa communauté.
 - Verset 3 : demande de bénédiction ou promesse de bénédiction. Un des rôles de l'ancien est d'être une bénédiction pour les autres ou quelqu'un qui bénit les autres.
 - Verset 4 : Jean se réjouit de trouver des membres de l'Eglise qui marchent dans la vérité. Rôle d'accompagnateur.
 - Versets 5 et 6 : recommandation de Jean à marcher dans l'amour. Rôle de conseil et d'avertissement.
 - Versets 7 à 11 : enseignement et exhortation contre les faux docteurs. Rôle d'enseigner et d'exhorter, mais aussi de mettre en garde et de protéger les membres.
 - Verset 12 : nous voyons que Jean préfère s'exprimer de vive voix plutôt qu'écrire. L'aspect de l'enseignement oral est le plus fort pour lui.
- pour 3 Jean :
 - Aspect individuel et personnel du rôle de l'ancien qui, cette fois, s'adresse à une seule personne, Gaïus.
 - Versets 3 et 4 : comme dans l'épître précédente, Jean se réjouit du fait que ses « enfants » marchent dans la vérité.

²⁷⁰ Voir, par exemple, sur l'interprétation de ces termes qui sont compris comme une manière de désigner la communauté à laquelle Jean écrit : M. MORGEN, *Les Epîtres de Jean...* p. 61 et E. DELEBECQUE, *Epîtres de Jean...* p. 40. Rappelons-nous également ce que nous avons dit au sujet de la critique textuelle pour les deux épîtres de Jean.

- Versets 5 et 6 : Jean sait reconnaître les qualités d'une personne. L'ancien a aussi pour rôle de mettre en valeur ce qui est fait et surtout ce qui est bien fait.
- Versets 9 à 11 : plainte contre Diotrèphe. Jean dénonce ce qu'il sait être mal. Rôle de protection et d'avertissement contre le danger (ne pas imiter le mal, mais faire le bien).
- Verset 12 : Jean félicite la fidélité de Démétrius. De nouveau l'ancien sait reconnaître le travail bien fait et féliciter la personne. Rôle de reconnaissance de l'autre, de ce qu'il fait et de mise en valeur, sans tomber dans l'encensement de la personne.
- Versets 13 et 14 : Jean à nouveau explique qu'il préfère s'adresser directement à une personne plutôt que lui écrire.

Brown ajoute concernant le rôle de *presbutéros* de l'apôtre Jean qu'il était en mesure de déterminer si une personne marche ou non dans la vérité en accord avec le commandement de Dieu (v. 4), de rappeler le commandement que « nous avons reçu depuis le commencement » (v. 5) et de diagnostiquer une erreur christologique proposée par ceux qui ne sont pas restés enracinés dans l'enseignement du Christ (v. 7-9). Il ajoute que Jean a donné une « directive pratique pour mettre hors d'état de nuire les faux docteurs (v. 9-10)²⁷¹ ».

Pour résumer, voici une liste des fonctions de l'ancien que nous découvrons au travers de la seconde et de la troisième épîtres de Jean :

- responsabilité, gestion de l'ensemble des membres de la communauté,
- être une bénédiction ou demander la bénédiction divine pour les autres,
- accompagner, cheminer avec les membres,
- conseiller, avertir, recommander,
- enseigner, exhorter, mettre en garde et protéger les membres,
- reconnaître le membre, savoir l'encourager, le féliciter et le remercier pour ce qu'il fait,

²⁷¹ Voir R. E. BROWN, *The Anchor Bible, The Epistles of John...* vol. 30, p. 647 et 648

- diagnostiquer une erreur doctrinale et rétablir la vérité,
- mettre de côté les faux docteurs, protéger le troupeau.

Chapitre 3 : Etude comparative

Nous voici parvenu au but que nous nous étions fixé en commençant ce travail, c'est-à-dire à notre étude comparative des sept textes que nous étudions. Nous pensons que la méthode la plus efficace pour réaliser cette comparaison des différentes fonctions des anciens dans chacun des passages bibliques analysés est de construire un tableau récapitulatif (voir pages suivantes).

Avant de commenter ce tableau, nous voulons faire une importante remarque d'ordre plus général :

- Nous avons déjà abordé le fait que les anciens fonctionnaient en collège. En fait, dans tout le Nouveau Testament – comme dans la littérature post-apostolique – les termes d'ancien et d'évêque apparaissent toujours au pluriel. Sauf lorsque les auteurs des épîtres énumèrent les qualifications requises pour chacun d'eux²⁷². Voici dans la Bible les textes dans lesquels le *presbutéros* est au pluriel, textes que nous avons déjà abordés pour la plupart :
 - o Des anciens dirigent l'Eglise de Jérusalem : Ac 11.30 ; 15.2, 6, 23 ; 21.18
 - o Paul et Barnabas ont fait nommer des anciens dans chaque Eglise : Ac 14.23
 - o A Milet, Paul convoque les anciens de l'Eglise d'Ephèse : Ac 20.17
 - o A Timothée, il parle de l'assemblée des anciens : 1 Tm 4.14
 - o Paul demande à Tite d'établir des anciens dans chaque ville : Tt 1.5
 - o L'apôtre parle des anciens : 1 Tm 5.17
 - o Jacques demande aux malades d'appeler les anciens de l'Eglise : Jc 5.14
 - o Pierre leur adresse ses exhortations : 1 P 5.1

Il faut donc être conscient que le ministère du *presbutéros* est une vocation plurielle, ce que nous avons aussi signalé pour ce que nous en rapporte l'Ancien Testament et les données extra-bibliques. Cela évitait certainement

²⁷² Voir A. KUEN, *Ministères dans l'Eglise...* p. 96

qu'une personne seule devienne « dictateur » d'une Eglise, que les décisions ne soient prises que par elle, entraînant inmanquablement des problèmes, des tensions, des déchirures. Souvenons-nous à ce sujet de ces deux passages bibliques :

- « Quand les justes ont le pouvoir, le peuple se réjouit; mais quand c'est un méchant qui gouverne, le peuple gémit ». Pr 29.2
- « Les projets avortent faute de délibération, avec de nombreux conseillers ils tiendront ». Pr 15.22

Nous pensons donc qu'il est sage d'avoir un collègue d'anciens à la tête d'une Eglise locale et qu'il n'est pas innocent de ne trouver que des collègues de ministres et non pas des ministères individuels dans les Ecritures.

Une personne nous intéresse également ici de manière très particulière : Timothée qui a été un ancien, présentant donc quelques caractéristiques du ministère du *presbutéros* mais non toutes, puisque ayant exercé un ministère itinérant, contrairement à ce que nous avons découvert concernant les autres anciens. Nous l'incluons à notre étude comparative en utilisant les fonctions qui nous sont rapportées dans les différents textes à son sujet, textes que nous avons signalés dans les explications traitant du passage de 1 Tm 4.14 (voir p. 40 et ss). Nous ajoutons donc un tableau à celui annoncé plus haut dans lequel nous retrouverons les fonctions de Timothée.

Tableau récapitulatif des fonctions du *presbutéros*

| Textes bibliques | Jc 5.13-16 | Jc 5.13-16 | 1 Pi 5.1-5 | 1 Pi 5.1-5 | 1 Pi 5.1-5 |
|--|--|--|--|------------------------------------|--|
| Référence à un acte ou une fonction pratiqués par les anciens dans l'épître | Prière pour le malade | Onction d'huile | Paître le troupeau | Non pour un gain honteux | Etre les modèles du troupeau |
| Applications | <ul style="list-style-type: none"> - Solidarité avec ceux qui souffrent - Prier pour la guérison physique du malade (guérison non certaine) - Prier pour la guérison spirituelle de la personne (guérison à rechercher en priorité) - Etre des vecteurs, des médiateurs entre le malade et Dieu. Rétablir la relation si elle avait disparu - Soutenir, motiver, encourager - Cure d'âme - Accompagnement spirituel | <ul style="list-style-type: none"> - Prendre soin du malade d'un point de vue physique en mettant en place les thérapies et les remèdes humains possibles pour guérir le malade - Toucher la personne malade, lui témoigner une présence physique - Aide psychologique et soutien de la foi du malade | <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la cohésion de l'Eglise - Protéger les membres des dangers venant de l'extérieur - Diriger le troupeau, être son berger - Fournir la nourriture spirituelle aux brebis (prédication, catéchèse, formation), conduire le troupeau au pâturage - Guider la marche du troupeau - Empêcher les brebis de se disperser et ramener les égarées - Connaître les membres de l'Eglise, s'intéresser à chacun d'entre eux - Connaître les maladies que peuvent avoir les brebis et essayer de les soigner - S'assurer du bien-être du troupeau ; en prendre soin | Gestion des fonds de la communauté | <ul style="list-style-type: none"> - Etre des exemples - Vivre ce que l'on prêche - Etre des imitateurs de Christ - Etre au service des brebis |
| Textes bibliques parallèles et fonctions supplémentaires | | | <p>Hé 13.7</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diriger l'Eglise locale - Enseigner, prêcher la Parole - Etre des exemples pour les membres <p>Hé 13.17</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veillez sur les membres | | |

| Textes bibliques | 1 Tm 4.14 | 1 Tm 5.17-22 | 1 Tm 5.17-22 | 1 Tm 5.17-22 |
|--|---|---|--|---|
| Référence à un acte ou une fonction pratiqués par les anciens dans l'épître | Imposition des mains | Présidence de la communauté | Travailler à prêcher | Enseigner |
| Application | <ul style="list-style-type: none"> - Aider les membres à découvrir leur(s) don(s) et à le(s) mettre au service de Dieu et de l'Eglise - Confirmation d'un don fait par l'Esprit Saint à une personne pour un ministère particulier - Consécration de la personne à ce ministère - Pérennisation du ministère de l'anciennat | <ul style="list-style-type: none"> - Administrer, gérer, gouverner, s'occuper de l'Eglise locale - Conduire l'église - Prendre soin de la communauté | <ul style="list-style-type: none"> - Annoncer l'Evangile - Instruire - Former - Encourager, exhorter | <ul style="list-style-type: none"> - Instruire les membres et les nouveaux convertis - Former |
| Textes bibliques parallèles et fonctions supplémentaires | | 1 Th 5.12-15 <ul style="list-style-type: none"> - Diriger l'Eglise - Avertir, reprendre les indisciplinés - Réconforter les abattus - Soutenir les faibles - Poursuivre le bien (de la communauté) - Etre médiateur dans les relations des uns avec et envers les autres | | |

| Textes bibliques | Tite 1.5-9 | Tite 1.5-9 | Tite 1.5-9 | Tite 1.5-9 | Tite 1.5-9 |
|--|--|--|---|---|--|
| Référence à un acte ou une fonction pratiqués par les anciens dans l'épître | Evêque | Intendant de Dieu | Hospitalier | Exhorter dans la saine doctrine | Réfuter les contradicteurs |
| Application | Surveiller, superviser, administrer, garder l'Eglise | <ul style="list-style-type: none"> - Administrer l'Eglise - Gérer et s'occuper des affaires de l'Eglise - Etre le représentant de l'Eglise à l'extérieur - Assurer le bon fonctionnement de la communauté - Veiller à son bien-être - Gérer les fonds de la communauté | <ul style="list-style-type: none"> - Prendre soin et secourir les nécessiteux - Avoir une maison accueillante et toujours ouverte - Venir en aide à l'autre | <ul style="list-style-type: none"> - Instruire les membres et les nouveaux convertis - Assurer la transmission de la doctrine apostolique - Persuader, convaincre - Catéchèse - Cure d'âme - Entretenir la santé spirituelle de l'Eglise - Encourager, motiver | <ul style="list-style-type: none"> - Etablir la culpabilité d'un membre qui s'égare, confondre celui-ci - Reprendre, faire des reproches aux membres récalcitrants - Prouver, amener à la lumière de la vérité, argumenter - Corriger, punir |
| Textes bibliques parallèles et fonctions supplémentaires | Ac 11.29 <ul style="list-style-type: none"> - Aider les nécessiteux Ac 15.5 ; 16.4 <ul style="list-style-type: none"> - Gestion de la communauté - Résoudre ses problèmes - Prise de décision doctrinale Ac 20.17-32 <ul style="list-style-type: none"> - Prendre garde au troupeau - Faire paître l'Eglise - Veiller sur le troupeau | | 1 Tm 3.1-7 <ul style="list-style-type: none"> - Etre hospitalier - Enseigner - Etre médiateur en cas de conflit - Diriger et prendre soin de l'Eglise, être son intendant - Représenter l'Eglise à l'extérieur | | |

| | |
|--|---|
| Textes bibliques | 2 et 3 Jean |
| Référence à un acte ou une fonction pratiqués par les anciens dans l'épître | <i>Ensemble des deux épîtres</i> |
| Applications | <ul style="list-style-type: none"> – Etre responsable de toutes les personnes qui composent la communauté – Etre une bénédiction pour les autres et/ou demander la bénédiction divine pour ces personnes – Accompagner la communauté, dans les moments de joie, comme dans ceux de peine – Enseigner, exhorter – Mettre en garde et protéger les membres contre les dangers venant de l'extérieur – Mettre en valeur ce qui est fait par les membres, les valoriser eux-mêmes, reconnaître ce qu'ils sont et ce qu'ils font – Déterminer si une personne marche ou non dans la vérité – Mettre hors d'état de nuire les faux docteurs, assurer la cohésion de la communauté |

Tableau récapitulatif des fonctions de Timothée

| Textes bibliques | Fonctions de Timothée |
|--|---|
| 2 Co 1.19 | Annoncer le Fils de Dieu |
| Ph 2.20 | Travailler au service de la bonne nouvelle |
| 2 Tm 4.5 | Annoncer la Bonne Nouvelle |
| 1 Th 3.2 | <ul style="list-style-type: none"> – Travailler pour annoncer la bonne nouvelle du Christ – Rendre solide la foi des membres – Leur donner du courage |
| 1 Tm 4.6 | Exposer l'enseignement et les paroles de la foi |
| 1 Co 4.17 | Rappeler les règles qui guident la vie avec le Christ |
| 1 Tm 1.3-7 | Veiller à ce que l'enseignement dispensé par les autres membres de la communauté reste conforme |
| 1 Tm 1.4, 6 ; 6.4 et 5 ; 2 Tm 2.14, 16, 23 | Eviter et faire cesser les discussions inutiles et qui divisent, sur des sujets sans importance |
| 1 Tm 4.12 et 13 | <ul style="list-style-type: none"> – Etre un modèle pour les autres, en parole, en conduite, en amour, en foi et en pureté – Lire publiquement les Ecritures – Encourager – Enseigner |
| 1 Tm 5.1 et 2 | Encourager les vieillards, les jeunes et les femmes |
| 2 Tm 2.24 et 25 | Enseigner et corriger avec douceur les contradicteurs |
| 2 Tm 4.2 | <ul style="list-style-type: none"> – Proclamer la Parole – Réfuter – Reprendre – Encourager |

A. Éléments différents

Nous commencerons par faire ressortir les différences qui existent entre les diverses tâches des anciens, en fonction des textes étudiés :

- « Imposition des mains » : 1 Tm 4.14. C'est le seul passage que nous ayons étudié qui parle de l'imposition des mains, pratiquée par les anciens, le *presbuterion*. Rappelons que cette fonction est d'une signification exacte difficile à cerner. Par contre, le fait que ce geste soit l'aboutissement d'un travail de la part des anciens pour assurer leur succession nous paraît certain. En effet, la continuité de l'Eglise, sa croissance et sa survie ne peuvent être une réalité que si les personnes qui la dirigent en assurent la pérennité. Les anciens avaient donc un rôle de formateurs et devaient trouver des personnes capables de leur succéder, probablement pas uniquement pour leur propre ministère, mais aussi pour les autres ministères qui assuraient le bon fonctionnement de la communauté. Ce travail n'était pas uniquement une tâche tenue par des hommes puisque l'Esprit Saint tenait le rôle principal dans la réalisation de cet objectif, attendu que c'est lui qui fournissait les talents nécessaires aux ministres pour qu'ils soient capables de s'occuper de leur communauté locale (voir Ac 4.31 ; 9.31 ; 13.2 ; 19.6 ; 20.28 ; 2 Tm 1.14 ; Hé 2.4 ; 1 P 1.12 ; 2 P 1.21). Le fait que Pierre se qualifie de co-ancien, de *sumpresbutéros*, peut aussi laisser penser qu'il voulait assurer sa succession.

- « Prière pour les malades » : Jc 5.14. Jacques est le seul à demander aux anciens de prier. Les autres passages ne font pas allusion à cette fonction. Pourtant, il s'agit certainement de l'aspect le plus essentiel de tout ministère et particulièrement de ceux qui dirigent l'Eglise comme le font les anciens. Ceux-ci sont invités à prononcer des prières d'intercession pour les croyants de leur communauté, mais aussi des prières individuelles pour eux-mêmes. Obligation pour eux de spiritualité, de relation avec Dieu, pour vivre un ministère difficile et exigeant, qui sans cela ne pourrait être ni productif, ni valable. Nous l'avons dit précédemment, le rôle de l'Esprit Saint est essentiel. Il existe un lien entre la prière d'intercession des anciens pour le malade et les textes de 1 Tm 3.1-7 et 1 Th 5.12-15 dans

lesquels les anciens sont appelés à être des médiateurs. Chez Jacques, ils le sont entre le malade et Dieu ; dans les deux autres textes, ils le sont en cas de conflit entre les membres de la communauté locale. Dans ce second cas, les *presbutéroï* sont probablement aussi médiateurs entre les croyants et Dieu, puisque souvent les difficultés dans les relations humaines ont des effets néfastes sur les relations avec Dieu, et inversement, une mauvaise relation à Dieu amène à des crises entre les croyants.

- « Onction d'huile sur les malades » : Jc 5.14. A nouveau, Jacques est le seul à mentionner l'onction d'huile. Celle-ci faisait partie intégrante du moment de prière que les anciens prononçaient pour les malades de leur communauté. Malgré le fait que celle-ci ne soit pas formulée ailleurs dans les fonctions des anciens, elle peut se retrouver dans l'exhortation que Pierre adresse aux anciens en leur demandant de paître le troupeau qui est parmi eux, si ce geste est considéré comme un moyen de guérison physique.
- « Rendre solide la foi des membres » : 1 Th 3.2. Des passages abordés, c'est le seul qui attribue cette fonction aux anciens. Toutefois, celle-ci peut être rapprochée de celle d'enseigner ou d'exhorter dans la saine doctrine (Tt 1.5-9, par exemple).
- « Etre une bénédiction ou prier pour que Dieu bénisse les membres de la communauté » : 2 et 3 Jn. Ce point peut être sous-entendu dans ce que Pierre demande aux anciens : faire paître le troupeau, ce que nous retrouvons également dans le discours de Paul à Milet adressé aux anciens de l'Eglise d'Ephèse (Ac 20.28).
- « Accompagner la communauté dans les moments de joie et aussi ceux de peine » : 2 et 3 Jn. Même remarque que pour la fonction précédente, par rapport à l'exhortation de Pierre. Le berger est celui qui est présent dans les bons comme dans les mauvais moments, celui qui accompagne dans toutes les situations que les croyants traversent.

- « Mettre en valeur ce qui est fait, ce que sont les membres. Etre reconnaissant pour ce qu'ils sont et font » : 2 et 3 Jn. Cette fonction fait aussi partie de celles que nous retrouvons dans le rôle du berger des membres d'Eglise. Elle est partie intégrante du bon fonctionnement de la communauté. En effet, les croyants ont besoin d'être encouragés, de se sentir utiles et soutenus pour bien accomplir leurs ministères, surtout sur le long terme. Jean est le seul à faire ressortir cet élément.
- « Représenter l'Eglise à l'extérieur » : 1 Tm 3.1-7. Même s'il ne fait pas partie des textes que nous avons à comparer, ce passage présente un tel parallèle avec celui de Tite, que nous pensons que les anciens avaient la charge d'être les représentants de la communauté à l'extérieur. Dans ce sens, il devait être des exemples, ce qui est une des fonctions qu'attendent des anciens Pierre et l'auteur de l'épître aux Hébreux (13.7).

Pour résumer, nous remarquons que toutes ces fonctions qui apparaissent une seule fois dans l'ensemble des textes peuvent malgré tout être incluses dans l'image que Pierre utilise pour définir le ministère des anciens : « être le berger, le pasteur du troupeau ». Image utilisée également par l'apôtre Paul dans son discours aux anciens d'Ephèse (Ac 20).

En effet, l'acte de l'imposition des mains, compris en tant que symbole du don de l'Esprit Saint à chaque croyant pour l'Eglise et l'avancement de la mission d'évangélisation (voir 1 Co 12 et Rm 12), mais aussi en tant qu'aide d'une part à la recherche du don et à son utilisation, d'autre part à son épanouissement, fait partie du travail du berger : obtenir le meilleur de ses brebis. Il s'agit également de faire que son troupeau s'accroisse, que les brebis aient des petits en bonne santé, qui grandissent dans de bonnes conditions pour assurer la survie du troupeau, ce que font les anciens quand ils forment et instituent leurs successeurs ou les futurs remplaçants des autres ministères présents dans la communauté. Ensuite, le fait de prier pour les brebis, de les soigner correspond à la tâche qui consiste à prendre soin du troupeau. S'occuper des membres en étant leur modèle, car ayant soi-même le Christ comme exemple, a aussi un rapport étroit avec l'image du berger. Enfin, bénir et être une bénédiction, accompagner dans les moments forts, mais aussi dans les circonstances difficiles, soigner les brebis malades et mettre en valeur ce qui est fait et ce qu'elles sont, font aussi partie du métier de berger.

B. Eléments communs

Passons maintenant aux points communs entre les différents passages étudiés :

- « Etre hospitalier », prendre soin des personnes dans le besoin : Tt 1.5-9. Fonctions que nous retrouvons chez Pierre à nouveau (prendre soin des brebis), ainsi que dans le texte de 1 Tm 3.2. Un autre passage de la première épître de Pierre (4.9), demande à tous les croyants d'exercer l'hospitalité les uns envers les autres. Une fois de plus, il s'agit pour les *presbutéroï* de montrer l'exemple.
- « Diriger l'Eglise » : 1 Tm 5.17. Cette demande se retrouve dans l'ordre que Pierre formule aux anciens : « paître le troupeau » ; conduire l'Eglise. Elle est également présente dans Hé 13.7 ; 1 Th 5.12-15 ; 1 Tm 3.1-7 et Ac 15.5, 6 et 16.4 (dans le fait de régler les problèmes que rencontre la communauté). De même, Jean se sentait responsable de toutes les personnes qui composaient sa communauté, ce qui revient à la diriger. Il mettait également en garde et protégeait son troupeau contre les dangers qui pouvaient survenir de l'extérieur.
- « Travailler à prêcher » : 1 Tm 5.17 et « annoncer la bonne nouvelle » : Hé 13.7. Ces textes correspondent au ministère de Timothée, en tout cas à ce que Paul attend de lui : « proclamer la Parole » et « annoncer la bonne nouvelle » : 2 Tm 4.2 et 5 ; « lire publiquement les Ecritures » : 1 Tm 4.12, 13 ; « travailler pour annoncer la bonne nouvelle du Christ : 1 Th 3.2 ; « travailler au service de la bonne nouvelle » : Ph 2.20 ; « annoncer le Fils de Dieu » : 2 Co 1.19. Toutes ces expressions peuvent se résumer au travers du terme suivant : évangéliser.
- « Enseigner » : 1 Tm 5.17 ; « exhorter dans la saine doctrine » : Tt 1.9 ; « enseigner et exhorter » : 2 et 3 Jn. Il est possible de regrouper ces fonctions sous le titre suivant : « ministère de la parole », c'est-à-dire de l'enseignement, de la formation, ainsi que de l'encouragement et de l'exhortation. Fonction que nous retrouvons également dans 1 Tm 3.1-7 ;

Hé 13.7 et dans ce que Paul attend de son enfant dans la foi : 1 Co 4.17 ; 1 Tm 4.6 ; 2 Tm 2.24, 25.

- « Présider la communauté » de 1 Tm 5.17 se retrouve dans l'ordre de Pierre de « paître le troupeau », de diriger l'Eglise, de même que dans les textes suivants : Hé 13.7 ; 1 Th 5.12-15 ; 1 Tm 3.1-7. Il est possible de voir cette fonction aussi dans 2 et 3 Jn avec le fait d'être responsable des personnes qui composent la communauté.
- « Evêque », le surveillant, le gardien de Tt 1.7 correspond au travail du berger de Pierre, mais aussi à ce que Paul demande aux anciens d'Ephèse, à savoir de veiller sur le troupeau et d'y prendre garde (Ac 20). Ce que nous retrouvons également dans les deux textes de 1 Th 5.12-15 et Hé 13.7 avec le fait de veiller sur les membres et de prendre soin d'eux.
- « Etre l'intendant de Dieu » de Tt 1.7 est identique à la demande de Pierre aux anciens d'être de bons pasteurs. Ceci pour deux raisons :
 - o Pierre demande que les anciens vivent leur ministère comme une vocation et non comme un métier (non pour un gain honteux). Ce passage, nous l'avons vu, peut laisser aussi entendre que les anciens assuraient la gestion des fonds de l'Eglise, comme chez Tite alors qu'ils sont invités à être les intendants de Dieu et de sa maison.
 - o Chez Pierre, le fait d'être le berger du troupeau signifie que les anciens s'occupent de brebis qui ne leur appartiennent pas, puisqu'elles sont à Dieu et que Jésus est le Berger. Ce qui revient à dire qu'ils sont les intendants, les gérants des biens de Dieu.
- « Réfuter les contradicteurs » de Tt 1.9 est le parallèle de 2 et 3 Jn lorsque l'apôtre demande de « mettre hors d'état de nuire les faux docteurs », ce qui n'est possible qu'après avoir « déterminé si une personne marche ou non dans la vérité », fonction que nous retrouvons chez Jean. Dans 1 Th 5.12-15 ceux qui peinent dans leur ministère sont aussi des personnes qui avertissent et reprennent les indisciplinés. De même, Timothée a pour charge de réfuter et reprendre (2 Tm 4.2), corriger les contradicteurs (2 Tm

2.24, 25) et veiller à l'enseignement dispensé dans la communauté (1 Tm 1.3-7). Nous voyons clairement qu'à l'époque, des dérapages avaient lieu quant à ce qui était professé et qu'il fallait que des personnes s'occupent de remettre la communauté, du moins certains de ses membres, dans le droit chemin. Ce qui correspond également au fait de prendre des décisions doctrinales, charge qu'ont les anciens dans le livre des Actes (15.5, 6 et 16.4).

- « Etre un modèle pour la communauté » de 1 P 5.3 se retrouve dans ce que Paul attend de Timothée : 1 Tm 4.12, 13. Paul est plus explicite, puisqu'il donne les domaines dans lesquels Timothée se doit d'être un exemple : parole, conduite, amour, foi et pureté. Ce que nous retrouvons dans Hé 13.7 au sujet des dirigeants des communautés locales.

Pour résumer :

Pierre avec son image du berger et son « paisez le troupeau » englobe toutes les fonctions des *presbutéroï* que nous avons abordées dans notre étude : présider, diriger l'Eglise, prêcher, enseigner, « *épiskoper* », être l'intendant de Dieu et de sa maison (l'Eglise), exhorter, soigner les brebis malades, prier pour elles, protéger le troupeau de dangers qui viennent de l'extérieur.

Si nous ne devons retenir qu'un élément suite à la lecture de cette étude, c'est que le ministère de l'ancien est conçu comme étant le travail d'un berger, d'un pasteur qui a pour charge de s'occuper du troupeau que sont les membres d'une communauté locale, sous la direction du grand Berger Jésus-Christ.

En regroupant les différentes fonctions de l'ancien, nous pourrions dire que le ministère presbytéral a trois caractères fondamentaux : prophétique (prédication), sacerdotal (sanctification) et pastoral. Caractères qui sont étroitement unis dans les diverses fonctions presbytérales. L'ancien a un ministère prophétique en tant qu'il est chargé de proclamer la parole de Dieu ; il a un ministère sacerdotal en tant qu'il donne sa propre vie pour les fidèles ; il a un

ministère pastoral en tant qu'il exerce l'autorité de l'Esprit pour édifier la communauté chrétienne dans l'unité de la charité²⁷³.

Un classement en quatre catégories est également possible. Les charges de l'ancien sont alors :

- administratives : l'ancien est intendant de Dieu,
- pastorales : faire paître le troupeau de Dieu,
- éducatives : enseigner, exhorter l'Eglise,
- représentatives : représenter la communauté auprès des malades et quand il est nécessaire de le faire à l'extérieur.

Nous devons revenir sur l'évolution du ministère des anciens qui a pu apparaître aux travers de notre étude. Dans Ac 11.30 et 14.23, Luc mentionne pour la première fois les *presbutéroï* et en parle comme d'un fait déjà avéré. Ce que confirme l'épître de Jacques – avec l'hypothèse basse – qui montre que dans toutes les Eglises dispersées, des anciens étaient en place. Ces derniers ont donc pris la responsabilité des communautés certainement peu de temps après la naissance de l'Eglise. Ceci nous amène à penser que ce ministère est apparu dès qu'il a fallu que de nouveaux groupes soient pris en charge, ce qui ne pouvait pas être fait par les apôtres, ceux-ci étant trop peu nombreux. Dans les autres écrits étudiés, ceux de Timothée, Pierre, et Tite, nous voyons une certaine cohésion entre les différentes fonctions des *presbutéroï*. Ces épîtres datant toutes des années 60, nous avons la preuve qu'à cette époque le ministère de l'ancien était relativement fixé. Les fonctions qui constituent l'essentiel du ministère du *presbutéros* étaient alors les suivantes : enseignement, propagation de la Parole, exhortation des membres, direction et gestion de la communauté. Le texte de Jacques est le seul à présenter des fonctions vraiment différentes de celles des autres épîtres étudiées. Le fait de considérer Jacques comme datant du milieu du premier siècle (vers 40 ou 50 après JC) ou comme un écrit plus tardif, n'a pas d'incidence sur l'évolution du ministère des anciens, en tout cas dans ses fonctions principales. En effet, et comme nous l'avons déjà signalé, les anciens – comme les autres croyants – devaient prier, et ce que Jacques demande n'est probablement pas pour eux une nouveauté, mais une invitation à être attentifs à

²⁷³ M THURIAN, *Sacerdoce et ministères...* p. 167

leur rôle dans ce domaine. Le fait que l'auteur de l'épître ne mentionne pas les fonctions principales de l'ancien ne prouve pas pour autant que celles-ci ne leur incombent pas à l'époque de la rédaction de l'épître. Il est en effet normal de ne pas parler d'un élément essentiel, si celui-ci ne pose pas de problème. Les écrits de 2 et 3 Jean sont eux aussi particuliers puisqu'il s'agit d'épîtres rédigées par une personne qui est apôtre, mais aussi ancien. Par contre, ce que fait Jean dans cette épître correspond bien aux fonctions des anciens que nous avons trouvées alors en place dans les années 60. Ce qui montre qu'environ 30 ans plus tard, le ministère pastoral avait peu évolué : exhorter, encourager, assumer la responsabilité de la communauté et éviter que de faux enseignements n'apparaissent dans l'Eglise, constituaient la charge du *presbutéros*.

Chapitre 4 : L'ancien dans l'Eglise adventiste

Avant de comparer ce qui est vécu dans l'Eglise adventiste et ce que nous présente le Nouveau Testament sur le ministère des anciens, résumons les fonctions des *presbutéroï* :

1. Ils paissent l'Eglise du Seigneur et en prennent soin (Ac 20.28 ; 1 Tm 3.5 ; 5.17 ; Tt 1.7 ; 1 P 5.2).
2. Leur attention est éveillée afin de protéger l'Eglise des attaques provenant de l'intérieur aussi bien que de l'extérieur (Ac 20.29-31 ; 1 P 5.2 ; 2 et 3 Jn).
3. Ils conduisent et administrent, en guidant et non en dominant (1 Th 5.12 ; 1 Tm 5.17 ; Tt 1.1-5 ; Hé 13.7, 17 ; 1 P 5.3), en bons intendants de la maison de Dieu.
4. Ils sont médiateurs en cas de conflit entre membres de leur communauté (1 Tm 3.3).
5. Ils prêchent la Parole, enseignent la saine doctrine et réfutent ceux qui la contredisent (1 Tm 3.2 ; 5.17 ; Tt 1.9-11 ; 2 et 3 Jn).
6. Ils président aux discussions en matière doctrinale et éthique, en sont les arbitres et veillent à l'application des décisions prises lors de ces réunions (Ac 15.5, 6 ; 16.4).
7. Leur manière de vivre est un exemple pour le troupeau (Hé 13.7 ; 1 P 5.3 ; 1 Tm 4.12, 13).
8. Ils veillent sur les chrétiens dans l'assemblée locale et devront rendre compte de cette tâche (Tt 1.7 ; Hé 13.17).

9. Ils exercent un ministère de prière, spécialement pour les malades (Jc 5.14, 15).
10. Ils s'occupent des pauvres et cherchent à les aider. Ils les accueillent chez eux, exerçant ainsi l'hospitalité (Ac 11.29, 30 ; 1 Tm 3.2 ; Tt 1.8).
11. Ils travaillent à la recommandation d'hommes et de femmes doués pour les tâches que Dieu leur a confiées (1 Tm 4.14), assurant ainsi la pérennisation de leur communauté et de l'Eglise en général.
12. Ils gèrent les fonds de la communauté (1 P 5.2 ; Tt 1.7).
13. Ils sont les représentants de leur Eglise locale à l'extérieur (1 Tm 3.7)²⁷⁴.

Voilà posées les bases bibliques du ministère de l'ancien. Nous allons aborder à présent notre comparaison avec ce qui existe dans l'Eglise adventiste en analysant l'ouvrage suivant : *Le memento de l'ancien*, livre publié par l'Association pastorale de la Conférence Générale de l'Eglise adventiste.

Certains pourraient protester en expliquant que le *Memento de l'ancien* n'est pas un ouvrage qui fait référence dans l'adventisme et qu'il aurait fallu utiliser le *Manuel d'Eglise*. Nous avons préféré le premier pour plus de facilité, puisqu'il résume correctement le rôle des anciens. En l'occurrence, il nous a permis de bien délimiter les fonctions des anciens puisque celles-ci sont proches de celles attendues d'un pasteur, ce qu'il est peut-être moins évident de faire dans le *Manuel d'Eglise*.

Nous citerons le *Memento de l'ancien* ou ferons référence à cet écrit avant de faire la comparaison avec ce que montre le Nouveau Testament. Pour plus de clarté, et pour faciliter la lecture et la compréhension, nous placerons les textes tirés du *Memento de l'ancien* en italique, contrairement à ce nous trouvons dans cet ouvrage.

²⁷⁴ Voir W. MACDONALD, *Le commentaire biblique du disciple...* p. 1077

- *Dans l'Eglise adventiste, « le cahier des charges [des anciens] dépend de cinq facteurs :*
 - o *de la taille de la communauté,*
 - o *de la disponibilité du pasteur,*
 - o *de la manière dont le pasteur souhaite l'implication des anciens,*
 - o *des dons de l'ancien,*
 - o *de sa bonne volonté et de ses possibilités²⁷⁵ ».*

Nous estimons que la Bible n'explicite pas les différences qui pouvaient exister à l'époque de l'Eglise naissante dans le ministère presbytéral, en fonction des communautés, de leur taille, des caractéristiques de culture, etc. Il est donc difficile de déterminer si les anciens de chaque communauté avaient exactement les mêmes fonctions. Ce n'était d'ailleurs certainement pas le cas, comme le sous-entend le texte de 1 Tm 5.17. Ce qui apparaît fondamentalement différent de ce que nous avons trouvé dans la Bible est le fait que la responsabilité de l'Eglise adventiste locale soit attribuée à un pasteur et à un ou plusieurs anciens. Nous l'avons vu, le Nouveau Testament fait peu référence au pasteur et à son ministère. C'est certainement après des siècles d'histoire de l'Eglise que le protestantisme en est venu à une gestion des communautés locales par un pasteur, en réaction à la prêtrise catholique²⁷⁶.

- *D'après le Mémento de l'ancien, la Bible révèle que les anciens avaient des responsabilités de dirigeants et d'administrateurs. Leurs attributions comportaient également la prière et de l'onction pour les malades. Ils étaient des bergers, des gardiens et des exemples²⁷⁷.*

Ce descriptif correspond aux fonctions principales déterminées, mais laisse de côté les charges particulières, comme celles de médiation, de gestion des fonds, de représentation de la communauté à l'extérieur. Pour ce qui concerne l'argent de l'Eglise, le système actuellement en place dans l'Eglise adventiste est complètement différent de celui qu'il est possible de

²⁷⁵ *Mémento de l'ancien*, Association pastorale de la Conférence Générale des adventistes du septième jour... p. 28

²⁷⁶ Cet élément serait intéressant à approfondir. Déterminer comment les Eglises protestantes en sont arrivées au fonctionnement actuel : pasteur assisté par un ou des anciens.

²⁷⁷ *Mémento de l'ancien*, *Op. cit.*, p. 29

percevoir dans le Nouveau Testament, ce qu'il est difficile de faire car les éléments qui permettent d'étudier cet élément sont peu nombreux. Dans ce dernier, nous l'avons vu, seuls les anciens sont intendants, trésoriers de l'Eglise (Tt 1.7 ; 1 P 4.10).

- « [...] le cahier des charges d'un ancien devrait comprendre au moins trois domaines :
 1. Des guides spirituels [...]
 2. Des superviseurs aux côtés du pasteur [...] ²⁷⁸
 3. Des dispensateurs [...] en tant que berger [...] ²⁷⁹ ».

A nouveau, nous retrouvons les éléments clefs de la fonction des anciens telle que nous la présente la Bible, sauf le fonctionnement de la communauté avec un pasteur. Il nous faut être attentif au premier point de cette liste. Les anciens sont amenés à être des guides spirituels. Cette fonction ne se limite pas à la prière pour les malades, mais touche un domaine bien plus vaste, comme celui d'être des exemples pour la communauté ou d'être des médiateurs entre les êtres humains et Dieu, fonctions que nous avons soulignées dans notre étude.

- Les anciens doivent « apporter à chaque membre la nourriture spirituelle ²⁸⁰ » dont il a besoin. Ils « devraient conseiller, encourager et prier pour les malades, les découragés et toute personne ayant un problème particulier. [...] Ils ne devraient pas oublier que le pasteur et sa famille ont aussi besoin d'être nourris. [...] Il est souhaitable que les anciens soient impliqués dans la préparation au baptême des nouveaux membres. Cela devrait leur permettre de leur donner l'affection et la nourriture spirituelle

²⁷⁸ Sur la relation pasteur/ancien dans l'Eglise adventiste, voir également les articles suivants : W. A. TOWNSEND, « Les relations pasteur-ancien », in *La revue de l'Ancien*, n°28 deuxième trimestre 2002, Miami : Association pastorale de la Conférence Générale des adventistes du septième jour – Division Interaméricaine, trad. Louise GEISER, p. 17, 18 et J. C. SOUZA, « Travailler en équipe avec votre pasteur », in *La revue de l'Ancien*, n°20 troisième trimestre 2001, Miami : Association pastorale de la Conférence Générale des adventistes du septième jour – Division Interaméricaine, trad. Louise GEISER, p. 28 et 29

²⁷⁹ *Mémento de l'ancien*, Association pastorale de la Conférence Générale des adventistes du septième jour... p. 29 et 30

²⁸⁰ *Idem*, p. 30

*dont ils ont besoin. Les anciens devraient tout particulièrement les aider à se faire de vrais amis dans l'Eglise*²⁸¹ ».

Comme nous l'avons déjà signalé, un élément différent apparaît ici dans le fait d'un fonctionnement de la communauté avec un pasteur. Deux points sont à relever : le premier est celui de la préparation au baptême du futur membre par les anciens²⁸². Les textes que nous avons étudiés montrent que les anciens avaient pour rôle d'enseigner, mais ne font jamais allusion au baptême, ni à la personne qui administre cet acte. Les *presbutéroï* faisaient peut-être partie de ceux qui avaient pour tâche de préparer les futurs baptisés, sans que cette fonction leur soit forcément réservée. Ce qui correspondrait alors au vécu adventiste de ce rôle. Mais en l'absence de certitude, nous préférons ne pas nous prononcer définitivement à ce sujet. Le second point est le suivant : les anciens sont invités dans l'Eglise adventiste à aider les nouveaux convertis à s'intégrer dans la communauté. Ce qui correspond à la tâche du berger et donc à ce que nous montre le Nouveau Testament concernant les anciens, mais nous n'avons pas mentionné cet aspect d'intégration au groupe auparavant.

- « *Les anciens des Eglises locales jouent un rôle important dans le soutien moral et l'encouragement des membres qui travaillent bénévolement dans l'Eglise en accomplissant fidèlement leur ministère selon leurs différentes aptitudes. « Encourager et soutenir » devrait être la devise de chaque ancien*²⁸³ ».

Fonctionnement identique à ce qu'en dit le Nouveau Testament, mais formulé différemment. Nous l'avons vu, il est souvent insisté sur l'aspect exhortatif du ministère des *presbutéroï*, et le texte de 1 Th 3.2 demande même aux anciens de rendre solide la foi des membres de la communauté.

- *L'ancien contribue à la croissance de l'Eglise en évangélisant lui-même, mais aussi en formant les membres et en coordonnant leurs différents dons*

²⁸¹ *Mémento de l'ancien*, Association pastorale de la Conférence Générale des adventistes du septième jour... p. 31

²⁸² Nous n'entrerons pas dans le débat difficile qui consiste à savoir si l'enseignement doit précéder le baptême ou inversement.

²⁸³ *Mémento de l'ancien*, *Op. cit.*, p. 83

*dans les différentes formes d'évangélisation*²⁸⁴. Il est aussi amené à *regagner les membres absents ou perdus, ou à aider les membres de la communauté à le faire*²⁸⁵. Il devrait également *s'occuper particulièrement des nouveaux membres, les accompagner dans leur nouvelle vie*²⁸⁶.

Nous retrouvons un fonctionnement identique avec celui que présente le Nouveau Testament. Signalons un aspect que nous n'avons pas trouvé dans nos textes, dans le fait que les anciens sont invités à coordonner les dons des membres dans la communauté, ceci pour un fonctionnement optimal. Toutefois, cet aspect est sous-entendu dans le fait que les anciens étaient les intendants et les gérants de la communauté.

- *Les anciens devraient visiter les membres, les encourager, les conseiller, pratiquer pour ceux qui en ont besoin l'écoute active et la relation d'aide*²⁸⁷.

C'est ce que nous avons vu dans les différents textes étudiés. Peut-être devons-nous simplement préciser que l'« écoute active » et la « relation d'aide » sont des termes techniques et modernes pour exprimer le fait de soutenir moralement et motiver une personne qui vit des difficultés (de tout ordre)²⁸⁸. C'est ce que faisaient les anciens à l'époque de la naissance de la chrétienté, sans savoir que ces éléments porteraient un jour de tels noms.

- *Les anciens ont un ministère de prière essentiel à accomplir*²⁸⁹.

Ce dont nous avons déjà parlé et que confirment les textes bibliques, même si les anciens ne sont pas les seuls à être exhortés à prier. En effet, chaque croyant est invité à une vie de prière active (1 Th 5.17). Il s'agit aussi pour les *presbutéroï* d'être les exemples en tant que responsables de la communauté.

²⁸⁴ Voir *Mémento de l'ancien*, Association pastorale de la Conférence Générale des adventistes du septième jour... p. 101 à 103

²⁸⁵ *Idem*, p. 110 à 113

²⁸⁶ *Idem*, p. 113 à 118

²⁸⁷ *Idem*, p. 120 à 129

²⁸⁸ Voir au sujet de l'écoute, C. COFFEY, « Une bonne écoute : une qualité indispensable d'un bon ancien », in *La revue de l'Ancien*, n°27 premier trimestre 2002, Miami : Association pastorale de la Conférence Générale des adventistes du septième jour – Division Interaméricaine, trad. Louise GEISER, p. 12

²⁸⁹ *Mémento de l'ancien*, *Op. cit.*, p. 134 à 139

- *Le Mémento de l'ancien présente un chapitre sur le rôle de l'ancien pendant le culte et sur les cérémonies spéciales (baptêmes, présentation des enfants, sainte cène, dédicace d'une église, obsèques, mariage, etc.)*²⁹⁰.

En ce qui concerne ces cérémonies, rien dans les textes que nous avons comparés ne permet de justifier ou d'infirmier si c'est à l'ancien d'Eglise et uniquement à lui qu'il revient de présider ou d'organiser ces liturgies. La cérémonie pour la prière sur le malade et l'onction d'huile semble la seule à pouvoir être justifiée par notre étude (Jc 5.14 et 15), comme étant la tâche spécifique des anciens.

- *Dans les grandes communautés, il est conseillé d'avoir un premier ancien pour diriger l'équipe des anciens*²⁹¹.

Retournons au texte de Tite : Spicq considère que le fait de passer du pluriel des *presbutéroï* au verset 5, au singulier de l'*épiskopos* au verset 7 montre « [...] qu'au sein de la collégialité presbytérale, un intendant-surveillant pourra exercer une fonction plus élevée²⁹² ». Il est possible que ce passage soit alors la base du fonctionnement du collège des anciens dans les Eglises adventistes²⁹³, puisque le collège des anciens est invité à choisir un premier ancien, un « chef » qui a pour charge de s'assurer de la bonne marche du groupe, mais qui ne le dirige pas. Ce peut être aussi un élément d'explication au fonctionnement de l'Eglise adventiste si le pasteur est considéré comme le « chef » du collège des anciens.

Pour finir, Paul demande à Tite d'établir des *presbutéroï* dans chaque ville. Ce qui montre que le ministère de l'ancien est fortement lié à une assemblée locale (voir Ac 14.23)²⁹⁴. C'est le cas dans les Eglises adventistes, puisqu'un

²⁹⁰ Voir *Mémento de l'ancien*, Association pastorale de la Conférence Générale des adventistes du septième jour... p. 196 sur la prière pour les malades et p. 141 à 201 pour les autres cérémonies.

²⁹¹ *Idem*, p. 33

²⁹² C. SPICQ, *Saint Paul...* p. 602. Nous pensons, comme nous l'avons déjà signalé, que le passage du pluriel au singulier a déjà été effectué au verset 6 (que chacun soit mari d'une seule femme) et donc que ce texte ne peut justifier le fait qu'il y ait eu un « super-ancien » dans le collège des *presbutéroï*, et qui deviendrait plus tard – à partir du deuxième siècle – l'évêque dans l'Eglise catholique romaine.

²⁹³ Il serait intéressant d'approfondir ce point.

²⁹⁴ Voir J. GLOAGUEN, *Les anciens ces méconnus...* p. 55 et 56

ancien n'est en fonction que dans sa communauté, et ne peut l'être dans une autre qu'après sa nomination officielle par la nouvelle Eglise locale.

Conclusion

Les textes d'Ephésiens 4 ; de 1 Corinthiens 3 et 12 et de Romains 12 sur les dons emploient les images de maison et de corps pour décrire ce qu'est l'Eglise. Ces images, accompagnées d'exhortations pour les croyants, sont suffisamment claires : d'après le Nouveau Testament, l'idéal de l'Eglise n'est pas un simple conglomérat d'individus directement rattachés au Christ. Elle doit être un peuple organisé, une communauté structurée, car c'est là une des conditions concrètes de sa vie et de sa croissance²⁹⁵. Cette structure est nécessaire, comme pour tout groupe, qui ne peut vivre sur le long terme s'il fonctionne sur des bases anarchiques. D'ailleurs, « Nulle part, dans le Nouveau Testament, nous ne voyons de communauté qui s'organise par elle-même, sans avoir à sa tête un représentant accrédité du Christ, membre d'un collège de responsables²⁹⁶ ». Ceci est une donnée incontournable et nécessaire.

Un des éléments de cette organisation et de cette structure de l'époque de l'Eglise naissante est l'ancien. Comme souvent, Dieu – dans l'Ancien Testament pour le peuple d'Israël et dans le Nouveau pour l'Eglise – a utilisé des éléments non-bibliques (par exemple le sanctuaire qui ressemblait à certains temples de l'époque) pour le fonctionnement de la communauté israélite, puis chrétienne. Nous parvenons à ce même constat pour les anciens. Les *presbutéroï* existaient avant que leur ministère ne soit intégré au vécu du peuple de Dieu.

La mission de l'ancien est intimement liée aux objectifs et à la raison d'être de l'Eglise :

- Faire de toutes les nations des disciples (Mt 28.19, Cf. Ac 1.8). Rôle d'évangéliste du *presbutéros*.
- Instruire les croyants : texte d'Ep 4.11-13. Le but suprême des différents ministères dans l'Eglise est de former les saints pour l'œuvre du ministère et la construction du corps du Christ. L'ancien a cette tâche en relation avec

²⁹⁵ Voir A. LEMAIRE, *Les ministères dans l'Eglise...* p. 24

²⁹⁶ P. ROLLAND, « Le ministère pastoral, ambassade au nom du Christ » in *NRT* 105, Namur : Centre de documentation et de recherche religieuses de la Compagnie de Jésus, 1983, p. 166

les autres ministres : docteur, pasteur, prophète, etc. Il s'agit d'un rôle d'enseignement, d'instruction.

- Prendre soin des personnes qui sont dans le besoin et qui souffrent (voir la mission que Jésus-Christ a confiée à ses disciples : Mt 10.5-8 ; Lc 10.1-12, 17 et les pratiques chrétiennes que nous sommes exhortés à pratiquer : Mt 5.42 ; Jc 1.27, 2.1-7 ; 1 Jn 3.15-17). Le *presbutéros* a une tâche d'assistance, physique et spirituelle.
- Glorifier Dieu, le créateur de l'Eglise au travers de la rédemption du Christ. Voir Ep 3.21²⁹⁷. L'ancien tient un rôle d'adorateur et aide les membres dans l'adoration de Dieu.

En tant qu'intendants de Dieu, les anciens doivent particulièrement veiller, par leur enseignement, à ce que la vie de leur communauté soit conforme à l'Evangile²⁹⁸. Comme présidents de l'Eglise locale, ils en assurent la bonne marche. C'est une fonction analogue à celle du chef de famille envers sa maisonnée. Les anciens sont ceux qui administrent, qui gèrent la maison de Dieu²⁹⁹. « L'ancien se doit [...] de porter les fardeaux d'une assemblée dans la discrétion et l'anonymat d'un collège d'anciens. Mais rien n'est plus indispensable à la construction du Corps de Christ que cette présence dans les assemblées locales [...]. Ils sont les pères que nouveaux convertis et chrétiens plus mûrs ont besoin de trouver à leurs côtés, les bergers qui prolongent et multiplient l'action du responsable³⁰⁰ ». Dans leur rôle d'enseignants, les *presbutéroï* sont chargés du ministère de la parole. En cela, ils doivent être capables d'exhorter dans la saine doctrine et de confondre les contradicteurs. « Présidence et enseignement représentent donc les deux fonctions principales de ces presbytres [...]»³⁰¹.

²⁹⁷ Voir *Handbook of Seventh-day Adventist Theology*, Commentary Reference Series, vol. 12... p 549 et 550

²⁹⁸ Voir P. BONY, E. COTHENET, J. DELORME, et al., *Le ministère et les ministères...* p. 112

²⁹⁹ *Idem*, p. 110

³⁰⁰ J. GLOAGUEN, *Les anciens ces méconnus...* p. 85 et 86

³⁰¹ P. BONY, E. COTHENET, J. DELORME, et al., *Op. cit.*, p. 111. Voir également Y. REDALIE, *Paul après Paul...* p. 362

Le Nouveau Testament montre que les anciens étaient bergers, gardiens et surveillants du troupeau de Dieu. Pour compléter cette image, nous dirions qu'ils étaient plutôt chiens de berger, sachant que le Christ est le Berger suprême. En effet, 1 P 2.25 nous rappelle que Jésus est le Pasteur (*poimen*) et le surveillant de nos âmes (l'*épiskopos*). Ce que nous trouvons également dans Hé 13.20, texte dans lequel Jésus-Christ est le grand berger des brebis. Ce que montre aussi le texte étudié de 1 P 5.4. Le *presbutéros* est invité à être lui aussi un berger et un surveillant, mais pas de l'ensemble du troupeau - l'Eglise entière - mais de sa communauté locale. D'où le fait qu'il pourrait plutôt avoir l'image du chien de berger, image qui n'est pas péjorative, bien au contraire, puisque cet animal est une aide indispensable au berger³⁰².

En ce qui concerne les différents termes employés pour désigner les *presbutéroï*, « Le terme "ancien" souligne la dignité de l'office (comme au temps d'Israël). Le terme "évêque" en souligne la fonction (= surveillant). Le terme "pasteur" (= berger) décrit le travail accompli à l'égard des "brebis". Le terme "conducteur" (Héb. 13 : 7, 17, 24) décrit la position du guide qui indique la direction par son exemple, son influence ou son conseil³⁰³ ».

Comme Schillebeeckx, nous pensons que « [...] les épîtres pastorales [...] ne nous fournissent aucune norme de structuration ou de différenciation des ministères³⁰⁴ ». Ce qui importe était que l'Eglise continue de grandir et que l'Evangile soit toujours prêché. C'est ce que Paul demande à Timothée et à Tite : transmettre l'Evangile libérateur qu'il leur a légué, le « dépôt confié » (2 Tm 1.14). C'est en vue d'assurer cette continuité de contenu, la transmission de l'Evangile apostolique, que s'impose en permanence un ministère dans l'Eglise. Paul avait dit lui-même : « Comment peut-on croire en lui [en Christ] sans avoir entendu parler de lui ? Comment entendre sans prédicateur ? » (Rm 10.14). Ce que confirme Kuen lorsqu'il écrit « [...] qu'il n'existait pas de stéréotypie dans les Eglises primitives [en ce qui concerne les ministères], mais bien une fonction de

³⁰² Même si certains membres d'Eglise ont tendance à penser que quelques « chiens » – pasteur ou anciens – de leur Eglise mordent fort !

³⁰³ F. BUHLER, *L'Eglise locale. Un manuel pratique*, Fontenay-sous-Bois : Farel, 1979, p. 54

³⁰⁴ Voir E. SCHILLEBEECKX, *Le ministère dans l'Eglise...* p. 34 à 36

direction reconnue par tous qui prenait selon les endroits, les besoins et les moments, des noms divers³⁰⁵ ».

De l'examen des écrits du Nouveau Testament, il nous semble ressortir que si les nécessités de la vie ont poussé toutes les Eglises à s'organiser, cela s'est fait librement, spontanément, suivant les besoins du moment et les nécessités locales³⁰⁶. D'où le fait que dans l'Eglise adventiste, il puisse y avoir un fonctionnement différent de celui que montre le Nouveau Testament, parce que les situations extérieures sont différentes. Nous avons vu que les écrits néotestamentaires invitent les anciens à être des bergers, des pasteurs et que le fonctionnement de l'Eglise adventiste est différent. Ce changement a été normal et nécessaire puisque la société a radicalement évolué entre le début de l'Eglise primitive et la naissance de l'Eglise adventiste. Les mentalités et la culture également. Ce qui est essentiel, c'est le fait que l'Eglise adventiste soit structurée³⁰⁷. Cette dernière s'est organisée de manière à fonctionner le mieux possible, comme – à l'époque des premiers chrétiens – l'Eglise naissante s'est structurée et organisée pour faire face aux défis qu'elle rencontrait.

Nous pouvons alors nous poser un certain nombre de questions :

- L'Eglise adventiste est-elle organisée au mieux actuellement, au regard de la société qui l'entoure et aux défis auxquels elle doit faire face : mondialisation, montée des religions orientales, consommation sans frein, etc. ?
- Le système choisi par nos pionniers il y a plus de 140 ans est-il toujours le mieux adapté ?
- Comment, s'il est nécessaire de modifier la structure et l'organisation de l'Eglise adventiste, sera-t-il possible de le faire au regard du conservatisme affiché par un bon nombre d'adventistes ?

³⁰⁵ A. KUEN, *Ministères dans l'Eglise...* p. 93

³⁰⁶ Voir J. BARNAUD, « Le presbytérianisme des origines », in *ETR* 5, Montpellier : Faculté libre de Théologie Protestante, 1930, p. 245

³⁰⁷ Voir à ce sujet *Handbook of Seventh-day Adventist Theology*, Commentary Reference Series, vol. 12... p. 553

- Même si nous croyons que Dieu a guidé le mouvement adventiste et qu'il continue de le faire, serons-nous prêts à changer notre organisation et notre structure ecclésiales ?
- Notre Eglise ne devrait-elle pas s'adapter à notre société, nos mentalités qui ont évolué depuis un siècle et demi ?

Il faut en fait trouver un équilibre et garder l'harmonie fondamentale de l'inspiration et de la règle. L'Eglise doit rester ouverte à l'inspiration et donc être prête à changer, à évoluer. C'est la condition et le principe de sa vie, car elle est une création de l'Esprit de Dieu. Mais l'inspiration n'est pas arbitraire, désordonnée, anarchique. La règle doit donc canaliser l'inspiration, sans la contredire, ni la tarir. L'inspiration cherche dans la règle l'élément dont elle a besoin pour servir l'intérêt de tous. Il est nécessaire que, entre ces deux éléments, vivants et agissants, il y ait équilibre, sous peine de tomber dans l'anarchie ou dans le légalisme : l'anarchie si l'inspiration individuelle ne connaît aucune mesure, le légalisme si elle est complètement bridée. Si l'Eglise vit cet équilibre, elle sera ouverte à l'enthousiasme, à la ferveur, à l'esprit de prière et de prophétie. En même temps, elle sera ordonnée, disciplinée, fidèle aux principes laissés par Jésus-Christ lui-même³⁰⁸.

Souvenons-nous que le Nouveau Testament présente le ministère des anciens comme étant pluriel. Ce qui, nous l'avons dit, est essentiel. Ce principe de collégialité se retrouve dans l'Eglise adventiste dans le fait que les décisions sont prises par un comité, et non par une seule personne, en l'occurrence le pasteur ou un ancien influent³⁰⁹. Cela est important et si un changement ou une évolution devait se produire dans l'Eglise adventiste, ce précepte ne devrait pas en pâtir.

Avant de mettre fin à notre étude, nous souhaitons laisser cette parole de Redalié, parole qui mérite d'être réfléchie :

« Le prix à payer [au fait d'avoir des hommes de qualité et qui sont fidèles à ce qui leur est demandé en tant que ministre et *presbutéros*] :

³⁰⁸ Voir J. BARNAUD, « Le presbytérianisme des origines », in *ETR* 5... p. 245 et 246

³⁰⁹ C'est en tout cas le fonctionnement normal d'une communauté locale, même si parfois, il existe quelques difficultés à ce niveau...

un certain retrait de la communauté qui écoute et prie, mais qui a délégué l'initiative au ministre, médiateur de toutes les relations³¹⁰ ».

Dans nos sociétés où de plus en plus, les gens n'existent que s'ils consomment, y compris dans les Eglises, comment aider les membres à être pour ce qu'ils sont et non pour ce qu'ils ont, surtout en tant que chrétiens ? Comment leur redonner ce goût de l'inspiration et la certitude que les choses peuvent changer ?

Enfin, et pour finir, quel que soit ce qui pourrait être fait ou mis en place, rappelons-nous ce que Paul a écrit concernant les différents dons dans sa première épître aux Corinthiens, au chapitre 12, versets 28 et suivants :

La « voie par excellence » pour tout ministère est celle de l'amour.

A vivre au quotidien !

³¹⁰ Y. REDALIE, *Paul après Paul...* p. 364

Bibliographie

I. Les sources fondamentales

Ancien Testament et Nouveau Testament : *La Nouvelle Bible Segond*, Alliance Biblique Universelle, Villiers-le-Bel : Société Biblique Française, 2002

BRENTON C. L., *The Septuagint with Apocrypha : Greek and English*, Peabody, Massachusetts : Hendrickson, 1998

NESTLE-ALAND, *Novum Testamentum Graece*, 27^{ème} éd., Stuttgart : Deutsche bibelgesellschaft, 1995

II. Les instruments de travail

BALZ H., SCHNEIDER G., *Exegetical Dictionary of the New Testament*, vol. 2 et 3, Grand Rapids, Michigan : Eerdmans Publishing Company, 2^{ème} éd. 1993 (1982-83 allemand)

BibleWorks for Windows, BUSHELL M. S. et TAN M. D., version 5.0, Big Fork : Hermeneutika, 2002

BROMILEY G. W., *The International Standard Bible Encyclopedia*, vol. 1, Grand Rapids, Michigan : Eerdmans Publishing Company, 2^{ème} éd. 1979 (1915)

BROWN C., *The New International Dictionary of New Testament Theology*, vol. 1, Grand Rapids, Michigan : Regency Reference Library, 3^{ème} éd. 1986 (1967 allemand)

BUTTRICK G. A., *The Interpreter's Dictionary of the Bible, An Illustrated Encyclopedia*, vol. 1 et 2, Nashville : Abingdon, 12^{ème} éd. 1981 (1962)

CARREZ M., MOREL F., *Dictionnaire grec-français du Nouveau Testament*, Genève, Villiers-le-Bel : Labor et Fides, Société biblique française, 4^{ème} éd. 1998 (1971)

CHEVALLEY B., *La foi en ses termes : nouvelles définitions des mots chrétiens*, (Entrée Libre n°21) Genève : Labor et fides, 1992

CHOURAQUI A., *L'univers de la Bible, Dictionnaire de la Bible et des 3 religions du Livre*, vol. 10, Paris : Lidis, 1985

Concordance biblique de la Traduction Œcuménique de la Bible TOB, Paris : Cerf, Villiers-le-Bel : Société Biblique Française, 1993

Dictionnaire de l'histoire du christianisme, préf. de Delumeau J., Paris : Albin Michel : Encyclopaedia Universalis, 2000

Dictionnaire encyclopédique de la Bible, sous la dir. du Centre : Informatique et Bible, Abbaye de Maredsous, Turnhout : Brepols, 1987

DOUGLAS J. D., *New Bible Dictionary Second Edition*, Leicester, Dawners Grove : Inter-Varsity Press, 2^{ème} éd. 1982 (1962)

EARLE R., *Word Meanings in the New Testament*, Grand Rapids, Michigan : Baker Book House, 5^{ème} éd. 1989 (1974)

EICHER P., *Dictionnaire de théologie*, Paris : Cerf, 1988

GILLIERON B., *Dictionnaire biblique*, Poliez-le-Grand : Du Moulin, 3^{ème} éd. 1998 (1985)

KITTEL G., *Theological Dictionary of the New Testament*, Grand Rapids, Michigan : Eerdmans, 1664-76

La Bible de A à Z, Mœurs, coutumes et institutions, vol. 4, Turnhout : Brepols, 1989

LACOSTE J.-Y., *Dictionnaire critique de théologie*, Paris : PUF, 1998

LEON-DUFOUR X., *Dictionnaire du Nouveau Testament*, Paris : Seuil, 1975

METZGER B. M., *A Textual Commentary on the Greek New Testament*, New York : American Bible Society, Stuttgart : German Bible Society, 2^{ème} éd. 1994 (1971)

MORRISH G., *A Concordance of the Septuagint*, Grand Rapids, Michigan : Zondervan Publishing House, 8^{ème} éd. 1976 (1887)

Nouveau dictionnaire biblique, Saint-Légier sur Vevey : Emmaüs, 4^{ème} éd. 1979 (1961)

ORR J., *The International Standard Bible Encyclopaedia*, vol. 1, Chicago : The Howard-Severance Company, 1915

PIROT L., *Supplément au dictionnaire de la Bible*, T. 2, Paris : Letouzey et Ané, 1934

SIEGFRIED H. H., *Seventh-day Adventist Bible Dictionary*, Hagerstown : Review and Herald Publishing Association, 2^{ème} éd. 1979 (1960)

VACAN A., MANGENOT E., AMANN E., *Dictionnaire de théologie catholique*, T. 5, Paris : Letouzey et Ané, 1924

VIGOUROUX F., *Dictionnaire de la Bible*, T.1-5, Paris : Letouzey et Ané, 1926

WESTPHAL A., *Dictionnaire encyclopédique de la Bible, les choses, les hommes, les faits, les doctrines*, T. 1, Issy-les Moulineaux : Je sers, 1932

III. Les commentaires bibliques

The Seventh-day Adventist Bible Commentary, Hagerstown : Review and Herald Publishing Association, 2^{ème} éd. 1978-80 (1953-57)

Sur 1 Timothée 4.14 et 5.17-22

BOUDOU A., *Saint Paul les Epîtres pastorales*, (Verbum Salutis XV) Paris : Beauchesne et ses fils, 1950

CLARKE A., *The Holy Bible Containing the Old and New Testaments with a Commentary and Critical Notes*, vol. 2, Londres : Thomas Tegg and Son, 1836

DORNIER P., *Les Epîtres pastorales*, Paris : Gabalda, 1969

GAEBELEIN F. E., *The Expositor's Bible Commentary*, vol. 11, Grand Rapids, Michigan : Zondervan Publishing House, 5^{ème} éd. 1982 (1978)

GUTHRIE D., MOTYER J. A., STIBBS A. M., et al., *Nouveau commentaire biblique*, Saint-Légier : Emmaüs, 2^{ème} éd. 1978 (1970 anglais – Londres : Inter-Varsity Press)

KELLY J. N. D., *A Commentary on the Pastoral Epistles*, Grand Rapids, Michigan : Baker Book House, 1963

KNIGHT G. W., *The Pastoral Epistles : A Commentary on the Greek Text*, Grand Rapids, Michigan : Eerdmans Publishing Company, 1992

LENSKI R. C. H., *The Interpretation of St. Paul's Epistles to the Colossians, to the Thessalonians, to Timothy, to Titus and to Philemon*, Minneapolis, Minnesota : Augsburg Publishing House, 3^{ème} éd. 1961 (1937)

MACDONALD W., *Le commentaire biblique du disciple : Nouveau Testament*, Saône : Purgat, 2^{ème} éd. 1999 (1995 anglais)

NIB, *The New Interpreter's Bible*, vol. XI, Nashville : Abingdon Press, 2000

ROUX H., *Les Epîtres pastorales, Commentaire de I et II Timothée et Tite*, Genève : Labor et Fides, 1959

SPENCE H. D. M., EXELL J. S., *The Pulpit Commentary*, vol. 21, Mclean, Virginia : Macdonald

SPICQ C., *Saint Paul : Les épîtres Pastorales*, T. 1, Paris : Gabalda, 4^{ème} éd. 1969 (1947)

Sur Tite 1.5-9

BOUDOU A., *Saint Paul les Epîtres pastorales*, (Verbum Salutis XV) Paris : Beauchesne et ses fils, 1950

CLARKE A., *The Holy Bible Containing the Old and New Testaments with a Commentary and Critical Notes*, vol. 2, Londres : Thomas Tegg and Son, 1836

DORNIER P., *Les Epîtres pastorales*, Paris : Gabalda, 1969

GAEBELEIN F. E., *The Expositor's Bible Commentary*, vol. 11, Grand Rapids, Michigan : Zondervan Publishing House, 5^{ème} éd. 1982 (1978)

GUTHRIE D., MOTYER J.A., STIBBS A. M., et al., *Nouveau commentaire biblique*, Saint-Légier : Emmaüs, 2^{ème} éd. 1978 (1970 anglais – Londres : Inter-Varsity Press)

HOWARD MARSHALL I., *A Critical and Exegetical Commentary on the Pastoral Epistles*, Edinburgh : T&T Clark, 1999

KNIGHT G. W., *The Pastoral Epistles : A Commentary on the Greek Text*, Grand Rapids, Michigan : Eerdmans Publishing Company, 1992

LENSKI R. C. H., *The Interpretation of St. Paul's Epistles to the Colossians, to the Thessalonians, to Timothy, to Titus and to Philemon*, Minneapolis, Minnesota : Augsburg Publishing House, 3^{ème} éd. 1961 (1937)

MACDONALD W., *Le commentaire biblique du disciple : Nouveau Testament*, Saône : Purgat, 2^{ème} éd. 1999 (1995 anglais)

NIB, *The New Interpreter's Bible*, vol. XI, Nashville : Abingdon Press, 2000

QUINN J. D., *The Anchor Bible, the Letter to Titus*, New York, London, Toronto, Sydney, Auckland : Doubleday, 1990

ROUX H., *Les Epîtres pastorales, Commentaire de I et II Timothée et Tite*, Genève : Labor et Fides, 1959

SPENCE H. D. M., EXELL J. S., *The Pulpit Commentary*, vol. 21, Mclean, Virginia : Macdonald

SPICQ C., *Saint Paul : Les épîtres Pastorales*, T. 2, Paris : Gabalda, 4^{ème} éd. 1969 (1947)

Sur Jacques 5.13-16

ADAMSON J. A., *The Epistle of James*, Grand Rapids, Michigan : Eerdmans Publishing Company, 1976

BECQUET G., CAZAUX P., DUMORTIER F., et al., *La lettre de Jacques : Lecture socio-linguistique*, (Cahiers Evangile 61) Paris : Cerf, octobre 1987

CHAINED J., *L'Épître de Jacques*, Paris : Gabalda, 1927

CANTINAT J., *Les épîtres de saint Jacques et de saint Jude*, Paris : Gabalda, 1973

CLARKE A., *The Holy Bible Containing the Old and New Testaments with a Commentary and Critical Notes*, vol. 2, Londres : Thomas Tegg and Son, 1836

GAEBELEIN F. E., *The Expositor's Bible Commentary*, Grand Rapids, Michigan : Zondervan Publishing House, vol. 12, 2^{ème} éd. 1981 (1982)

_____, *L'Épître de Jacques*, Vevey : Editions des Groupes Missionnaires, 1954

GUTHRIE D., MOTYER J. A., STIBBS A. M., et al., *Nouveau commentaire biblique*, Saint-Légier : Emmaüs, 2^{ème} éd. 1978 (1970 anglais – Londres : Inter-Varsity Press)

LENSKI R. C. H., *The Interpretation of the Epistles to the Hebrews and the Epistle of James*, Minneapolis, Minnesota : Augsburg Publishing House, 1966

MACDONALD W., *Le commentaire biblique du disciple : Nouveau Testament*, Saône : Purgat, 2^{ème} éd. 1999 (1995 anglais)

MARTIN R. P., *World Biblical Commentary*, vol. 48, Waco, Texas : Word Books, 1988

NIB, *The New Interpreter's Bible*, vol. XII, Nashville : Abingdon Press, 2000

NICOLL W. R., *The Sermon Outline Bible*, Grand Rapids, Michigan : Baker Book House, 1987

SIMON L., *Une éthique de la Sagesse, Commentaire de l'Épître de Jacques*, Genève : Labor et Fides, 1961

SPENCE H. D. M., EXELL J. S., *The Pulpit Commentary*, vol. 21, Mclean, Virginia : Macdonald

VOUGA F., *L'Épître de Saint Jacques, commentaire du Nouveau Testament*, 2^{ème} série XIIIa, Genève : Labor et fides, 1984

Sur 1 Pierre 5.1-5

BENETREAU S., *La première épître de Pierre*, Vaux-sur-Seine : Edifac, 1984

CALLOUD J., GENUYT F., *La première épître de Pierre : analyse sémiotique*, (Lectio Divina 109) Paris : Cerf, 1982

CLARKE A., *The Holy Bible Containing the Old and New Testaments with a Commentary and Critical Notes*, vol. 2, Londres : Thomas Tegg and Son, 1836

COTHENET E., *Les épîtres de Pierre*, (Cahiers Evangile 47) Paris : Cerf, février 1984

GAEBELEIN F. E., *The Expositor's Bible Commentary*, vol. 12, Grand Rapids, Michigan : Zondervan Publishing House, 2^{ème} éd. 1982 (1981)

GOPPELT L., *A Commentary on 1 Peter*, Grand Rapids, Michigan : Eerdmans Publishing Company, 2^{ème} éd. 1993 (1978 allemand)

GUTHRIE D., MOTYER J. A., STIBBS A. M., et al., *Nouveau commentaire biblique*, Saint-Légier : Emmaüs, 2^{ème} éd. 1978 (1970 anglais – Londres : Inter-Varsity Press)

JOHNSTON R. B., *The Abundant Life Bible Amplifier, Peter and Jude, Living in Dangerous Times*, Oshawa, Ontario : Pacific Press Publishing Association, 1995

KELLY J.N.D., *A Commentary on the Epistles of Peter and of Jude*, (Black's New Testament Commentaries) Londres : A. & C. Black, 1969

LENSKI R. C. H., *The Interpretation of the Epistles of St. Peter, St. John and St. Jude*, Minneapolis, Minnesota : Augsburg Publishing House, 1966

MACDONALD W., *Le commentaire biblique du disciple : Nouveau Testament*, Saône : Purgat, 2^{ème} éd. 1999 (1995 anglais)

MARGOT J.-C., *Les Epîtres de Pierre : Commentaire*, Genève : Labor et Fides, 1960

MONNIER J., *La première épître de Pierre : commentaire*, Macon : Protat frères, 1900

NIB, *The New Interpreter's Bible*, vol. XII, Nashville : Abingdon Press, 2000

PURY (de) R., *Pierres vivantes : Commentaires de la première Epître de Pierre*, Neuchâtel, Paris : Delachaux et Niestlé, 2^{ème} éd. 1946 (L'Actualité protestante)

RAMSEY MICHAELS J., *World Biblical Commentary*, vol. 49, Waco, Texas : Word Books, 1988

SCHWANK B., *La première lettre de l'apôtre Pierre*, Paris : Desclée, 2^{ème} éd. 1967 (1963 allemand)

SELWYN E. G., *The First Epistle of St Peter : the greek text with introduction, notes and essays*, Grand Rapids : Baker Book House, 2^{ème} éd. 1983 (1964)

SPENCE H. D. M., EXELL J. S., *The Pulpit Commentary*, vol. 22, Mclean, Virginia : Macdonald

SPICQ C., *Les épîtres de Saint Pierre*, Paris : Gabalda, 1966

Sur 2 Jn et 3 Jn

BONNARD P., *Les Epîtres Johanniques*, (Commentaire du Nouveau Testament, 2^{ème} série XIIIc), Genève : Labor et fides, 1983

BROOKE A. E., *The International Critical Commentary. A Critical and Exegetical Commentary on the Johannine Epistles*, Edinburgh : T. & T. Clark, dernière impression 1976 (1912)

BROWN R. E., *The Anchor Bible, The Epistles of John*, vol. 30, New York, London, Toronto, Sydney, Auckland : Doubleday, 1982

CHAINED J., *Les épîtres catholiques, la seconde épître de saint Pierre, les épîtres de saint Jean, l'épître de saint Jude*, Paris : Gabalda 1939

DELEBECQUE E., *Epîtres de Jean, Texte traduit et annoté*, Cahiers de la Revue Biblique 25, Paris : Gabalda, 1988

GAEBELEIN F. E., *The Expositor's Bible Commentary*, vol. 12, Grand Rapids, Michigan : Zondervan Publishing House, 1981

LENSKI R. C. H., *The Interpretation of the Epistles of St. Peter, St. John and St. Jude*, Minneapolis, Minnesota : Augsburg Publishing House, 1966

MACDONALD W., *Le commentaire biblique du disciple : Nouveau Testament*, Saône : Purgat, 2^{ème} éd. 1999 (1995 anglais)

MORGEN M., *Les Epîtres de Jean*, (Cahiers Evangile n°62) Paris : Cerf, Janvier 1988

NIB, *The New Interpreter's Bible*, vol. XII, Nashville : Abingdon Press, 1988

NICOLE A., *Obéissance et amour, commentaire sur les trois épîtres de Jean*, Nogent-sur-Marne : Edition Institut Biblique, 2^{ème} éd. 1978 (1961)

SMALLEY S. S., *World Biblical Commentary*, vol. 51, Waco, Texas : Word Books, 1984

SPENCE H. D. M., EXELL J. S., *The Pulpit Commentary*, vol. 22, Mclean, Virginia : Macdonald

WESTCOOT B. F., *The Epistles of St John : The Greek Text with Notes and Essays*, Londres : Macmillan and Co, 1902

IV. Les ouvrages

ANDRIEUX F., CHARALAMBIDIS S., COUTROT A., et al., *Serviteurs de l'Evangile, les ministères dans l'Eglise*, Paris : Cerf, 1971

BUHLER F., *L'Eglise locale. Un manuel pratique*, Fontenay-sous-Bois : Farel, 1979

BONY P., COTHENET E., DELORME J., et al., *Le ministère et les ministères selon le Nouveau Testament*, Paris : Seuil, 1974

BRADFORD C. E., *The Abundant Life Bible Amplifier, Timothy and Titus, Counsels to Young Pastors for Struggling Churches*, Oshawa, Ontario : Pacific Press Publishing Association, 1994

BROWN R. E., DONFRIED K. P., REUMAN J., *Saint Pierre dans le Nouveau Testament*, (Lectio Divina 79) Paris : Cerf, 1974

CARREZ M., DORNIER P., DUMAIS M., et al., *Les lettres de Paul, de Jacques, Pierre et Jude*, (Petite bibliothèque des sciences bibliques, Nouveau Testament 3) Paris : Desclée, 1983

CHARPENTIER E., *Pour lire le Nouveau Testament*, Paris : Cerf, 1982

D'ESPINE H., *Les Anciens : Conducteurs de l'Eglise*, (Cahiers Théologiques de l'actualité protestante n°7) Neuchâtel, Paris : Delachaux et Niestlé, 1946, 2^{ème} éd.

DOUGLAS A., *One Hundred Bible Lessons*, Manila : OMF Publishers, 1966

DUPONT J., *Nouvelles études sur Actes des Apôtres*, Lectio Divina 118, Paris : Cerf, 2^{ème} éd. 1984 (1967)

Foi et Constitution, Conseil œcuménique des Eglises, *Baptêmes Eucharistie Ministère Convergence de la foi*, Paris : Centurion, 1982

FOULKES F., *L'Eglise du Dieu vivant, Etude de la première épître à Timothée*, Cergy-Pontoise : Sator, Centre de Publications évangéliques, 2^{ème} éd. 1986 (1971 anglais)

GLOAGUEN J., *Etre pasteurs, évangélistes, docteurs*, Lausanne : Foi et Victoire, 1984

_____, *Les anciens ces méconnus, le ministère des Anciens dans l'Eglise*, Lillebonne, Le Mont-sur-Lausanne : Foi et Victoire, 1982

GOGUEL M., *Jésus et les origines du christianisme : l'Eglise Primitive*, Paris : Payot, 1947

Handbook of Seventh-day Adventist Theology, Commentary Reference Series, vol. 12, Hagerstown : Review and Herald Publishing Association, 2000

JAUBERT A., *Les premiers chrétiens*, (« Le temps qui court », 39) Paris : Seuil, 1967

KNOPF R., *Die briefe Petri und Judä, völlig neu bearbeitet*, (Kritisch-exegetischer Kommentar über das Neue Testament 12.7), Göttingen : Vandenhoeck & Ruprecht, 1912

KUEN A., *Ministères dans l'Eglise*, Saint-Légier : Emmaüs, 1983

_____, *Soixante-six en un : introduction aux livres de la Bible*, Saint-Légier : Emmaüs, 1998

LAMAU M.-L., *Des chrétiens dans le monde : Communautés pétriniennes au 1^{er} siècle*, (Lectio Divina 134) Paris : Cerf, 1988

LEMAIRE A., *Les ministères dans l'Eglise*, Paris : Le Centurion, « Croire et comprendre », 1974

_____, *Les ministères aux origines de l'Eglise : Naissance de la triple hiérarchie : évêques, presbytres, diacres*, (Lectio Divina 68) Paris : Cerf, 1971

LESTAPIS (de) S., *L'énigme des pastorales de Saint Paul*, Paris : Gabalda, 1976

Mémento de l'ancien, Association pastorale de la Conférence Générale des adventistes du septième jour, Le Mée-sur-Seine : Vie et Santé, 2000

MENOUD P.-H., *L'Eglise et les ministères selon le Nouveau Testament*, (Cahiers Théologiques de l'actualité protestante n°22), Neuchâtel, Paris : Delachaux et Niestlé, 1949

PERROT C., *Après Jésus : le ministère chez les premiers chrétiens*, Paris : l'Atelier, 2000

RAY M. *Première Epître de Pierre*, (N.T. 21) Vennes-sur-Lausanne, Guebwiller, Vilvorde : Ligue pour la lecture de la Bible (A la découverte de la Bible, canevas d'étude)

REDALIE Y., *Paul après Paul : le temps, le salut, la morale selon les épîtres à Timothée et à Tite*, (Le monde de la Bible n°31) Genève : Labor et Fides, 1994

ROLLAND P., *Les ambassadeurs du Christ : ministère pastoral et Nouveau Testament*, Paris : Cerf, 1991

SCHILLEBEECKX, E., *Le ministère dans l'Eglise*, Paris : Cerf, 1981

THURIAN M., *Sacerdoce et ministères*, Taizé : Les presses de Taizé, 1970

WILSON S. G., *Luke and the Pastoral Epistles*, Londres : SPCK, 1979

WINDISCH H., *Die katholischen Briefe*, (Handbuch zum Neuen Testament 15) bearbeitet von H. Preisker, Tübingen : J.C.B. Mohr, 1951

V. Les articles

BARBLEY J. M., « La signification de l'ordination », in *VC* 43, Taizé : Les presses de Taizé, 1957, p. 226 à 250

BARNAUD J., « Le Ministère de la Parole dans l'Eglise primitive », in *ETR* 21, Montpellier : Faculté libre de Théologie Protestante, 1946, p. 218 à 229

_____, « Le presbytérianisme des origines », in *ETR* 5, Montpellier : Faculté libre de Théologie Protestante, 1930, p. 227 à 248

CAMPBELL A., « The Elders of the Jerusalem Church » in *JTS* 44, Oxford : Clarendon Press, 1993, p. 511 à 528

CARDIER J., « Pasteurs et anciens », in *ETR* 21, Montpellier : Faculté libre de Théologie Protestante, 1946, p. 230 à 234

COFFEY C., « Une bonne écoute : une qualité indispensable d'un bon ancien », in *La revue de l'Ancien*, n°27 premier trimestre 2002, Miami : Association pastorale de la Conférence Générale des adventistes du septième jour – Division Interaméricaine, trad. Louise GEISER, p. 12

FAGAL H. E., « Les priorités de l'ancien dans son ministère en faveur de ses membres », in *La revue de l'Ancien*, n°23 premier trimestre 2001, Miami : Association pastorale de la Conférence Générale des adventistes du septième jour – Division Interaméricaine, trad. Louise GEISER, p. 4 à 6

FERGUSON E., « Laying on of Hands : its Significance in Ordination », in *JTS* 26, Oxford : Clarendon Press, 1975, p. 1 à 12

GIBLET J., « Les évêques et le ministère de l'Evêque » in *Ir* 48, Chevetogne : Monastère Bénédictin, 1975, p. 343 à 348

GRIFFE E., « De l'Eglise des apôtres à l'Eglise des presbytres » in *BLE* 78, Toulouse : Institut Catholique de Toulouse, 1977, p. 81 à 102

GUILLET J., « Le ministère dans l'Eglise : ministère apostolique – ministère évangélique » in *NRT* 112, Namur : Centre de documentation et de recherche religieuses de la Compagnie de Jésus, 1990, p. 481 à 501

HARLE P.-A., « Sacerdoce et ministère dans le Nouveau Testament », in *VC* 60, Taizé : Les presses de Taizé, 1961, p. 357 à 371

HARVEY A. E., « Elders », in *JTS* 25, Oxford : Clarendon Press, 1974, p. 318 à 332

HOFFMAN L. A., « L'ordination juive à la veille du christianisme », in *MD* 138, Paris : Cerf, 1979, p. 7 à 47

KILMARTIN E., « Ministère et ordination dans l'Eglise chrétienne primitive », in *MD* 138, Paris : Cerf, 1979, p. 49 à 92

LEENHARDT H., « Presbytérat et pastorat », in *ETR* 21, Montpellier : Faculté libre de Théologie Protestante, 1946, p. 235 à 245

LEMAIRE A., « Les ministères dans la recherche néo-testamentaire », in *MD* 115, Paris : Cerf, 1973, p. 30 à 60

MISTIAN V., « Profession bergère » in *Sélection du Reader's Digest*, août 2003, p. 74 à 77

O'TOOLE R. F., « New Testament Reflections on Ministry » in *BTB* 10, New York : Biblical Theology Bulletin, 1980, p. 140 à 148

PERROT C., « Des premières communautés aux Eglises constituées » in *RSR* 79, Paris, 1991, p. 223 à 252

RAMSEYER J.-P., « La spécificité du ministère pastoral », in *VC* 71-72, Taizé : Les presses de Taizé, 1964, p. 191 à 213

ROLLAND P., « La date de l'épître de Jacques », in *NRT*, 118, Namur : Centre de documentation et de recherche religieuses de la Compagnie de Jésus, 1996, p. 839 à 851

_____, « Le ministère pastoral, ambassade au nom du Christ » in *NRT* 105, Namur : Centre de documentation et de recherche religieuses de la Compagnie de Jésus, 1983, p. 161 à 178

RORDORF W., « La théologie du ministère dans l'Eglise ancienne », in *VC* 71-72, Taizé : Les presses de Taizé, 1964, p. 85 à 104

SOUZA J. C., « Travailler en équipe avec votre pasteur », in *La revue de l'Ancien*, n°20 troisième trimestre 2001, Miami : Association pastorale de la Conférence Générale des adventistes du septième jour – Division Interaméricaine, trad. Louise GEISER, p. 28 et 29

STALDER K., « Les successeurs des apôtres d'après le Nouveau Testament », in *VC* 71-72, Taizé : Les presses de Taizé, 1964, p. 67 à 83

TOWSEND W. A., « Les relations pasteur-ancien », in *La revue de l'Ancien*, n°28 deuxième trimestre 2002, Miami : Association pastorale de la Conférence Générale des adventistes du septième jour – Division Interaméricaine, trad. Louise GEISER, p. 17 et 18

VANHOYE A., « Le ministère dans l'Eglise. Réflexion à propos d'un ouvrage récent(*) » in *NRT* 104, Namur : Centre de documentation et de recherche religieuses de la Compagnie de Jésus, 1982, p. 722 à 738

(*Réflexions à propos de l'ouvrage de SCHILLEBEECKX, E., *Le ministère dans l'Eglise*, Paris : Cerf, 1981)

VON ALLMEN J.-J., « Le ministère des anciens », in *VC* 71-72, Taizé : Les presses de Taizé, 1964, p. 214 à 256

YOUNG F. M., « On Επισκοπος and Πρεσβυτερος » in *JTS* 45, Oxford : Clarendon Press, 1994, p. 142 à 148

VI. Les mémoires

GRIN R., *La foi et les œuvres en Jacques 2.20-26, Etude exégétique*, Collonges-sous-Salève : Faculté adventiste de théologie, 2002

ANTONOV V., *La prière et l'onction des malades dans Jacques 5.13-18*, Collonges-sous-Salève : Faculté adventiste de théologie, 2003

Table des matières

| | |
|--|-----|
| <i>Introduction</i> | 5 |
| <i>Chapitre 1 : Notions préliminaires</i> | 9 |
| A. Aperçu extra-biblique | 10 |
| B. Aperçu vétérotestamentaire | 11 |
| C. Choix des textes à comparer | 14 |
| <i>Chapitre 2 : Exégèse et explication des passages à comparer</i> | 17 |
| A. Jacques 5.13-16 (hypothèse basse) | 19 |
| B. 1 Pierre 5.1-5 | 28 |
| C. 1 Timothée 4.14 | 40 |
| D. 1 Timothée 5.17-22 | 49 |
| E. Tite 1.5-9 | 56 |
| F. Jacques 5.13-16 (hypothèse haute) | 69 |
| G. 2 Jean et 3 Jean | 71 |
| <i>Chapitre 3 : Etude comparative</i> | 79 |
| A. Eléments différents | 85 |
| B. Eléments communs | 88 |
| <i>Chapitre 4 : L'ancien dans l'Eglise adventiste</i> | 93 |
| <i>Conclusion</i> | 101 |
| <i>Bibliographie</i> | 107 |